

Rapport
annuel >



Parce que le monde bouge.



Le 7 mai 2009, le CIC a fêté ses 150 ans. A l'époque de sa fondation, ses promoteurs faisaient un véritable pari sur l'avenir, car c'était la première banque de dépôts ouverte en France, avec au fil des ans un enracinement régional prononcé.

Trois guerres dont deux mondiales, une décolonisation qui a eu des conséquences fortes sur le CIC, une nationalisation en 1982, une privatisation en 1998... À tous ces événements lourds pour la France et les Français, le CIC a su s'adapter car il a toujours mis en avant le service et le financement des entreprises et des particuliers.

Le travail effectué en dix ans, tant par ses équipes que par celles du Crédit Mutuel auquel il est adossé depuis 1998, a été important et déterminant. Et lorsque la crise économique, latente depuis quelques années, s'est transformée en rupture en septembre 2008, le CIC non seulement a bien résisté mais, qui plus est, a continué à se développer en France tout en tenant aussi compte des espaces européen et maghrébin qui se dessinent aujourd'hui.

Globalement, l'exercice 2009 a été marqué par un tassement des investissements et de la demande de crédits de l'ensemble des agents économiques, et une montée des risques pour les banques. Les marchés financiers sont restés mauvais jusqu'en avril et se sont ensuite un peu normalisés. L'accès au marché des capitaux, pour obtenir de la liquidité ou des refinancements, a été cher jusqu'en septembre.

Dans ce contexte, le CIC, avec son actionnaire majoritaire le Crédit Mutuel, a été le seul groupe bancaire français dont la note est restée stable en 2009. Son PNB a progressé de 46 % et son résultat net a été multiplié par quatre.

Proche de ses clients particuliers, proche de son marché entreprises par sa structure décentralisée, le CIC leur a apporté la réponse la plus adaptée et un bon accompagnement dans leurs initiatives et leurs projets.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucas.' The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Michel Lucas

Président du directoire

SOMMAIRE

- 5 Profil du groupe CIC
- 6 Chiffres clés consolidés
- > **7 MÉTIERS DU GROUPE**
 - 8 Organigramme simplifié du groupe
 - 10 Banque de détail
 - 18 Banque de financement et de marché
 - 23 Banque privée
 - 26 Capital-développement
 - 28 Coordonnées du réseau
- > **31 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
 - 32 Conseil de surveillance
 - 35 Directoire
 - 36 Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance
 - 49 Rémunérations variables des professionnels des marchés financiers
 - 49 Assemblée générale
- > **50 DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 51 Déontologie
 - 51 Contrôle interne
 - 52 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
 - 60 Ressources humaines
 - 60 Moyens technologiques
 - 61 Relations avec les clients
 - 62 Relations avec les actionnaires
- > **63 ÉLÉMENTS FINANCIERS**
 - 64 Comptes consolidés
 - 132 Comptes sociaux
- > **173 ÉLÉMENTS JURIDIQUES**
 - 174 Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010
 - 189 Autres éléments du document de référence
 - 194 Renseignements divers
 - 196 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
 - 197 Table de concordance du document de référence



Ce document de référence fait également office de rapport financier annuel.

Le CIC, holding du groupe et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

4 283 739 clients dont :

3 565 436 particuliers

65 933 associations

537 889 professionnels

109 696 entreprises

21 045 collaborateurs

2 164 agences en France

3 succursales et

37 bureaux

de représentation à l'étranger

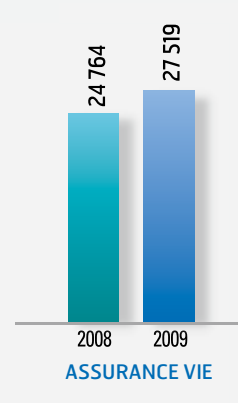
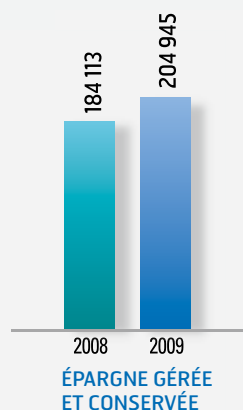
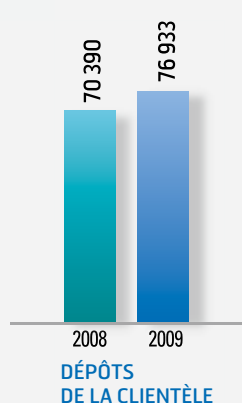
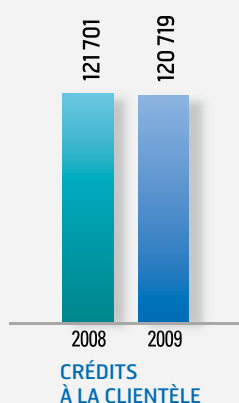
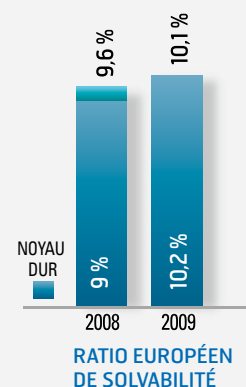
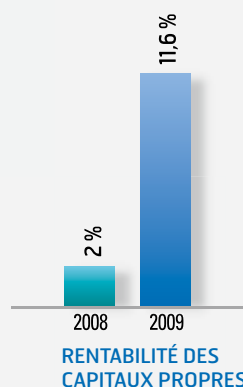
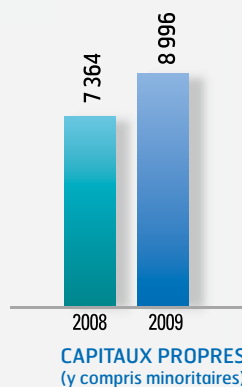
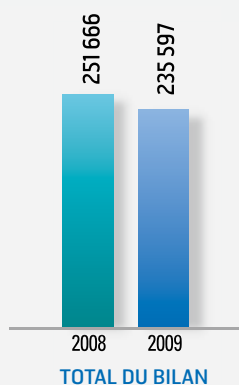
Le CIC fait partie du Crédit Mutuel depuis 1998.

Chiffres au 31 décembre 2009



6 > Chiffres clés consolidés du groupe

EN MILLIONS D'EUROS



RÉSULTATS

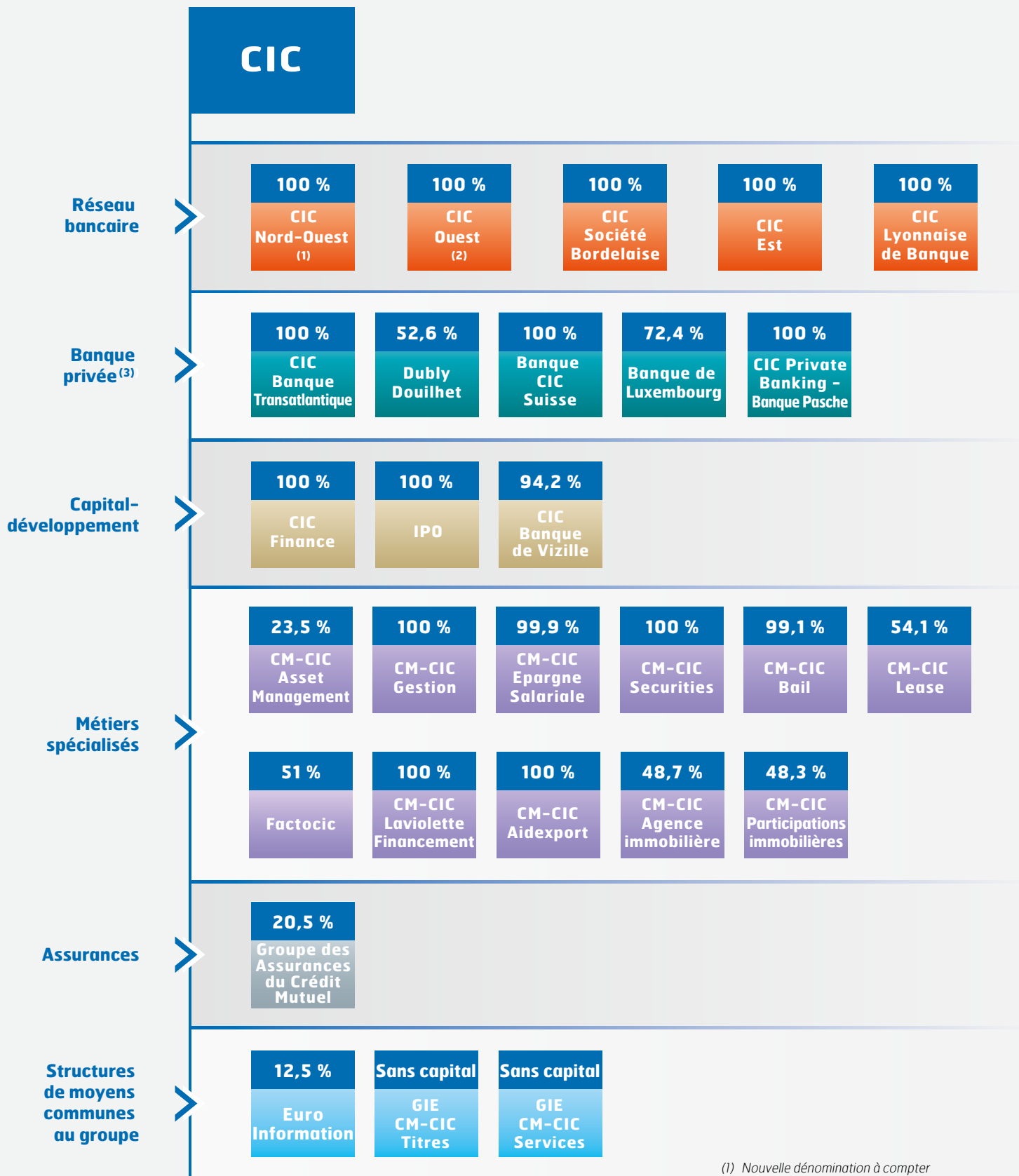
	2009	2008
Produit net bancaire	4 687	3 206
Résultat d'exploitation	1 055	- 97
Résultat net (part du groupe)	801	170
Coefficient d'exploitation	59 %	83 %

Source : comptes consolidés.



Métiers du groupe

- 8 Organigramme simplifié du groupe
- 10 Banque de détail
- 18 Banque de financement et de marché
- 23 Banque privée
- 26 Capital-développement
- 28 Coordonnées du réseau



(1) Nouvelle dénomination à compter du 6/05/2010 de CIC Banque BSD-CIN.

(2) Nouvelle dénomination à compter du 1/09/2010 de CIC Banque CIO-BRO.

(3) Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme indiqué ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le groupe CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau du groupe CIC, qui est également banque de réseau de la région parisienne et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché du groupe ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Au 31 décembre 2009, le capital du CIC était ainsi réparti :

- BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) : 71,77 %
et Ventadour Investissement : 20,07 %, soit 91,84 % pour le Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel : 1 % ;
- Crédit Mutuel Nord Europe : 0,98 % ;
- Banca Popolare di Milano : 0,95 % ;
- Crédit Mutuel Arkéa : 0,71 % ;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : 0,69 % ;
- Crédit Mutuel Océan : 0,69 % ;
- Crédit Mutuel du Centre : 0,57 % ;
- Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest : 0,35 % ;
- Crédit Mutuel Normandie : 0,07 % ;
- Autocontrôle : 0,65 % ;
- FCPE des salariés et anciens salariés : 0,31 %.

Le solde (1,18 %) était réparti dans le public.

Participations du Crédit Mutuel par métier :

Banque privée

Banque Transatlantique Luxembourg : 40 %
Banque de Luxembourg : 27,6 %

Capital-développement

CIC Banque de Vizille : 3,5 %

Métiers spécialisés

CM-CIC Asset Management : 76,4 %
CM-CIC Bail : 0,9 %
CM-CIC Lease : 45,9 %
Factocic : 15 %
CM-CIC Agence immobilière : 51,3 %
CM-CIC Participations immobilières : 51,7 %

Assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

Structures de moyens communes au groupe

Euro Information : 87,5 %





Banque de détail

En 2009, les activités de la banque de détail, cœur de métier du groupe, ont connu un développement significatif.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

	2009	2008	Variation
PNB	3 028	2 866	+5,7%
Frais de fonctionnement	(2 141)	(2 095)	+2,2%
RBE	887	771	+15,0%
Coût du risque	(470)	(298)	+57,7%
Résultat avant impôt	507	547	-7,3%
Résultat net part du groupe	346	398	-13,1%

Source : comptes consolidés.

Le nombre de clients a augmenté de 135 912, parmi lesquels 27 006 entreprises et professionnels, soit + 3,3 %.

Les encours globaux de crédits ont progressé de 2,8 %, dont ceux d'investissement aux entreprises et aux professionnels de respectivement 15,1 % et 5 %.

L'épargne totale a été en hausse de 4,7 % et l'épargne gérée de 5,8 %.

La collecte d'assurance vie s'est caractérisée par une reprise qui a permis une évolution de + 24,7 % du chiffre d'affaires.

Les encours d'OPCVM non monétaires ont connu une baisse de 13,5 %, alors que ceux des FCPI et FIP s'accroissaient de 13,5 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 3,2 % pour le stock total des cartes et + 5,6 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée ;
- + 5,6 % pour le parc des terminaux de paiement commerçants à 117 357 unités ;
- + 6,5 % pour les flux des paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

Le nombre de contrats d'assurances de biens a cru de 8,8 % pour l'automobile et de 6,4 % pour l'habitation.

Le stock de contrats de téléphonie a atteint 164 102, soit + 62,4 %.

Avec un PNB de 3 028 millions d'euros (+ 5,7 %), des frais de fonctionnement de 2 141 millions (+ 2,2 %) et un coût du risque de 470 millions (contre 298 en 2008), le résultat d'exploitation de la banque de détail s'est inscrit à 417 millions d'euros (- 11,8 %).

Réseau

> Développement du réseau

2164 agences

L'extension et la modernisation du réseau se sont poursuivies, principalement en Ile-de-France ainsi que dans le sud-est et le sud-ouest, avec 53 nouvelles implantations, ce qui porte à 517 le nombre de points de vente créés depuis 1999.

Banque à distance

Automates bancaires

À fin 2009, le parc des automates bancaires (GAB, DAB, borne de dépôt) a été porté à 3 557 appareils (+ 270), dont 1 030 dédiés aux remises d'espèces ou de chèques. Ces derniers ont comptabilisé 69 556 444 retraits et 70 301 605 autres opérations (consultations, dépôts, paiements, etc.).

Un nouveau matériel (GAB + borne de dépôt pour commerçants) a été mis en place, avec la fonctionnalité « retrait préféré » proposée aux porteurs du groupe adhérent à *Filbanque*.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel-CIC a été le premier réseau bancaire français permettant le retrait d'argent pour malvoyants, comptant à ce jour plus de 2 400 GAB opérationnels.



cic.fr

Avec plus de 24 millions de connexions supplémentaires, le trafic global du site a augmenté de 20 % à 145 millions de visites. À noter, la hausse de 17 % des demandes de virements (19 millions d'opérations traitées) et de 30 % de l'utilisation du *Web relevé* (1,5 million de consultations).

cic.fr a continué de s'enrichir tant pour les particuliers que pour les professionnels ou les entreprises : ordre de Bourse, souscription en ligne de produits d'épargne, demande de prêt à la consommation par exemple.

> Marché des particuliers

Nouveaux clients

Le nombre de clients s'est accru de 3,2 % pour s'établir à 3 565 436.

Ce résultat a été obtenu malgré :

- un marché immobilier en retrait ;
- un moindre impact de la banalisation du *Livret A* sur 2009.

Ressources bancaires

L'encours s'est élevé à 31,8 milliards d'euros, soit une progression de 6,3 % (+ 2,7 % pour les dépôts à vue, + 7,4 % pour l'épargne bancaire). Celle-ci est essentiellement due aux livrets : + 28,2 % dont plus des 2/3 au profit des livrets ordinaires. En revanche, les comptes à terme ont baissé de 17,2 %.

Épargne financière

L'ensemble est contrasté entre la poursuite de la diminution des encours, tant en OPCVM groupe (- 7,5 %) qu'en conservation d'autres titres (- 6,4 %) malgré l'embellie des marchés, et le fort redémarrage de la collecte en assurance vie (+ 24,7 % à 2,6 milliards d'euros) alimentant une croissance du stock de 3,6 %. À signaler la performance des FIP/FCPI avec des encours en hausse de 16,4 %.

Crédits

En dépit d'un redémarrage soutenu en fin d'année, la production des prêts à l'habitat a continué de ralentir, s'établissant à 6 milliards d'euros. Toutefois, les encours ont augmenté de 5,6 %.

La production des crédits à la consommation a évolué de + 4,6 % à 1,9 milliard, grâce notamment au pré-équipement des clients avec le *Crédit en réserve*.

Contrats de service

La croissance du stock s'est poursuivie au rythme de 11,7 % pour un total de 969 770 contrats.

Une formule *Web* permet désormais au client de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.

Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont permis d'équiper 189 016 nouveaux clients d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 074 703 contrats (+ 9,2 %).

Cartes

Dans un marché à maturité, le développement du parc s'est poursuivi (+ 2,8 %). 54 579 cartes *Gold*, *Premier*, *Infinite* et *Platinum* ont été souscrites, confirmant le succès du service *Différé plus* dont elles bénéficient et qui facilite la réussite des opérations de montées en gamme.

Téléphonie mobile

Le partenariat entre *NRJ Mobile* et *Orange* a permis d'étoffer encore la gamme de forfaits (notamment *3 G*) et les offres de parrainage. La commercialisation de 115 168 nouvelles lignes atteste de l'essor de cette activité intégrée à l'offre de la banque de détail.

> Marché des professionnels

Force de vente

Avec 2 097 chargés d'affaires spécialisés, le groupe confirme sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

Nouveaux clients

Menées tout au long de l'année, des actions ciblées de prospection ont permis au CIC de conquérir 58 927 nouveaux clients.

Financements

La production de crédits d'investissement s'est élevée à 2 253 millions d'euros (+ 5,1 % pour l'encours) et celle de crédit-bail de 551 millions.

1 858 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs s'est poursuivie avec la mise en place de 1 925 PCE (prêts création d'entreprise).

La contribution du marché des professionnels à la production globale de prêts à l'habitat a atteint 20 %.

Fidélisation et commissions

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 184 527 (+ 16 482, soit 9,8 %) ;
- celui des *Contrats professionnels* à 119 845 (+ 18 %) ;
- les flux monétiques ont augmenté de 6,5 %, sous le double effet du renforcement du nombre de parc de terminaux et du niveau d'activité des clients, et les commissions perçues de 5,9 %.

Épargne salariale

6 392 contrats ont été souscrits, portant le stock à 23 802.

Assurance

Les clients professionnels ont contribué à hauteur de 3 152 millions d'euros (soit 12,6 %) à l'encours total d'assurance vie. 2 274 contrats d'assurance santé ont été commercialisés auprès de « travailleurs non salariés ».

La vente de formules de retraite *Madelin* est demeurée significative, avec 2 765 nouvelles adhésions.

Partenariats

En 2009, de nouveaux accords ont été signés avec des réseaux de franchise (portant leur total à 95) et avec des instances professionnelles représentatives.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations majeures.

Agriculture

En dépit d'un environnement difficile (chute du prix du lait, production excédentaire en céréales, réduction des investissements en machines agricoles), l'activité a permis la conquête de 2 913 agriculteurs et la mise en place de 340 millions d'euros de crédits, le portefeuille clients passant à 24 509, l'encours de crédit à 1 435 millions d'euros (+ 9,6 %) et celui d'épargne à 780 millions.

Parmi les autres points marquants, à relever :

- la contribution du groupe au redémarrage de la filière sylvicole du sud-ouest suite aux dégâts de la tempête *Klaus* ;
- le lancement de *Préviris CIC*, offre destinée aux céréaliers désirant couvrir leurs risques de prix sur les matières premières ;
- l'accompagnement de la filière photovoltaïque avec la mise en place de partenariats.



> Marché des associations

À 65 933, le nombre de clients a progressé de 2 050 (3,2 %).

Les encours de crédit sont passés de 427 à 449 millions d'euros, soit + 5,2 %.

Avec une évolution de + 8,9 % (4,7 milliards d'euros d'encours), l'épargne totale s'est développée principalement au travers de livrets et comptes à terme. La baisse enregistrée sur les certificats de dépôts a été compensée par la hausse des OPCVM.

Des offres spécifiques, notamment vis-à-vis des associations gestionnaires, ont été mises en place et des démarches entreprises en direction de l'enseignement privé et du secteur sanitaire et social.

L'année a également été marquée par des actions de formation pour une meilleure approche des spécificités du monde associatif.

> Marché des entreprises

Nouveaux clients

Avec 8 913 nouveaux clients PME et GME, l'exercice passé a confirmé le succès croissant d'une approche commerciale fondée sur l'innovation, la proximité, l'expertise des centres de métiers et la réactivité des chargés d'affaires dans la prise en compte des décisions stratégiques des dirigeants d'entreprise.

L'étude *TNS SOFRES* « Les entreprises et les banques 2009 » a montré que le groupe CIC affichait le meilleur accroissement de taux de pénétration, à 30 %.

Financements

À 25 564 millions d'euros, l'encours total de crédit a augmenté de 3,3 %.

Les encours des crédits d'investissement se sont inscrits à 11 142 millions d'euros (+ 15,1 %). La production de crédit-bail mobilier a été de 939 millions d'euros et celle de crédit-bail immobilier de 205 millions (+ 25,5 %).

Les encours de crédit de fonctionnement, compte tenu d'une demande affaiblie, ont affiché une baisse de 7,9 %.

Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

L'année a été favorable en matière de ressources, fruit d'une offre commerciale innovante en épargne bancaire et d'un positionnement concurrentiel favorable des principaux OPCVM monétaires du groupe.

L'épargne totale (+ 16,4 % à 20 593 millions d'euros) a été tirée par les dépôts à terme et par les OPCVM (+ 37,2 % à 7 370 millions).

Flux

Fort de son expertise en matière de gestion des flux, le CIC accompagne ses clients dans la gestion de l'après *ETEBAC* : virements et prélèvements *SEPA* déjà opérationnels, accès aux nouvelles normes (*XML*) par *Filbanque entreprises* et nouveaux protocoles (*HTTPS*, *EBICS*, *SWIFTNet*) possibles.

Les services de banque à distance se sont enrichis : l'offre « Documents via Internet – Web relevés » permet de consulter et de télécharger les documents adressés par la banque.



Le chiffre d'affaires monétique traité (entreprises et commerces confondus) a atteint 19 419 millions d'euros. Le stock de cartes professionnelles a cru de 6,9 %.

International

En 2009, le CIC a démontré son soutien au développement international des entreprises en étant leader dans la mise en place des nouveaux financements d'assurance prospection préconisés par les pouvoirs publics.

Le nouvel outil *Trade Services*, intégré à l'offre de la banque à distance, est désormais l'appliquatif privilégié par les clients pour les échanges dématérialisés banque-entreprise sur l'émission et la gestion de leurs crédits documentaires à l'importation comme à l'exportation.

Ingénierie sociale

Après le déploiement de *Force 3 Entreprise*, solution clés en main pour faciliter la mise en place de formules d'intéressement et d'épargne salariale (2 721 contrats vendus en 2009), le CIC a lancé *PME Santé*, *PME Prévoyance* et *PME Retraite*, nouvelles offres des ACM, société d'assurance du groupe CM-CIC.

Métiers d'appui

Assurance

2009 a été marquée par la reprise de l'assurance vie.

Les hausses des chiffres d'affaires en assurances de personnes et de biens ont été supérieures à celles du marché.

Les commissions se sont élevées à 260 millions d'euros (contre 240 millions en 2008, soit +8,3 %).

Assurances de biens

Les portefeuilles d'assurance automobile (326 560 contrats) et habitation (420 740) ont respectivement augmenté de 8,8 % et 6,6 % en dépit d'une vive concurrence.

En assurance automobile, les clients ont accès à des prestations qui étaient précédemment en option : stage de récupération de points de permis, protection juridique automobile. Et des avantages supplémentaires viennent récompenser leur fidélité.

En assurance habitation, le *Pack écologique* garantissant les équipements d'énergies renouvelables en même temps que l'habitation a été intégré en option aux contrats haut de gamme. Cette offre trouve naturellement sa place aux côtés des financements spécifiques proposés par le CIC.

Par ailleurs, le réseau, soutenu par les plates-formes téléphoniques de gestion des sinistres, s'est mobilisé, face à l'afflux de déclarations qu'ont provoqué notamment les tempêtes *Klaus* et *Quinten* en début d'année, pour simplifier les démarches et indemniser rapidement les sinistrés.

Assurances de personnes

Avec 103 580 souscriptions nouvelles réalisées grâce à une gamme complétée et aménagée en cours d'année, le portefeuille de prévoyance individuelle a atteint 588 200 contrats (+ 7 %).

Le nouveau contrat *Assurance des accidents de la vie* couvre jusqu'à 1 million d'euros les conséquences d'un décès ou d'une invalidité faisant suite à un accident et prévoit des services d'assistance.

Le souscripteur de *Sécurité*, contrat « vie entière » permettant à ses proches de faire face aux dépenses liées au décès de l'assuré, peut désormais choisir soit le versement d'un capital à ses bénéficiaires, soit des prestations liées à l'organisation et au financement de ses obsèques.

Enfin, les garanties décès, invalidité et indemnités journalières proposées dans *TNS Prévoyance* ont été élargies pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels indépendants et de leur famille.

Le portefeuille de l'assurance santé a continué à se développer fortement : 97 300 contrats, soit + 22,7 %. L'usage de la carte *CB Avance Santé*, qui évite l'avance de frais, s'est intensifié : 75 % des cartes en circulation ont été utilisées par les assurés du CIC.

Incluant un contrat collectif de retraite, une complémentaire santé et des garanties de prévoyance pour les salariés, le *Pack entreprises CIC*, lancé au dernier trimestre, fournit une solution complète en matière de protection sociale aux PME, encore peu équipées dans ce domaine.

Assurance vie

En 2008, l'orientation de l'épargne vers d'autres types de placements avait entraîné une forte baisse de la collecte en assurance vie. La tendance s'est inversée en 2009 et le chiffre d'affaires a progressé de 24,7 % à 2 569 millions d'euros, dont 319 millions d'euros collectés par *CIC Banque Privée* sur les contrats *Sérénis Vie*, près du double de l'année précédente.

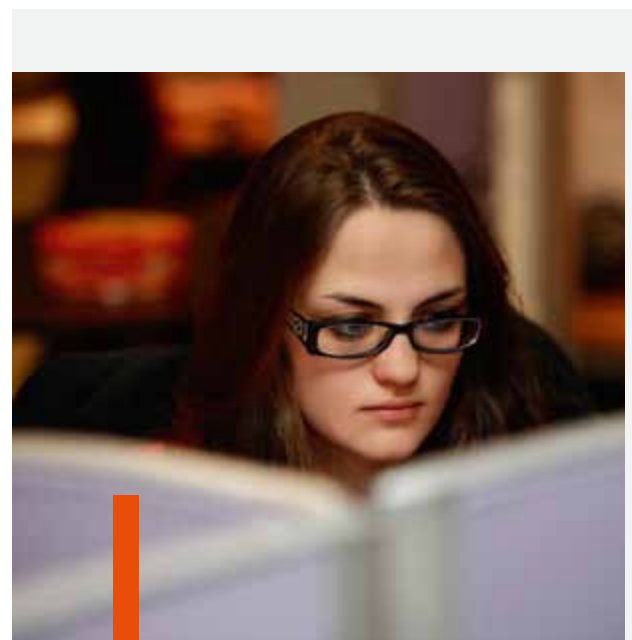
L'emprunt BFCM au taux de 5,15 % sur 8 ans proposé dans les contrats en unités de compte a contribué à cette relance. Le *Livret Assurance*, contrat en euros lancé en début d'année avec un taux promotionnel de 4 % pour 2009, a enregistré 47 700 souscriptions. Ces deux offres ont répondu à la forte attente de sécurité des clients qui a fait suite à la chute des marchés financiers.

Dernière nouveauté, *Plan Assurance Vie* est appelé à devenir le contrat majeur de la gamme. Il s'adapte aux besoins de toutes les catégories de clientèle, en permettant d'évoluer de l'une à l'autre de ses trois options – *Essentiel*, *Avantage* et *Privilège* – sans changer de contrat.

La baisse des taux de rendement en 2009 a été limitée par la qualité de la gestion financière. Les taux nets s'échelonnent de 3,50 % pour le *Livret Assurance Retraite* à 4 % pour *Plan Patrimonio*.

Assurances CIC : chiffres clés 2009

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2009	2009/2008
Assurances de biens	189	+ 10 %
Assurances de personnes	427	+ 9,1 %
Assurance vie	2 569	+ 24,7 %
Nombre de contrats		
TOTAL	6 390 888	+ 8,3 %
Dont assurances de biens	2 501 705	+ 5,4 %
Dont assurances de personnes	3 148 399	+ 11,1 %
Dont assurance vie	740 784	+ 6,6 %



Gestion collective

Le centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC a continué la mise en œuvre de son plan triennal initié en 2007 et dont l'objectif est de franchir un nouveau palier de croissance.

Avec des actifs sous gestion de 67 milliards d'euros répartis sur 610 fonds fin 2009, CM-CIC Asset Management a réussi, malgré un environnement délicat, à renforcer ses positions parmi les grands réseaux, se positionnant à la première place en termes de collecte nette (source *Europerformance* 31/12/2009).

CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 57 sociétés de gestion couvrant 256 OPCVM.

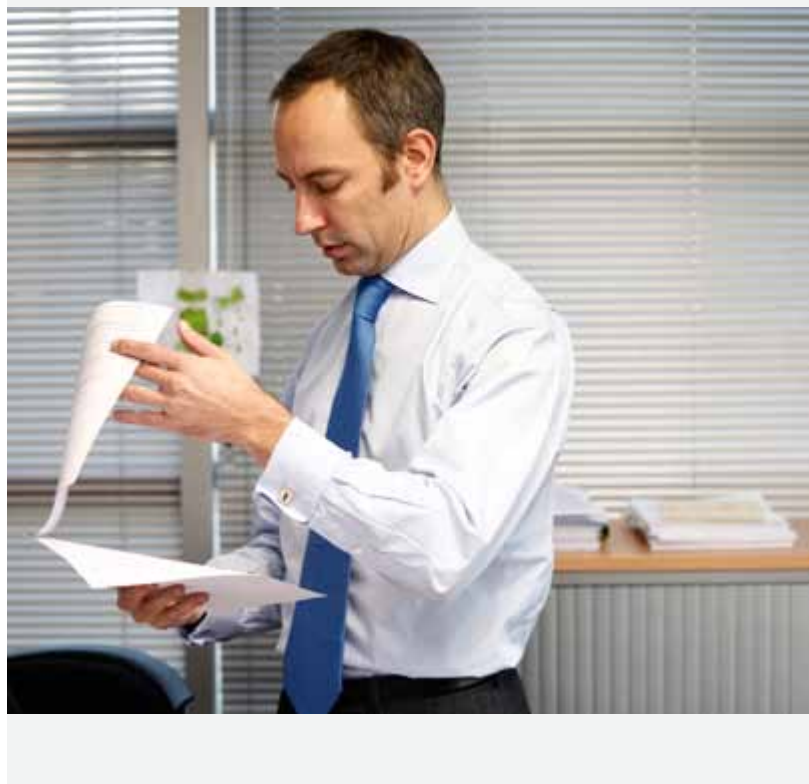
Les marchés actions européens ont évolué en deux phases en 2009 : poursuite du *trend* baissier de 2008 jusqu'en mars et fort redressement ensuite sur des anticipations de fin de crise. Sur les taux d'intérêt, le marché a retrouvé progressivement une liquidité plus normale : le court terme a poursuivi sa décrue (*Eonia* inférieur à 0,30 % sur une partie de l'année) ; la pente de la courbe des taux a poussé de nombreux investisseurs à revenir sur les échéances moyen et long terme.

L'activité commerciale a poursuivi son déploiement au sein du Crédit Mutuel et du CIC ainsi qu'à l'extérieur, sur les clientèles de particuliers, de patrimoniaux, d'entreprises, d'institutionnels et de professionnels de la gestion. Dans les réseaux du groupe, des outils (*reporting*, comptage, site) ont été développés et la professionnalisation et l'animation des relais dans les Fédérations du Crédit Mutuel et pôles régionaux du CIC approfondies. À l'extérieur, l'accent a été mis sur les institutionnels auprès de qui la compétence s'est affirmée, comme en atteste la forte présence dans les réunions de clientèle organisées.

Les OPCVM de trésorerie régulière et les gestions flexibles (ex-performance absolue ou trésorerie dynamique) ont bien passé la crise, se démarquant par leurs résultats. L'évolution des taux a été l'occasion de lancer avec succès des fonds obligataires à échéance simples d'accès. Les OPCVM actions ou profilés ont maintenu des performances supérieures à leurs indices.

La collecte a été réalisée sur les OPCVM de trésorerie régulière essentiellement (ils ont dépassé 70 % des encours gérés) et sur les fonds d'obligations (plus de 500 millions d'euros) qui ont permis d'ouvrir de nombreuses relations. Les fonds flexibles ont redémarré un fort cycle de collecte en fin d'année. En revanche, les fonds à formule, dont les échéances ont eu du mal à être renouvelées à l'équivalent, les fonds de type profilé proposés comme des quasi mandats (dénommés *Stratigestion*), compte tenu des allers retours des marchés, et les fonds actions sont demeurés en décollecte.

Le chiffre d'affaires s'est inscrit en légère baisse (282,9 millions d'euros contre 288,4 millions en 2008), pour un résultat net de 4,3 millions d'euros.



Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2009 :

- 4 679 millions d'euros d'encours gérés (+ 25 %) ;
- 45 617 entreprises clientes ;
- 1 432 017 salariés en gestion ;
- 119 collaborateurs.

L'année a été marquée par une collecte nette positive de 446 millions d'euros, résultat d'une forte activité sur le segment des GME/GE⁽¹⁾ avec la conquête de dossiers importants ayant entraîné des transferts de capitaux significatifs. Par ailleurs, le volume des retraits s'est réduit sensiblement par rapport à 2008.

La souscription de nouveaux contrats est restée dynamique malgré l'environnement économique et financier difficile, autant sur le marché des professionnels que sur celui de l'entreprise. La vitalité de ce dernier a été dopée par la mise en place d'accords d'intéressement proposés via l'offre *Force 3 entreprise* (PEI-PERCOI-Intéressement).

Sur le plan organisationnel, l'ensemble du centre de métier CM-CIC Epargne Salariale, incluant les trois pôles d'activités (logistique-métier-développement) et les trois sites géographiques (Paris, Cergy, Strasbourg), a été certifié *ISO 9001-2008*.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour le réseau Crédit Mutuel-CIC (commissions de placement et droits d'entrée) a régressé de 7 %, conséquence d'une réorientation de l'épargne vers des supports monétaires et d'un ajustement des frais de gestion sur les FCPE monétaires.

(1) *Grandes moyennes entreprises / Grandes entreprises.*

Affacturage

Dans un marché en décroissance de 3,6 % du fait de la conjoncture et des conséquences de la loi LME, Factocic a réussi une double performance :

- un volume d'achat de factures en hausse de 1,7 % à 10,2 milliards d'euros, entraînant une progression de la part de marché ;
- une production commerciale record de 4,1 milliards d'euros, tout en dépassant le cap des 1 000 nouveaux dossiers.

Cette réussite repose notamment sur :

- le succès de la gamme *Orféo* qui propose aux grandes et grandes-moyennes entreprises (GE et GME) des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients ;
- la réalisation de plusieurs opérations importantes de syndication entre *factors* ;
- le développement sur l'ensemble des réseaux de *Factoflash*, produit en ligne lancé en 2008 à destination des professionnels et des TPE (très petites entreprises).

Malgré une augmentation de 8,2 % des commissions d'affacturage, les produits d'exploitation ont été affectés par la baisse de 42 % des produits financiers, sous l'effet conjugué de la dégradation des taux court terme et de la diminution des encours financés en raison de la réduction des délais de paiement.

Les charges d'exploitation et le coût du risque ont été bien maîtrisés.

Le résultat net a atteint 13,2 millions d'euros.

En 2010, l'affacturage sera pour le CIC un vecteur de croissance sécurisé du financement court terme des entreprises et des professionnels. L'année verra également le lancement d'une offre novatrice, 100 % dématérialisée. Factocic devrait ainsi retrouver un rythme de croissance soutenu et un niveau de résultat élevé.

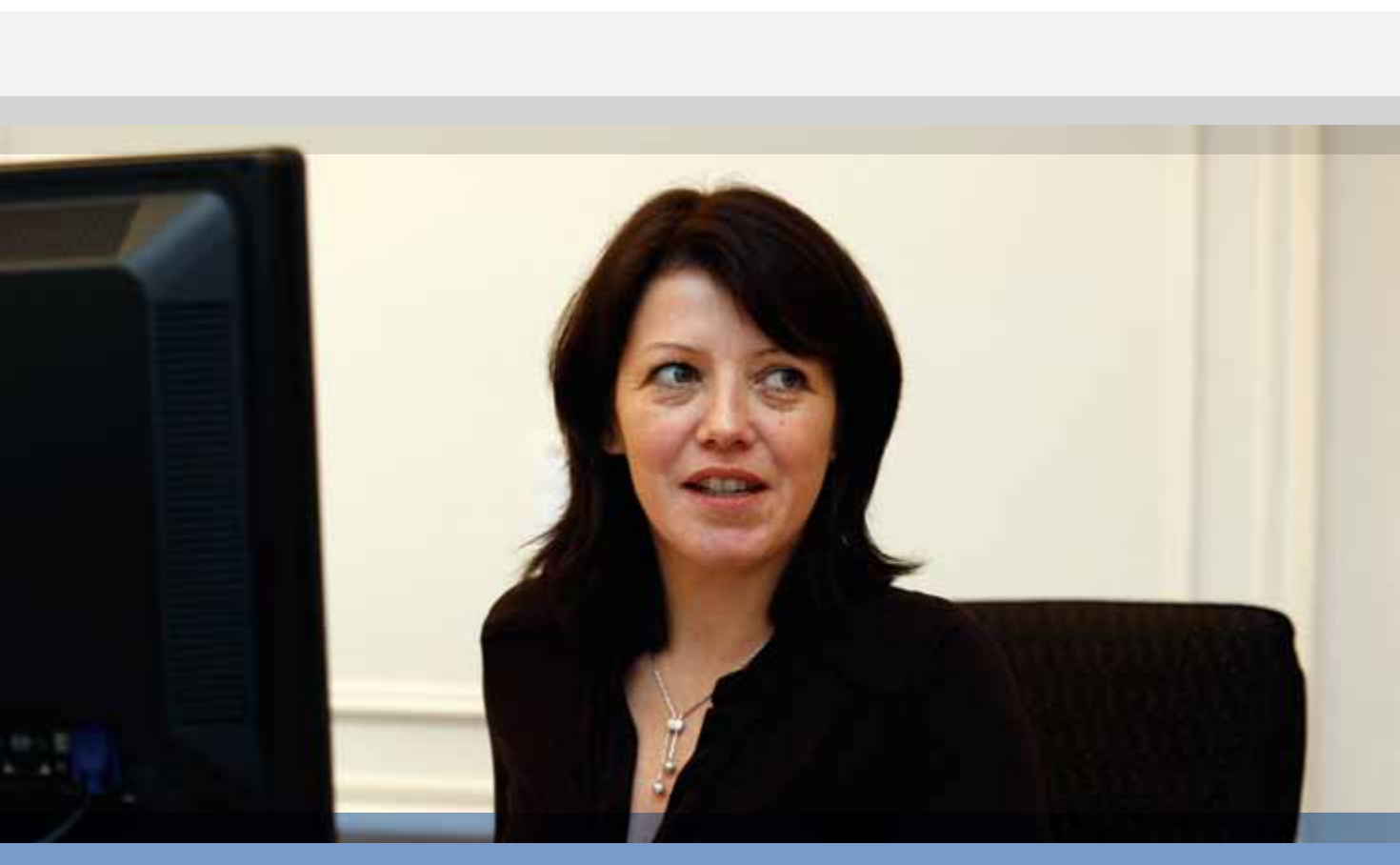
Mobilisation de créances

CM-CIC Laviolette Financement, centre de métier pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, a conclu deux nouveaux partenariats en 2009, avec CIC Iberbanco et le Crédit Mutuel Sud-Est Méditerranée.

Affecté par la chute d'activité des entreprises, l'impact de la loi LME et la baisse des taux, l'exercice, en dépit d'une bonne maîtrise des risques et d'une production soutenue, s'est soldé par :

- 1 411 millions d'euros de flux captés, soit - 8 %, pour 258 350 factures traitées ;
- un PNB brut de 21,3 millions d'euros (- 10 %) ;
- une rentabilité globale dégagée (RGD) de 9,3 millions d'euros, avant rémunération des banques partenaires à hauteur de 7,1 millions d'euros (77 % de la RGD).

Le résultat net a atteint 1,4 million d'euros (1,5 million en 2008).



Immobilier

CM-CIC Participations immobilières

Accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation en France, CM-CIC Participations immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2009 dans 1 nouvelle opération représentant 82 logements, pour un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros, mobilisant 0,1 million de fonds propres.

Le résultat net comptable est ressorti à 1,6 million d'euros.

CM-CIC Agence immobilière

Société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi *Hoguet* et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC (dont *CIC Banque Privée*), avec pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale.

En 2009, 4 054 lots ont été réservés pour un montant de 707 millions d'euros, générant 32,8 millions d'honoraires et 30 millions de rétrocessions au réseau.

Crédit-bail immobilier

En 2009, l'implication des réseaux dans la commercialisation du crédit-bail immobilier a permis à CM-CIC Lease de mettre en place plus de 586 millions d'euros de nouvelles conventions de financement (+ 24,4 % par rapport à l'exercice précédent), représentant 364 immeubles professionnels.

Dans un contexte de faible demande en investissements, la part des immeubles industriels ou logistiques dans le montant de cette production a été en retrait à 28 % (contre 47 %) ; celle des locaux commerciaux ou de bureaux a augmenté à 58 % (soit + 62 % en valeur) ; enfin, celle des établissements médicaux et maisons de retraite s'est établie en légère progression à 11 %, le solde de 4 % étant constitué par les hôtels.

Les encours financiers globaux ont enregistré une croissance de plus de 16 % à 2,4 milliards d'euros.

Malgré cela, le PNI a connu une relative stabilité, du fait du renchérissement des coûts de refinancements à long terme. Suite à la hausse des commissions versées aux réseaux à hauteur de 9,5 millions (+ 16 %), à celle des provisions sur créances et actifs induites par un marché immobilier incertain et à l'absence de produits exceptionnels durant l'exercice, le résultat net s'est établi en retrait par rapport à 2008, à 8 millions d'euros.



Crédit-bail mobilier

Le marché a connu en 2009 une production inférieure de 21 % à celle de l'année précédente. Pour sa part, CM-CIC Bail a affiché un retrait limité à 5,2 %, en raison de l'augmentation de plus de 12 % du nombre de dossiers décaissés, notamment par ses filiales belges et allemandes.

77 816 dossiers ont été mis en loyers en 2009 (69 165 en 2008) pour près de 2,5 milliards d'euros.

La production d'*Auto confort* (location longue durée) a progressé de 4,6 %.

Après la création de filiales CM-CIC Leasing en Belgique et en Allemagne, un accord a été signé avec Banco Popular afin de répondre aux besoins des clients sur l'Espagne et le Portugal. Après deux années d'activité, l'international représente déjà 6 % des encours et 6,3 % de la marge financière.

Avec le lancement d'une nouvelle offre dédiée aux organismes à but non lucratif, la gamme de CM-CIC Bail couvre ainsi l'ensemble des marchés et secteurs.

La politique d'amélioration du service et de la relation client s'est poursuivie par une formation « service attitude » pour tous les salariés.

La marge financière s'est accrue de 13 % à plus de 84 millions d'euros. La maîtrise des frais généraux et un coût du risque limité ont permis une hausse, d'une part, des commissions reversées aux réseaux et, d'autre part, du résultat net.



Banque de financement et de marché

En 2009, le CIC a continué d'accompagner sa grande clientèle dans son développement, tant en France qu'à l'étranger, tout en maintenant une politique de diversification et de sélectivité au niveau des risques.

Pour les activités de marché, après une année 2008 marquée par la crise financière et bancaire, l'exercice a connu une normalisation et un redressement des résultats.

Banque de financement et de marché : chiffres clés (en millions d'euros)

	2009	2008	Variation
PNB	1 336	(112)	NS
Frais de fonctionnement	(244)	(215)	NS
RBE	1 092	(327)	NS
Coût du risque	(377)	(224)	NS
Résultat avant impôt	715	(552)	NS
Résultat net part du groupe	493	(344)	NS

Source : comptes consolidés.

Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Dans un contexte économique et financier défavorable, les engagements du CIC (hors garanties reçues) sont restés globalement stables : ils sont revenus de 22,7 à 22,1 milliards d'euros (- 2,6 %), dont 7 milliards d'euros de crédits utilisés et 15,1 milliards d'euros d'engagements par signature.

Fin 2009, les trois principaux clients entraînent pour respectivement 4,9 %, 4,2 % et 3,4 % dans les encours totaux des « grands comptes ». L'exposition sur les quinze plus importantes contreparties représentait 40,8 % de ces derniers, illustration d'une politique de diversification des risques qui réserve l'essentiel des capacités de la banque à un nombre restreint de sociétés.

Le respect de règles de prudence et de sélectivité dans la prise de risques, la priorité donnée au suivi dans le temps de ces engagements, facilité par la mise en place d'un nouveau portail de contrôle interne, ont permis de limiter à 15 millions d'euros le coût du risque.

Sur un marché en net repli, le CIC est intervenu dans 20 syndications de crédits *corporate* (32 en 2008), dont 7 fois en qualité de *Mandated Lead Arranger*. Plusieurs de ces opérations s'apparentaient à des *club-deals* ne réunissant que les banques proches des clients concernés.

Les ressources collectées sont passées de 6,8 à 9,2 milliards d'euros, dont 1,2 milliard sous forme de soldes créditeurs, 3 milliards confiés à CM-CIC Marchés et 5 milliards investis en OPCVM monétaires gérés par CM-CIC Asset Management.

Actif en matière de traitement des flux, le CIC a remporté neuf appels d'offres (sur un total de douze dossiers traités, dont un en attente de réponse). Il a également donné suite à une soixantaine d'interrogations et cotations diverses. Un nombre croissant de clients a opté pour la signature d'une convention de services. Sept clients ont signé un contrat « Score/Ma-CUG SWIFTNet » (cinq en « service bureau », deux en « SWIFTNet Plug & Play »). La certification ISO 9001 obtenue en 2008 par les « services bancaires grands comptes » a contribué à ces succès. Le CIC dispose par ailleurs d'un savoir-faire reconnu dans plusieurs autres domaines : monétique, centralisation de trésorerie, cybervalidation, etc.

Le montant des crédits utilisés a sensiblement fléchi, évolution en grande partie compensée par la hausse de la part non utilisée des crédits confirmés. Le PNB est passé de 152 millions à 187 millions d'euros, dont 73,8 millions réalisés sous forme de commissions. Cette augmentation de 23 % s'explique, pour l'essentiel, par la hausse des conditions en vigueur sur le marché et par le fort développement des activités flux.

Ce PNB ne tient pas compte des opérations apportées aux autres entités opérationnelles du CM-CIC, les « grands comptes » ayant vocation à promouvoir les produits et services de l'ensemble du groupe.

Au cours du dernier exercice, le CIC est entré en relations effectives avec de nouvelles contreparties, notamment : *Ariane Espace*, *Dassault Systems*, *Saint-Gobain Emballage*, *SG Solar Systems*, *ITM Entreprises*, *Sofema*, *Lockheed Martin*, *Repower AG*, *Holcim*, *Metro*, *SGS*...

Activités de marché

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché du Crédit Mutuel-CIC en France. Elles sont exercées au CIC pour le compte propre et le commercial et à la BFCM, société mère du CIC, pour le refinancement à moyen/long terme.

CM-CIC Marchés dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire au développement de ses activités et d'une salle des marchés au service de ses différentes clientèles : entreprises, collectivités locales, grands comptes, ainsi que des clientèles de gestion privée et institutionnelles à la recherche de produits de marché innovants mis au point par ses équipes de compte propre.

Commercial

Avec des équipes de vente localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales – au service des clients du réseau et des grandes entreprises – la salle des marchés offre à sa clientèle domestique et européenne un service de conseils et de cotations sur les produits de change, de taux et de placements.

Le métier intègre aussi une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du compte propre.

Refinancement

La réouverture progressive du marché de la dette est intervenue en 2009, permettant ainsi aux meilleurs établissements bancaires d'émettre à nouveau sous leur propre signature. Cependant, afin de consolider cette reprise, la BCE et la SFEF ont accompagné les banques dans leurs besoins de refinancement pendant une bonne partie de l'année.

Le groupe CMS-CIC a profité de ce contexte pour compléter et sécuriser encore davantage son dispositif d'accès aux marchés. L'accent a été mis sur :

- le placement international des titres à court terme (*London CD's* et *Euro Commercial Papers*) contribuant ainsi à diversifier les sources de financement et à réduire la proportion des certificats de dépôt négociables domestiques (CDN) au sein des ressources de marché monétaire : de fin 2008 à fin 2009, la part des CDN est ainsi passée de 39 % à 34 % et leur encours de 36 milliards à 21 milliards d'euros ;
- l'augmentation des actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE de manière à assurer le refinancement à court terme du groupe en cas de crise de liquidité ;
- l'allongement de la maturité des ressources collectées, essentiellement grâce au recours à la SFEF auprès de laquelle la BFCM a joué le rôle d'intervenant central pour l'ensemble du groupe CM-CIC.

La BFCM a procédé à deux émissions publiques d'obligations (EMTN) à 18 mois et 2 ans pour un total de 2,75 milliards d'euros, placées auprès d'une centaine d'investisseurs majoritairement étrangers, confirmant ainsi la confiance accordée au groupe par le marché ; et deux émissions obligataires à 4 ans et à 8 ans pour un total de 1,4 milliard d'euros, placées auprès de la clientèle de réseau du CMS-CIC.

Le plafond du programme de *CM-CIC Covered Bonds* a par ailleurs été porté à 30 milliards d'euros afin d'être en mesure de réaliser des émissions en 2010 et de profiter, le moment venu, de la nouvelle loi sur les sociétés de financement de l'habitat (SFH) qui devrait être mise en place en France très prochainement.

Trading compte propre

Après une année 2008 marquée par la hausse des *spreads* de crédit et du coût de liquidité, 2009 a connu une normalisation sur les marchés financiers. Pour ces activités conduites en France, la qualité des portefeuilles titres, qui avaient été partiellement transférés en 2008 de *trading* en AFS ou prêts et créances (titres d'État pour moitié, titres notés AAA pour un tiers, *investment grade* pour les autres), a été confirmée. L'amélioration des *spreads* de crédits et les arbitrages réalisés au cours de l'année ont permis d'obtenir un excellent résultat tout en réduisant le niveau global des risques.

Parallèlement, les outils de suivi ont été améliorés, notamment pour réduire les risques opérationnels, et les activités de marché conduites par les succursales du CIC à New York, Londres et Singapour, sont désormais intégrées dans *CM-CIC Marchés*.

Enfin, l'activité de distribution de stratégies de gestion alternative a contribué à mettre à disposition de la clientèle du groupe une offre de produits de placement alternatifs et structurés.

Le PNB global des activités de marché s'est établi à 945 millions d'euros contre - 394 millions en 2008.



Intermédiation boursière et dépositaire-teneur de comptes

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des émetteurs.

Membre de *ESN LLP*, réseau multilocal formé de 10 intermédiaires présents dans 15 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Espagne, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire principal (50,7 %) de *ESN North America* (USA, Canada), CM-CIC Securities a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains.

Intervenant sur 1 000 sociétés européennes, l'équipe de recherche ESN se compose de 130 analystes et stratèges dont 20 à Paris. Sa force de vente actions comprend 140 commerciaux dont 30 en France (Paris, Lyon et Nantes) et 6 à New York.

En outre, CM-CIC Securities dispose d'une recherche sur actions américaines de qualité grâce à un accord exclusif de distribution en Europe signé entre *ESN North America* et *Needham & Co*, une banque d'investissement américaine indépendante basée à New York. Il compte 4 vendeurs sur les produits dérivés d'indices et d'actions et 7 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

CM-CIC Securities organise plus de 280 présentations de sociétés, *roadshows* et séminaires en France et à l'étranger par an, dont les plus suivis sont :

- *Séminaire annuel* au cours duquel le bureau d'analyse présente sa sélection des meilleures idées d'investissements pour l'année à venir à sa clientèle ;
- *European Small & Mid Cap Seminars* qui réunit, deux fois par an à Londres et une fois à New York, 40 sociétés de moyenne capitalisation de 15 pays d'Europe, choisies par ESN en fonction de leur qualité.



Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 94 sociétés de gestion, administre 38 000 comptes de particuliers et 230 OPCVM, représentant 15,6 milliards d'euros d'actifs.

Le PNB 2009 s'est établi à 59,7 millions d'euros et le résultat net à 2,3 millions.

Opérations financières

Le groupe CM-CIC bénéficie d'un savoir-faire en matière d'opérations financières, grâce à la réunion des compétences de ses différentes entités spécialistes des métiers du haut de bilan (CIC Banque de Vizille, CIC Finance, IPO), de l'intermédiation boursière (CM-CIC Securities), des financements spécialisés et à la force de son réseau bancaire. Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres de *ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ».

Le groupe a participé en 2009, en tant que membre du syndicat de placement, à d'importantes émissions d'obligations convertibles et échangeables, notamment *l'ORNANE Unibail-Rodamco*, les échangeables *Eurazéo/Danone* et *Artémis/Vinci*, et a été *bookrunner* de l'augmentation de capital de *Nextradio*.

CM-CIC Securities a par ailleurs réalisé le retrait de la Bourse de IPO et le reclassement d'un bloc de 12 % d'actions de la *Compagnie des Alpes*. Il a aussi signé son retour dans le primaire obligataire en dirigeant, en tant que *co-bookrunner*, une émission de 350 millions d'euros pour *Havas* et en étant *co-manager* d'une autre de 575 millions d'euros pour *Rexel*.

Enfin, les services aux émetteurs (introductions en Bourse et toutes émissions de titres ultérieures, analyse *corporate* et évaluation, communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) sont assurés par les équipes de CM-CIC Emetteur, département de CM-CIC Securities.

Financements spécialisés

Bonne en matière d'activité pour les financements d'actifs et de projets, 2009 a été décevante pour les financements d'acquisitions avec un PNB en retrait.

Le PNB global a progressé de plus de 50 % par rapport à celui de 2008, fortement impacté par l'escroquerie *Madoff*, et le RBE de 74 %.

La crise a eu pour conséquence l'augmentation du coût du risque, en particulier pour les financements d'acquisitions et dans une moindre mesure pour les financements d'actifs. Ce dernier a en revanche été négatif pour les financements de projets. Le coût du risque total s'est élevé à 96,9 millions d'euros, soit 1,3 % des encours tirés.

Le résultat courant, positif, a connu une hausse de près de 7 %.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise en matière de structuration de financement adapté à chaque type de transaction.

L'activité commerciale a été ralentie en 2009, bon nombre de clients préférant différer leurs investissements dans un environnement offrant peu de visibilité. Le groupe a été modérément affecté par la baisse du marché des *LBO*, du fait d'un positionnement équilibré sur les différents pays, tailles et types d'opérations (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales).

La clientèle entreprise a subi le ralentissement économique, ce qui s'est traduit par une dégradation de la qualité des actifs en portefeuille. Toutefois, le coût du risque a été maîtrisé, et la mise en œuvre d'une gestion dynamique a permis de réduire l'exposition sur certains secteurs sensibles.

Financements d'actifs

En matière commerciale, l'activité a été soutenue dans les métiers traditionnels, à l'exception du transport maritime (*shipping*). La situation globale du marché des financements a permis de réaliser des opérations présentant un couple risque rentabilité amélioré. Les équipes ont reçu deux distinctions internationales de la part du *Jane's Transport Finance* : « *US leasing deal of the year* » catégorie transport ferroviaire (opération *ARI* du bureau des financements d'actifs de New York) et « *Asia leasing deal of the year* » (opération *Malaysian Airlines* réalisée par l'équipe de Singapour).

Les bureaux de New York et de Singapour ont poursuivi leur développement et leur niveau annuel de production représente une part significative de l'activité globale.

Financements de projets

En 2009 la production a été limitée à 18 nouveaux dossiers autorisés.

Priorité a été donnée aux opérations clientèle avec 13 dossiers en *arrangement* (dont 4 assortis d'un rôle d'agent) et 5 participations.

La répartition est la suivante : l'électricité représente 62,5 % du total, avec une forte présence dans les énergies renouvelables (fermes éoliennes, projets solaires) ; les infrastructures 12 % (concessions et partenariats public-privé) ; le secteur ressources naturelles 25,5 %.

Géographiquement, 21 % sont en Amérique (USA-Canada), 35 % en Europe, 18 % au Moyen-Orient et 26 % en Asie-Australie.

Les réponses à des appels d'offres ou dialogues compétitifs ont été source d'approfondissement des relations du CM-CIC avec les « sponsors » ayant recours à l'approche financements de projets. La ligne métier « projets » se situe au cœur des actions commerciales en direction des clients de toutes les composantes du groupe.

En matière de coût du risque, négatif en 2009, un dossier a donné lieu à un complément de provision spécifique (*Power Australie*) et un autre à une reprise partielle (*Power USA*).



International

Accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises : tel est l'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international.

Avec *CIC Développement International*, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui d'Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation à l'étranger. Sa promotion est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées ou forums-pays*).

À sa clientèle d'investisseurs, le CIC propose un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

En 2009, l'activité en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, a été étendue sur le plan géographique, notamment au Brésil, au Chili, au Mexique, en Europe Centrale, tout en restant soutenue en Asie et au Maghreb.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services.

Géré par un centre de métier unique, certifié *ISO 9001*, le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer un service de proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement de la clientèle s'appuie notamment sur les partenariats stratégiques en Chine avec la *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie* et en Italie avec la *Banca Popolare di Milano*.

Succursales étrangères et bureaux de représentation

Londres

Les principales activités sont le crédit aux entreprises (notamment filiales de groupes français au Royaume-Uni), les financements spécialisés, les prestations de conseil aux PME et GME françaises clientes, pour leur approche du marché britannique, et le refinancement du groupe.

Dans un marché peu actif, ces lignes de métier ont réalisé un exercice satisfaisant grâce à l'amélioration des marges et un coût du risque maîtrisé.

La cession des titres sur les banques islandaises a permis de générer une reprise sur la provision constituée en 2008 et le reliquat du portefeuille de titres a été transféré à *CM-CIC Marchés*.

En dépit d'un coût de liquidité en forte hausse, le résultat net de la succursale a été de 17,3 millions d'euros.

New York

2009 a été marquée par un environnement économique et financier déprimé.

Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, les transactions nouvelles sur le marché primaire ont été rares et le coût du risque a augmenté sensiblement. En revanche, l'activité de financements d'actifs a poursuivi son développement avec un portefeuille diversifié, un PNB en progression et un coût du risque nul.

Les activités de marché ont bénéficié du rebond des marchés, une provision complémentaire ayant toutefois été affectée au portefeuille de titres *RMBS*.

Le résultat courant avant impôt de la succursale s'est redressé à - 2,4 millions d'euros.

Singapour, Hong Kong et Sydney

La succursale a maintenu sa stratégie de niche sur les pays les plus stables de la zone.

L'activité de financements structurés est demeurée profitable grâce à une forte sélectivité et un portefeuille solide, malgré un coût du risque en augmentation dans le secteur du transport maritime.

La banque privée a été en perte du fait de la baisse des marchés.

Les activités de marché, centrées sur les clients régionaux, ont généré un profit supérieur aux prévisions.

Enfin, le bureau de Singapour de CIC Banque Transatlantique (qui partage les locaux de la succursale) met à la disposition de sa clientèle d'expatriés français une offre complète de services et produits de banque privée.

En 2009, le résultat courant avant impôt de la succursale s'est inscrit à 0,8 million d'euros.

Bureaux de représentation

Un réseau de 37 bureaux de représentation dans le monde qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribue au développement des activités du CIC à l'international.



Banque privée

En 2009, malgré la crise, la performance commerciale des activités de gestion de fortune a été satisfaisante et le résultat net des filiales spécialisées a progressé.

Banque privée : chiffres clés (en millions d'euros)	2009	2008	Variation
P N B	397	427	- 7%
Frais de fonctionnement	(303)	(272)	+11,4%
R B E	94	155	-39,4%
Coût du risque	1	(108)	NS
Résultat avant impôt	95	47	+102,1%
Résultat net part du groupe	55	34	+61,8%

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking est l'enseigne des métiers de la banque privée du Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde, notamment en Europe et en Asie.

À l'international, il dispose d'implantations importantes dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie. Ses entités proposent une offre large et à haute valeur ajoutée. Elles fonctionnent toutes en réseau pour apporter le meilleur service à la clientèle du groupe.

En France, deux acteurs majeurs interviennent :

- *CIC Banque Privée*, filière métier, installée à Paris et en régions au sein du réseau CIC, s'adresse prioritairement à des dirigeants d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger intègrent une offre de banque privée et de *stock-options*.

France

CIC Banque Privée

Avec 340 collaborateurs répartis dans 60 implantations, cette filière apporte à ses clients un service de grande qualité.

CIC Banque Privée accompagne les dirigeants, notamment dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale, succession.

Dans un environnement financier et boursier chahuté, il a poursuivi au cours du dernier exercice son expansion et l'accroissement de sa collecte, grâce à son expertise de proximité (ingénierie fiscale – juridique – patrimoniale – entrepreneuriale), ainsi qu'à une sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

Avec l'appui des ingénieurs financiers et patrimoniaux, ses 190 gérants privés rencontrent les chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale adéquate.

Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées autour d'eux, pour proposer les solutions les plus adaptées.

Dans cette optique, CM-CIC Gestion a conçu *Sélection F*, offre de multigestion dédiée à la clientèle patrimoniale qui a connu un fort développement.

En 2009, les encours d'épargne gérée de *CIC Banque Privée* ont atteint 12 milliards d'euros.

CIC Banque Transatlantique

Dans un contexte difficile, CIC Banque Transatlantique a bien terminé l'exercice 2009, grâce à un deuxième semestre actif.

La collecte de capitaux a été satisfaisante et la distribution de crédit de bon niveau.

La reprise de la Bourse, après le creux de mars, a relancé l'activité et le volume de commissions financières, en particulier pour les métiers de gestion sous mandat et de *stock options*.

Les encours de capitaux gérés se sont accrus de 14 %, le PNB de 7 % et le résultat net de 23 %.

Aucun sinistre significatif n'est intervenu, la banque enregistrant même une reprise de provision de 1,5 million d'euros.

CIC Banque Transatlantique a ouvert un bureau de représentation à New York, transformé ses implantations à Londres et Singapour en succursale et filiale, et fermé sa filiale à Jersey.



Banque Transatlantique Belgium

En forte croissance, les encours gérés ont atteint 1 313 millions d'euros en 2009. Le PNB a connu une hausse de 50 %, suite à une croissance tant du PNI que des commissions.

Le 4^e exercice s'est clôturé avec un résultat net de 2,5 millions d'euros (+ 53 %).

Banque Transatlantique Luxembourg

L'embellie des marchés a contribué à la réalisation des bonnes performances des gestions sous mandat et conseillée, amenant certains clients à confier des fonds supplémentaires.

L'encours des actifs gérés s'est établi à 544 millions d'euros (+ 12 %) et celui des crédits à 23 millions d'euros (- 11 %).

Le PNB est ressorti à 5,9 millions d'euros, en régression de 8 % malgré la stabilité des commissions (4,4 millions). Le PNI a décliné de 21 % du fait de la baisse des taux. Le résultat net a été de 1,4 million d'euros.

BLC Gestion et Transatlantique Finance

Les deux sociétés de gestion ont profité d'un marché en rebond. La collecte OPCVM a été positive. L'exercice a été marqué par la conquête de nouveaux mandats institutionnels.

Les PNB de BLC Gestion et de Transatlantique Finance se sont inscrits respectivement à 9,4 millions d'euros (+ 39 %) et 2 millions d'euros, pour des résultats nets de 3,3 et 0,5 millions d'euros.

Un projet de fusion entre ces deux sociétés est à l'étude pour 2010.

GPK Finance

2009 a été une année de transition et de restructuration.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,7 millions d'euros, avec un résultat net de 0,9 million.

Dubly-Douilhet

Entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du nord et de l'est de la France, Dubly-Douilhet a bien résisté dans le contexte de crise de 2009.

Elle a affiché une situation financière solide avec 9 millions d'euros de capitaux propres. Sa conservation a dépassé les 800 millions.

La société a dégagé un résultat net de 0,9 million d'euros contre 2 millions en 2008 (soit - 55 %).

Réseau CIC Private Banking

Banque de Luxembourg

En 2009, la Banque de Luxembourg, présente dans le grand-duché depuis 1920 et dont elle est un des principaux établissements, a poursuivi le développement de ses activités de banque privée, de gestion d'actifs et de services aux professionnels de la gestion et des fonds. Elle a parallèlement refondu totalement sa plate-forme informatique pour améliorer encore la qualité de ses prestations.

Son équipe d'analystes a une nouvelle fois été primée, à plusieurs reprises, au plan européen, trois pays (France, Suisse et Belgique) ayant notamment élu la banque comme « meilleur gestionnaire » pour l'ensemble de sa gamme d'OPCVM. De nouveaux mandats de gestion institutionnels ont pu être signés, en particulier avec des fondations d'utilité publique.

Perfectionner et approfondir sa mission de conseil auprès de ses clients, tel est l'objectif de la Banque de Luxembourg pour les années à venir. Que ce soit dans le cadre d'un financement, de la gestion d'un patrimoine, de sa transmission, d'un projet philanthropique ou d'entreprise... la banque, avec ses 750 collaborateurs, entend être un partenaire à taille humaine en mesure d'accompagner des familles, entrepreneurs et investisseurs dans le temps. S'adressant aussi bien à un public régional que multinational, elle apporte une valeur ajoutée répondant aux attentes de clientèles à la recherche d'une approche véritablement internationale.

Depuis de nombreuses années, la Banque de Luxembourg s'est préparée aux évolutions résultant du débat autour de la fiscalité de l'épargne. Opérant dans le cadre des directives européennes, elle a conçu des outils permettant à ses clients de gérer leur patrimoine dans le respect des règles en vigueur dans leurs pays respectifs.

Au cours du dernier exercice, les dépôts clients ont augmenté de 4,1 % et le résultat net consolidé, à 55 millions d'euros, a traduit la solidité des performances de la banque.

CIC Private Banking – Banque Pasche

En 2009, CIC Private Banking – Banque Pasche a finalisé avec succès l'intégration de ses acquisitions. Structure organisationnelle et outils d'exploitation sont maintenant homogènes dans toutes ses entités. Les produits et services offerts à une clientèle répartie dans plus de 70 pays répondent aux mêmes standards de qualité partout dans le monde.

Il a étoffé son réseau international avec l'ouverture d'un *Serficom Family Office* à Rio de Janeiro et a développé celui de Shanghai.

Être à proximité de sa clientèle a permis à la banque de réagir au plus vite et de manière optimale à ses besoins, confirmant ainsi son positionnement d'acteur de référence du *Private Banking*.

Banque CIC (Suisse)

La banque a enregistré en 2009 un développement commercial satisfaisant tant pour la collecte nette de capitaux confiés par la clientèle (plus de 400 millions de francs suisses) que pour le volume des crédits, en hausse de 16,7 % à 2,7 milliards de francs suisses.

Malgré ces performances, les résultats ont accusé un retrait sensible. Le bénéfice, à 10,3 millions de francs suisses, peut toutefois être considéré comme relativement satisfaisant compte tenu des circonstances.

En dépit de la reprise des marchés boursiers, les investisseurs ont en effet continué à faire preuve de prudence, ce qui s'est traduit par un recul significatif des revenus générés par les activités de gestion de fortune. L'effritement des marges d'intérêt, en particulier dans le secteur hypothécaire soumis à une rude concurrence, a par ailleurs conduit à une baisse du résultat des opérations d'intérêt.

Avec 8 implantations réparties dans toutes les régions linguistiques, Banque CIC (Suisse) poursuit sa stratégie de banque universelle de proximité.

Afin d'améliorer encore la qualité de ses services, la banque prépare en 2010 la migration de son système informatique sur une nouvelle plate-forme adoptée par la Banque de Luxembourg et qui sera progressivement déployée sur plusieurs autres entités du groupe, lequel en profitera pour mettre en place des synergies opérationnelles partout où cela a du sens.

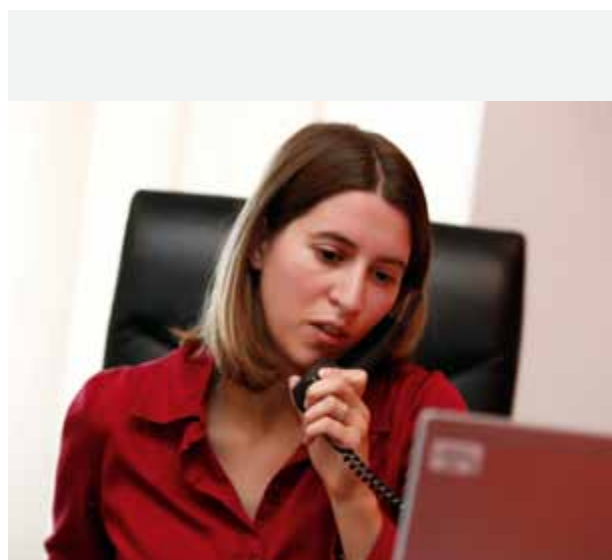
Succursale CIC Singapour et CICIS Private Limited Hong Kong

Le CIC déploie son activité de banque privée en Chine et en Asie du sud-est depuis 2002.

Avec la crise financière qui a persisté, sont apparus en 2009 de nouveaux problèmes mais aussi des opportunités :

- la clientèle asiatique, contrairement à ses habitudes, s'est tournée vers des produits privilégiant la protection du capital, ce qui a stabilisé les revenus ;
- les difficultés rencontrées par les grands acteurs locaux du métier ont rendu possibles des recrutements qui, combinés à une reprise des marchés, ont permis de redresser les portefeuilles clientèle de 63 %.

Compte tenu de la position de Singapour comme grande place financière *offshore* pour la gestion de fortune, le développement de la banque privée à destination des grands investisseurs en Asie reste une priorité.





Capital-développement

Le CIC figure parmi les tout premiers intervenants en régions en capital-développement.

Il a investi plus de 140 millions en 2009 et est présent dans près de 500 entreprises françaises, au travers d'un portefeuille de 1,5 milliard d'euros.

Plus de 50 % de ses investissements sont supérieurs à 5 ans et plus de 20 % supérieurs à 10 ans.

Capital-développement : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2009	2008	Variation
PNB	49	112	- 56,3 %
Frais de fonctionnement	(28)	(38)	- 26,3 %
RBE	21	74	- 71,2 %
Coût du risque			
Résultat avant impôt	21	74	- 71,6 %
Résultat net part du groupe	15	67	- 77,6 %

Source : comptes consolidés.

CIC Finance

CIC Finance (46 collaborateurs à Paris et en régions) a une double activité de capital-investissement et de conseil en fusions-acquisitions. L'activité d'investissement, soit 1,35 milliard d'euros, est exercée pour moitié pour compte propre (à travers CIC Investissement, CIC Investissement Nord, CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace) et pour moitié pour compte de tiers, avec les fonds gérés par CM-CIC Capital Privé (24 FIP/FCPI) et CIC LBO Partners (*fonds midcaps CIC LBO Fund* dédié aux LBO majoritaires).

Après plusieurs années de fortes activités et rentabilité, la gestion pour compte propre a subi en 2009 les effets du cycle baissier du capital-investissement, avec le double impact de la réduction drastique des cessions (53 millions d'euros), donc des plus-values externalisées, et des valorisations (provisions, diminution des plus-values latentes). Dans un contexte à faible visibilité, les investissements ont été volontairement limités à 45 millions d'euros, dont plus de la moitié en réinvestissements.

En gestion pour compte de tiers, un FCPI et trois FIP ont été lancés pour 65 millions d'euros en collaboration avec les réseaux du CM-CIC, positionnant CM-CIC Capital Privé comme un des principaux opérateurs du marché avec 391 millions sous gestion. Fort de la levée de fonds effectuée avec succès sur *CIC LBO Fund II*, CIC LBO Partners gère pour sa part plus de 298 millions d'euros.

CIC Finance a enregistré un résultat consolidé négatif de 34,8 millions d'euros en normes IFRS, le stock de plus-values latentes se repliant à 134 millions.





CIC Banque de Vizille

Grâce à son modèle résilient basé sur des capitaux long terme et une offre globale haut de bilan, CIC Banque de Vizille a pu, en 2009, s'adapter à la crise.

La qualité de son portefeuille lui a permis de réaliser 64 millions d'euros de plus-values de cession, avec d'importantes sorties pour la deuxième année consécutive (65,5 millions en 2008).

Par ailleurs, CIC Banque de Vizille a maintenu à un niveau élevé son couple TRI moyen annuel (24,3 %) sur durée moyenne de détention des lignes cédées (5,4 ans), confirmant sa vocation d'accompagnateur durable des entreprises dans leur croissance.

Le PNB a été en forte hausse à 52,5 millions d'euros et le résultat net consolidé le double de celui de l'exercice précédent à 37,5 millions.

Les investissements ont cru de 13 % à 73,5 millions d'euros, répartis sur une vingtaine de lignes dont 60 % de réinvestissements dans les participations du portefeuille et 40 % dans de nouvelles sociétés performantes, à contre-courant des tendances et pour certaines dans des secteurs considérés comme cycliques.

Parmi les belles opérations réalisées, à noter : *SDMS/Astriane*, *Lise Charmel*, *Ortec*, *Abeo/Gymnova*, *Clinique du Val d'Ouest*, *Ventoux Développement/Faraut*, *IBS*, *Polyplus*, *ImuniD*, *Neocoretech*.

Le portefeuille total investi s'est élevé à 486 millions d'euros pour 143 lignes en 2009. L'activité de conseil a réalisé principalement quatre opérations : deux en ingénierie boursière avec le *Groupe Naturex* et deux en fusions et acquisitions (*Depoisier Gervex* et *Technidril DGA*).

En 2010, fort de ses 687 millions d'euros de fonds propres consolidés et de sa relation de proximité avec les dirigeants actionnaires, CIC Banque de Vizille continuera d'accompagner en investisseur « patient » les entreprises en leur donnant les moyens nécessaires à leur croissance et à leur pérennité.

IPO

Au 4^e trimestre 2009, IPO a fait l'objet d'une OPA amicale par le CIC (qui détient désormais 100 % du capital), suivie du retrait obligatoire de ses titres de la cote.

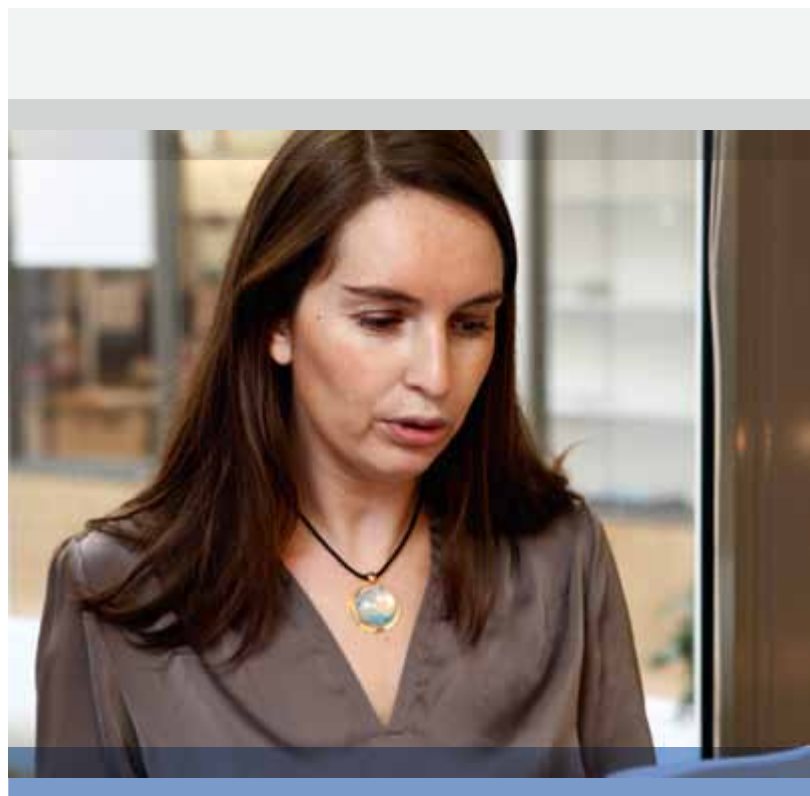
IPO est présent depuis près de 30 ans sur les régions du Grand-ouest et depuis 2006, sur le sud-ouest. Avec son équipe de 15 personnes à Nantes et Bordeaux, il gère un portefeuille consolidé d'une valeur de 361 millions d'euros (299 millions en prix de revient) investis en fonds propres dans 155 sociétés, soit 149 groupes de PME.

L'exercice a notamment été marqué par des volumes d'investissements (21,8 millions d'euros avec essentiellement 18 opérations nouvelles) en contraction en raison du climat économique défavorable, de la diminution des projets de transmission et d'un territoire dynamique mais affecté par la crise des secteurs de l'industrie et de la sous-traitance. Les sorties totales ont été limitées à 5 et quelques opérations de cession partielle ont été réalisées.

Les cessions et remboursements pour 12,5 millions d'euros ont dégagé 3,8 millions de plus-values nettes.

Le résultat consolidé s'est établi à 15,3 millions d'euros en normes IFRS (32,9 millions en 2008).

IPO, investisseur dans la durée, participe souvent aux étapes essentielles de la vie de ses entreprises partenaires (développement, reclassement de capital, transmission). En 2009, ce fut le cas avec notamment les sociétés *Sillia Energie* (fabrication de modules photovoltaïques), *Financière Auxitec* (ingénierie industrielle et pétrolière), *Polytechs Financière* (compounds et compactages d'additifs), *Financière Bel'M* (fabrication de portes d'entrée), *Abaque Finance* (pads de polissage pour verres correcteurs) et *PB Finances* (sommiers, cadres à lattes, matelas).





Coordonnées du réseau

Pôles régionaux

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr

Président du conseil de surveillance : Etienne Pflimlin
Président du directoire : Michel Lucas
Vice-président : Alain Fradin
Membres du directoire : Michel Michenko
Jean-Jacques Tamburini
Philippe Vidal – Rémy Weber

CIC Nord-Ouest

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr

Président-directeur général : Stelli Prémaor
Directeurs généraux adjoints : Eric Cotte – Bernard Duval

CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr

Président-directeur général : Michel Michenko
Directeurs généraux adjoints : Michel David – Laurent Métral

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr

Président-directeur général : Philippe Vidal
Directeurs généraux délégués : Luc Dymarski – Pierre Jachez
Directeur général adjoint : Thierry Marois

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr

Président-directeur général : Rémy Wéber
Directeurs généraux adjoints : Isabelle Bourgade – Yves Manet

CIC Société Bordelaise

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr

Président-directeur général : Jean-Jacques Tamburini
Directeur général délégué : Pascale Ribault
Directeur général adjoint : Jean-François Lagraulet

Réseau international et spécialisé

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
D 60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 97 14 61 01
E-mail : infogra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique Belgique
Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90
E-mail :
cicbruxelles@cicbanques.be
Yolande van der Bruggen

Espagne

Calle Marqués de la Ensenada
n°2-3
28004 Madrid
Tél. : (349 1) 310 32 81/82
E-mail : cic.madrid@cicmadrid.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 54 54 00
Ubaldo Bezoari

Grèce

Vassileos Alexandrou 5-7
11528 Athènes
Tél. : (30 210) 72 22 531/541
E-mail : cicgrece@otenet.gr
Georges Anagnostopoulos

Hongrie

Budapesti képviselői Iroda Fő
utca 10
H-1011 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail :
cicbudapest@cicbudapest.hu
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail : cicmilano@cicmilano.it
Luigi Caricato

Pologne

Ul Stawki 2
Varsovie 00-193
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail : cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n°30, 3° A
1050-042 Lisbonne
Tél. : (351 21) 790 68 43/44
E-mail : ciclisboa@mail.telepac.pt
Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanska 9
12000 Praha CZ
Tél. : (420 2) 24 91 93 98
E-mail : cicprague@cicprague.cz
Zdenka Stibaloova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2
Apt. 6, Sector 1
011981 Bucaresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Adela Bota

Fédération de Russie - CEI

9, korp. 2A
Kutuzovskiy prospekt
Office 93-94
121248 Moscou
Fédération de Russie
Tél. : (7 495) 974 12 44
E-mail : cic@mail.tcnet.ru
Laurence Dagleou

Suède, Pays baltes et nordiques

Grev Magnigatan 6
SE - 114.55 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail : cicstockholm@cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail : nadine.johnson@cic.ch
Nadine Johnson

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : (90 212) 227 67 39
E-mail : bazyarme@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Afrique

Algérie

36 rue des Frères Benali
Hydra
16000 Alger
Tél. : (213 21) 60 15 55
E-mail : cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : (20 2) 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

12 boulevard Brahim Roudani
Résidence Zeina
1^{er} étage appartement 102
20000 Casablanca
Tél. : (212 5 22) 20 67 67/68 16
E-mail : cicbbm@wanadoopro.ma
Mahmoud Belhoucine

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78
E-mail :
bureau.tunis@cic-tunis.com
Emna Ben Amor - Dimassi

Proche-Orient

Émirats Arabes Unis

Dubai-Al Wasl-Sheikh ZAYED Road
Dubai National Insurance Building
1st floor- Office 106
Po : Box 16732 Dubai
Tél. : 0091 4 325 1558
E-mail : cicba@eim.ae
Blanche Ammoun

Israël

Y.S. Consulting
Beit Hatasiya (Industry House)
29, Hamered Street,
Suite 1028
POB 50156
Tel-Aviv 61500
Tél. : (972 3) 517 22 71
E-mail : cic-il@zahav.net.il
Jacob Shtofman

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de La Sagesse
Sagesse Building 754
8^e étage
Beyrouth
Tél. : (961 1) 56 04 50
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Amérique

Argentine

Av. Callao 1870 - Piso 4
1024 Buenos Aires
Tél. : (54 11) 48 06 88 77
E-mail : cicbuenosaires@
mriodelaplata.com.ar
Miguel de Larminat

Brésil

CIC Do Brasil
Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar - cj 132
CEP 04551 - 010
Sao Paulo SP
Tél. : (55 11) 3251 14 21
E-mail : cicbrasil@brasil-cic.com.br
Luiz Mendes de Almeida

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte - Oficina 1401
Las Condes - Santiago de Chile
Tél. : (56 2) 203 67 90
E-mail : cicbanqueschili@
cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 715 44 00
E-mail : sfrancis@cicny.com
Stephen Francis

Mexique

Andrés Bello n° 45
Piso 13A
Col. Polanco 11560
Mexico D.F.
Tél. : (52 55) 52 80 83 73
E-mail : cicmexico@prodigy.net.mx
Santiago de Leon Trevino

Venezuela

Centro Plaza - Torre A - Piso 12
Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale : Apartado Postal
60583 Caracas 1060
Tél. : (58 212) 285 45 85/
286 25 03
E-mail : insercom@cantv.net
Pierre Roger

Asie**Chine de l'Est/Shanghai**

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese
Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél. : (86 21) 62 49 66 90/69 27
E-mail : cicshg@online.sh.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1, Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : (86 10) 65 10 21 67/68
E-mail : cicbj@public.bta.net.cn
Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 25 21 61 51
E-mail : cicbanks@netvigator.com
David Ting

Corée

Samsug Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : (82 31) 901 1225
E-mail : koreacic@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : (91 11) 40 54 82 17
E-mail : cicindia@fwacziarg.com
Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Wisma Pondok Indah 2,
Suite 1709
Jalan Sultan Iskandar Muda
Pondok Indah Kav. V-TA
Jakarta Selatan 12310
Tél. : (62 21) 765 41 08/09
E-mail : cicjakarta@cbn.net.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 - 0022
Tél. : (81 3) 32 26 42 11
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail : angladje@singapore.cic.fr
Jean-Luc Anglada

Taïwan

380 Lin-shen North Road
10 F (101 room)
Taipei
Tél. : (886 2) 2543 26 62/63
E-mail : autech01@ms71.hinet.net
Henri Wen

Thaïlande

496-502 Amarin Tower,
14th floor
Ploenchit road, Lumpini
Pathumwan
Bangkok 10330
Tél. : (662) 305 6894
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th
Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Group
6B Ton Duc Thang Street,
1st Floor
District 1
Hô Chi Minh City
Tél. : (848) 391 05 029
E-mail :
cicvietnam@openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie**Australie**

Level 31 ABN Amro Tower
88 Philip street
Sydney
2000 Australia
Tél. : (612) 8211 27 25
E-mail : ahujaat@australia.cic.fr
Atul Ahuja

Réseau spécialisé**France****Banque privée**

CIC Banque Transatlantique
26 avenue Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com

Président-directeur général :
Bruno Julien-Laferrrière
Directeur général adjoint :
Hubert Veltz

Capital-développement

CIC Banque de Vizille
Espace Cordeliers
2 rue Président Carnot
69293 Lyon Cedex 2
Tél. : 04 72 56 91 00
E-mail : contact@banquedevizille.fr
Antoine Jarmak

CIC Finance

4 rue Gaillon
75107 Paris Cedex 02
Tél. : 01 42 66 76 63
E-mail : cabesssi@cic.fr
Sidney Cabessa

IPO

32 avenue Camus
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 75 31
E-mail : ipo@ipo.fr
Pierre Tiers

Belgique**Banque privée**

Banque Transatlantique Belgium
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 02 70
E-mail : devillmi@
banquetransatlantique.be
Michel de Villenfagne

Grande-Bretagne**Banque privée**

125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 96 18 90
E-mail : btlondres@
banquetransatlantique.com
Yves Pinsard

Luxembourg**Banque privée**

Banque de Luxembourg
14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél. : (352) 49 92 41
E-mail :
banque.de.luxembourg@bdl.lu
Pierre Ahlborn – Robert Reckinger

Banque Transatlantique Luxembourg

17 Côte d'Eich - BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél. : (352) 46 99 891
E-mail :
btl@banquetransatlantique.com
Daniel Schaerer

Suisse**Banque privée**

**CIC Private Banking-
Banque Pasche**
10 rue de Hollande
Case Postale 5760
1211 Genève 11
Tél. : (41 22) 818 82 22
E-mail : pasche@pasche.ch
Christophe Mazurier

Banque CIC (Suisse) SA

13 place du Marché
4001 Bâle
Tél. : (41) 61 264 12 00
E-mail : info@cic.ch
Henry Fauche
Philippe Vidal

États-Unis**Banque privée**

520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 644 42 19
E-mail : lecozpc@
banquetransatlantique.com
Pascal Le Coz

Hong Kong**Banque privée**

CIC Investor Services Limited
22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 21 06 03 88
E-mail : loti@hongkong.cic.fr
Timothy Lo

Singapour**Banque privée**

CIC Banque Transatlantique
63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.banquetransatlantique.com
E-mail : guinebhr@singapore.cic.fr
Hervé Guinebert

CIC Singapore

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail : kwekpa@singapore.cic.fr
Paul Kwek

A photograph of two men in business suits. The man on the left is wearing glasses and a dark suit with a patterned tie, looking at a document. The man on the right is older, with grey hair and a beard, wearing glasses and a grey suit with a light tie, pointing at the document. The background is a plain, light-colored wall. A blue horizontal bar is at the top right. A large white arrow graphic points from the left towards the text.

Gouvernement d'entreprise

- 32 Conseil de surveillance
- 35 Directoire
- 36 Renseignements concernant
les membres du directoire
et du conseil de surveillance
- 49 Rémunération variable
des professionnels
des marchés financiers
- 49 Assemblée générale

Conseil de surveillance

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

Etienne Pflimlin Président	Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Gérard Cormorèche Vice-président	Président du Crédit Mutuel du Sud-Est
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	<i>représentée par Christian Klein</i> - Directeur
Gérard Bontoux	Président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique
Luc Chambaud	Directeur général du Crédit Mutuel Normandie
Maurice Corgini	Administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
François Duret	Président du Crédit Mutuel du Centre
Pierre Filliger	Président du Crédit Mutuel Méditerranéen
Jean-Louis Girodot	Président du Crédit Mutuel Ile-de-France
Daniel Leroyer	Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
Massimo Ponzellini	Président de la Banca Popolare di Milano
Jean-Luc Menet	Directeur général du Crédit Mutuel Océan
André Meyer	Représentant du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Albert Peccoux	Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc
Paul Schwartz	Représentant du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Alain Têtedoie	Président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest
Philippe Vasseur	Président du Crédit Mutuel Nord Europe
Jean-Claude Martinez	Salarié de CIC Est, représentant les salariés actionnaires

Membres élus par les salariés :

Linda Corneau-Pattyn	Conseiller clientèle particuliers à CIC Ouest
Nathalie Jolivet*	Conseiller clientèle particuliers à CIC Ouest
Jean-Pierre Van den Brocke	Responsable ingénierie sociale à CIC Nord-Ouest

* À compter du 21 janvier 2010 en remplacement de Yannick Ardaïne.

Assistent également aux séances :

Stéphane Marché	Représentant du comité d'entreprise du CIC
Gilles Le Noc	Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre du conseil de surveillance est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

L'assemblée générale du 12 mai 2009 a supprimé l'obligation pour chaque membre du conseil de surveillance d'être propriétaire d'une action du CIC, soit directement, soit au travers d'un FCPE.

Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,84 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, cependant, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 21 membres. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, cinq ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les cinq fédérations associées au sein du CM5⁽¹⁾. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

Changements intervenus au cours de l'exercice 2009

Un seul mouvement a été enregistré :

- monsieur Massimo Ponzellini, nouveau président de la Banca Popolare di Milano a été coopté par le conseil de surveillance du 3 août 2009, en remplacement de monsieur Roberto Mazzotta, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil de surveillance figurent dans le tableau de synthèse page 37.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par les articles 13 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Présidence

Lors de la réunion du conseil de surveillance qui a suivi l'assemblée générale, le 22 mai 2008, ont été renouvelés :

- monsieur Etienne Pflimlin, en qualité de président du conseil de surveillance ;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.

Comités internes

Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de cinq membres, dont l'objet et la composition ont été revus lors de la séance du conseil du 10 décembre 2009, pour tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques du CIC, de formuler un avis sur les propositions du directoire en la matière et sur leur mise en œuvre, et de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

(1) L'ensemble CM5 comprend les cinq fédérations suivantes : Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de messieurs :

- Etienne Pflimlin ;
- André Meyer ;
- Paul Schwartz ;

en qualité de membres du comité des rémunérations, et a désigné deux nouveaux membres, messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- Albert Peccoux.

Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent du règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau du groupe CM5-CIC en juin 2009. Son rôle s'exerce dans deux domaines.

Dans le domaine du contrôle interne, le CACG :

- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats et travaux des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose, le cas échéant, aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

Dans le domaine du *reporting* financier, le CACG :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Le conseil de surveillance est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 22 mai 2008, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger ;
- Daniel Leroyer.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe CM5-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour.

Le conseil de surveillance est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 22 mai 2008, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Autres aspects

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de ses travaux, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire (page 175), d'autre part au travers du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil présenté par son président à l'assemblée générale ordinaire (page 176).

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence de ses membres a été compris entre 67 % et 95 %.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'en a pas attribué à ses membres.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finance rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008, et en particulier des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement. Cette politique a été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Par ailleurs, il a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de l'année 2009.

Directoire



De gauche à droite : **Alain Fradin**, vice-président – **Rémy Wéber**, président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque
Michel Lucas, président – **Philippe Vidal**, président-directeur général de CIC Est – **Michel Michenko**, président-directeur général de CIC Ouest – **Jean-Jacques Tamburini**, président-directeur général de CIC Société Bordelaise.

Composition du directoire

La composition du directoire est régie par l'article 10 des statuts qui prévoit qu'il peut compter 3 à 7 membres.

La durée du mandat est de cinq ans.

La limite d'âge des membres du directoire est fixée à 70 ans, avec faculté de prorogation de deux ans par le conseil de surveillance.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du directoire figurent dans le tableau de synthèse page 37.

À l'occasion du nouveau mandat conféré aux membres du directoire par le conseil de surveillance en 2007, faisant application de sa nouvelle jurisprudence tendant à dissocier la notion de « dirigeant responsable » de celle de mandataire social, jurisprudence exprimée dans son rapport annuel 2004 et son communiqué du 19 septembre 2005, le CECEI a simplement reconduit les cinq membres du directoire sortants et renouvelés en qualité de dirigeants responsables de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la banque et du groupe CIC au sens de l'article 17 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette décision ne porte pas atteinte à la composition du directoire avec six membres ni à son fonctionnement conformément au droit des sociétés.

Fonctionnement du directoire

Le directoire dispose des pouvoirs les plus larges.

Les opérations qui requièrent l'autorisation du conseil de surveillance sont décrites à l'article 11 des statuts. Cet article plafonne à 8 ou 16 millions d'euros (selon les cas) les acquisitions et cessions d'immeubles et de participations que le directoire peut décider, et à 16 millions d'euros les sûretés qu'il peut donner en vue de garantir les engagements pour compte propre autres que ceux liés à l'exercice de l'activité bancaire, sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Le directoire se réunit autant de fois que nécessaire.

Le secrétariat des réunions est assuré par le secrétaire général du CIC.

Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance

Rapports avec l'entreprise

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil de surveillance ou du directoire envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 33 relative aux participations réciproques des dirigeants du CIC et de la Banca Popolare di Milano à leurs conseils respectifs, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du directoire ou un membre du conseil de surveillance aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du directoire ou du conseil de surveillance et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil de surveillance, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire et du conseil de surveillance.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC. Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre du directoire et du conseil de surveillance a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou exercer la fonction de directeur général ;
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC ;
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾
Directoire				
Michel Lucas	17.6.1998	Conseil de surveillance se réunissant après l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Président du directoire	Directeur général du CM Centre Est Europe, de la BFCM et de la Confédération Nationale du CM
Alain Fradin	17.6.1998		Vice-président du directoire	Directeur général du CM du Sud-Est et du CM Antilles-Guyane
Michel Michenko	31.5.2007		Membre du directoire	
Jean-Jacques Tamburini	17.6.1998		Membre du directoire	
Philippe Vidal	30.5.2002		Membre du directoire	
Rémy Wéber	30.5.2002		Membre du directoire	
Conseil de surveillance				
Etienne Pflimlin	17.6.1998	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Président du CS	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM
Gérard Cormorèche	17.6.1998		Vice-président du CS	Président du CM du Sud-Est
Gérard Bontoux	7.3.2002		Membre du CS	Président du CM Midi-Atlantique
Luc Chambaud	16.12.2004		Membre du CS	Directeur général du CM Normandie
Maurice Corgini	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la BFCM
François Duret	22.2.2007		Membre du CS	Président du CM du Centre
Pierre Filliger	17.6.1998		Membre du CS	Président du CM Méditerranéen
Jean-Louis Girodot	19.12.2001		Membre du CS	Président du CM Ile-de-France
Christian Klein (représentant la BFCM)	17.6.1998		Membre du CS	Directeur à la BFCM
Daniel Leroyer	19.5.2005		Membre du CS	Président du CM Maine-Anjou, Basse Normandie
Massimo Ponzellini	3.8.2009		Membre du CS	Président de la Banca Popolare di Milano
Jean-Luc Menet	13.12.2007		Membre du CS	Directeur général du CM Océan
André Meyer	17.6.1998		Membre du CS	
Paul Schwartz	17.6.1998		Membre du CS	
Alain Têtedoie	7.9.2006		Membre du CS	Président du CM Loire-Atlantique et Centre-Ouest
Philippe Vasseur	30.5.2001		Membre du CS	Président du CM Nord-Europe
Albert Peccoux	11.5.2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du CS	Président du CM Savoie-Mont Blanc
Jean-Claude Martinez	28.4.2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Salarié à CIC Est	-
Nathalie Jolivet	21.1.2010	30 octobre 2013	Salarié à CIC Ouest	-
Linda Corneau-Pattyn	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Ouest	-
Jean-Pierre Van den Broeke	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Nord-Ouest	-

CM: Crédit Mutuel.

CS: conseil de surveillance.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés pages 40 à 49.

Rémunération des dirigeants

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Des décisions ont été prises à ce sujet par le conseil de la BFCM du 19 décembre 2008. Le conseil de surveillance du CIC a pris acte de ces décisions lors de sa réunion du 26 février 2009. Au cours de sa réunion du 18 décembre 2009, le conseil de la BFCM a également adopté les recommandations relatives aux normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers. Le conseil de surveillance du CIC les a adoptées à son tour lors de sa réunion du 25 février 2010.

Mise en œuvre

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après. Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du CIC et du Crédit Mutuel, pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social.

Elles comprennent une partie fixe et une partie variable, tant au titre de l'activité Crédit Mutuel que de l'activité exercée au CIC, et sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités des rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce et des stipulations de la convention conclue entre le Crédit Mutuel et l'État le 23 octobre 2008, le conseil d'administration de la BFCM, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé le 19 décembre 2008 de substituer à sa décision du 4 juillet 2007 le dispositif ci-après en ce qui concerne son président, monsieur Etienne Pflimlin, et son directeur général, monsieur Michel Lucas.

En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, le conseil a autorisé la mise en place d'une convention prévoyant que lors de la cessation de leur mandat social et dans la mesure où la condition posée ci-après sera remplie, le président et le directeur général percevront une indemnité de cessation de mandat nette pour eux, calculée de la façon suivante :

- une première part sera calculée de manière équivalente à l'indemnité de fin de carrière dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective CMCEE ;
- une deuxième part sera équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe CMCEE durant la période d'exercice de leur fonction de président ou de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne pourra excéder pour le bénéficiaire deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par la BFCM au cours des 4 dernières années.

Pour l'attribution de cette indemnité, le conseil a décidé de retenir un critère de performance lié aux résultats, déterminé et applicable comme suit : le versement de cette indemnité sera acquis au président ou au directeur général lors de la cessation de leur mandat, si le conseil constate à cette date de cessation que la moyenne des résultats consolidés du groupe BFCM postérieurs à l'exercice 2008 (exercice de la prise de décision d'octroi de l'indemnité) est au moins supérieure de 10 % au résultat de l'exercice 2008. Sont retenus pour le calcul de la moyenne ci-dessus les résultats consolidés définitivement approuvés par l'assemblée générale annuelle de la BFCM.

Le conseil, sur proposition du comité des rémunérations, constatera la réalisation de ce critère et arrêtera la décision de calculer et verser l'indemnité au moment de la cessation de leur mandat par le président ou le directeur général.

Les montants provisionnés à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2 534 605 euros.

Les dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres.

En revanche, ils ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres, mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 1 036 216 euros au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2009.



Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe

2009 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Conseil de surveillance						
Etienne Pflimlin	Crédit Mutuel	744 000	0	4 380	7 719	756 099
Directoire						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	550 000 550 000	0 0	5 298	7 719 2 216	563 017 552 216
Alain Fradin	CIC	466 243	0	4 974	7 719	478 936
Michel Michenko	CIC	450 000	0	11 015	3 246	464 261
Jean-Jacques Tamburini	CIC	451 143	0	3 000	3 246	457 389
Philippe Vidal	CIC	450 716	0	0	3 246	453 962
Rémy Wéber	CIC	451 069	0	3 726	3 246	458 041

2008
Montants en euros (a)

Conseil de surveillance						
Etienne Pflimlin	Crédit Mutuel	744 000	100 000	4 380	7 487	855 867
Directoire						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	550 000 550 000	200 000 200 000	5 088	7 487 2 149	762 575 752 149
Alain Fradin	CIC	308 927	150 000	4 974	7 487	471 388
Michel Michenko	CIC	300 000	150 000	7 174	3 148	460 322
Jean-Jacques Tamburini	CIC	300 000	150 000	3 000	3 148	456 148
Philippe Vidal	CIC	300 460	150 000	-	3 148	453 608
Rémy Wéber	CIC	300 140	150 000	3 726	3 148	457 014

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Les parts variables sont arrêtées pour la BFCM, par le comité des rémunérations, et pour le CIC par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en N est donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour M. Michenko qui bénéficie en plus d'un avantage logement.

Le groupe Crédit Mutuel a signé le 23 octobre 2008 une convention avec l'État relative au nouveau dispositif de garantie apporté par celui-ci au secteur financier. Dans le cadre de cette convention également paraphée par les principales banques françaises, un dispositif particulier a été prévu notamment quant à la rémunération des dirigeants.

En application des dispositions légales (L.225-42-1 du Code de commerce) et en vertu des engagements pris dans la convention précitée avec l'État qui – ensemble – recouvrent les recommandations de l'AMF, le conseil d'administration de la BFCM a décidé d'adhérer à l'ensemble du dispositif et des principes qu'il contient.

Ces derniers prévoient notamment la cessation du contrat de travail d'un mandataire social nommé ou renouvelé et qui détenait antérieurement un contrat de travail. À ce jour le mandat d'administrateur et la fonction de président de la BFCM ont fait l'objet d'un renouvellement respectivement par l'assemblée générale du 6 mai 2009 et par le conseil d'administration qui s'est tenu le même jour à l'issue de l'assemblée. Le directeur général également administrateur continue de bénéficier d'un contrat de travail qui cessera conformément aux recommandations ci-dessus lors du prochain renouvellement de son mandat (assemblée générale de la BFCM du 12 mai 2010).

L'adhésion à cet ensemble de recommandations et les engagements et décisions prises par le groupe ont fait l'objet de publications sur le site Internet de la BFCM et du CIC. L'AMF a été informée comme demandé par les autorités publiques avant le 31 décembre 2008 de l'adhésion du groupe à ces recommandations.

Mandats des dirigeants

Directoire

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Président du directoire	17.06.1998	2012
--------------------------------	------------	------

Autres mandats

Président-directeur général :

Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011
-------------------------------	------------	------

Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	21.01.1998	durée illimitée
--	------------	-----------------

Président du conseil d'administration :

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	13.06.1991	2015
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2015

Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements	07.05.2003	2012
Europay France	14.10.1993	2014

Président du conseil de surveillance :

Citicorp Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Citicorp Management AG	08.12.2008	2013
Citicorp Privatkunden AG	08.12.2008	2013
COFIDIS	17.03.2009	2012
COFIDIS Participations	17.03.2009	2012
Euro Information Production (GIE)	19.05.1994	2012
CIC Production (GIE)	28.07.1999	2011
Fonds de Garantie des Dépôts	26.11.2008	durée illimitée

Vice-président du conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2013
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2011
SAFRAN	15.04.2009	2011

Membre du conseil d'administration - Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel		
Centre Est Europe	06.04.2001	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel		
Centre Est Europe	06.04.2001	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010

Membre du conseil d'administration :

ACMN IARD	25.07.1997	2015
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2011
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2010
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2010
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2014
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2014
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »	11.05.1985	2013
Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2012
CIC Investissements	20.12.2000	2011
CIC Finance	20.12.2000	2010
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2014
SOFEDIS	05.06.2000	2012
Holding Eurocard	10.12.1991	2014

Membre du conseil de surveillance :

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.05.1992	2010
CM-CIC Asset Management	28.09.1992	2010
Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2012
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014
EBRA	24.02.2006	2013

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général :

Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.02.1998	2006
----------------------------------	------------	------

Vice-président du conseil de surveillance :

MasterCard Europe Région (Bruxelles)	30.08.1992	2008
--------------------------------------	------------	------

Membre du conseil d'administration :

Suravenir	18.06.1996	2005
CIC Capital Développement	20.12.2000	2006
CIC Information	02.04.2001	2006
CIC Banque SNVB	20.12.2007	2007
CIC Banque BRO	01.08.1999	2006

Membre du conseil de surveillance :

Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	02.06.2004	2007
SAFRAN	30.10.2002	2009

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Vice-président du directoire	17.06.1998	2012
-------------------------------------	------------	------

Autres mandats

Président-directeur général :

CM-CIC Bail	20.07.1999	2011
CIC Migrations	26.11.1999	2014

Président du conseil d'administration :

Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2010
Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	durée illimitée

Président du conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2015
---------------	------------	------

Membre du conseil d'administration - Membre du bureau :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	12.09.2001	2010
--	------------	------

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée

Directeur général adjoint :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE)	14.02.1998	durée illimitée

Membre du conseil d'administration :

Boréal	14.10.2002	2013
CM-CIC Titres	18.02.1994	2012
Groupe Sofémo	30.05.1997	2014
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2014

Membre du conseil de surveillance :

CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
Eurafric Information	28.05.2008	2011
Citicorp Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Citicorp Management AG	08.12.2008	2013
Citicorp Privatkunden AG	08.12.2008	2013
COFIDIS	17.03.2009	2012
COFIDIS Participations	17.03.2009	2012

Membre du comité de direction :

Euro Information	03.05.2006	2013
Bischenberg	30.09.2004	2011

Représentant permanent :

CFCMCEE (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	03.01.2001	2012
CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	04.05.2005	2011
CIC Participations (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	13.06.1989	2014
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	26.12.1990	2014
Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2012

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :		
SOLODIF	01.06.2007	2008
Représentant permanent :		
CIC (administrateur CIC Information)	02.04.2001	2006
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIN)	26.12.1990	2006

Michel Michenko

Né le 18 novembre 1947 à Nancy (54)

Adresse professionnelle :

 Crédit Industriel et Commercial
 6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	31.05.2007	2012

Autres mandats

Président-directeur général :		
CIC Banque CIO-BRO	22.04.2004	2014
Vice-président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Lease	12.01.2005	2011
Administrateur :		
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2011
Membre du conseil de surveillance :		
Ouest Pierre Investissement (SCPI)	06.06.2005	2010
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2010
CIC Production (GIE)	28.07.1999	2011

Représentant permanent :		
CIC Banque CIO-BRO (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2010
CIC (administrateur de CM-CIC Participations Immobilières)	12.01.2001	2012
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	2010

Membre du comité de direction :		
CM-CIC Agence Immobilière (SAS)	07.03.2002	2014

Président du comité exécutif :		
Fondation Audencia	10.06.2009	2010

Président :		
Ecole de Design de Nantes	26.06.2008	durée illimitée

Vice-président et trésorier :		
Union pour la Valorisation du Patrimoine	19.05.2008	2011

Membre associé :		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes	10.12.2004	2010

Trésorier :		
Fondation de Thérapie Génique	10.05.2004	durée illimitée

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président-directeur général :		
CIC Banque BRO	24.02.1998	2006

Représentant permanent :		
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Bail Ouest)	22.04.2004	2006
CIC Banque BRO (administrateur de Financière Ar Men)	22.04.2004	2008
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Voltaire)	22.04.2004	2008

Membre du comité de gestion :		
Euro Information SAS	27.07.1999	2006

Jean-Jacques Tamburini

Né le 9 décembre 1947 à Chambéry (74)

Adresse professionnelle :

 Crédit Industriel et Commercial
 6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	17.06.1998	2012

Autres mandats

Président-directeur général :		
CIC Société Bordelaise	12.05.2004	2014
CIC Participations SAS	03.06.2002	2014
Adepi SAS	30.05.2002	2014
Valimar 3 SAS	01.06.2007	2013

Président du conseil d'administration :		
S.F.F.P.	18.02.2009	2014

Président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Capital Privé	29.06.2001	2010

Vice-président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2010

Membre du conseil de surveillance :		
CIC Production (GIE)	21.06.2004	2011

Administrateur :		
S.F.A.P.	18.02.2009	2010
CIC Investissement	30.06.2000	2012
CIC Finance	20.12.2000	2011
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2011
Banca Popolare di Milano, (Milan)	20.12.2002	2012
Banca di Legnano, (Milan)	27.06.2004	2011

Membre du comité d'audit :		
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	durée illimitée

Représentant permanent :		
S.F.F.P. (administrateur TV7 Bordeaux)	10.12.2004	2013
CIC Participations (administrateur de CIC Est)	05.06.1989	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de ACM IARD SA)	04.05.2005	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de Banque de Tunisie- Tunis)	26.05.2009	2012

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent :		
CIC (administrateur de Banque de Tunisie- Tunis)	31.03.2000	2009
CIC Société Bordelaise (administrateur de SFAP)	03.08.1999	2009
CIC (administrateur de CIC Banque de Vizille)	11.09.2002	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	01.07.1989	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1990	2007



Philippe Vidal

Né le 26 août 1954 à Millau (12)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012

Autres mandats

Président-directeur général : CIC Est	05.12.2007	2014
---	------------	------

Président du conseil d'administration : CM-CIC Gestion	24.02.2006	2013
Banque CIC Suisse (Suisse)	07.05.2007	2010
Cigogne Management (Luxembourg)	26.03.2009	2012

Président : Fund Market Courtage SAS	04.07.2001	2014
--	------------	------

Vice-président du conseil d'administration : CM-CIC Bail	20.07.1999	2015
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	28.03.2000	2011

Administrateur : Saint-Gobain PAM	17.03.1994	2013
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
CM-CIC Titres	04.05.2004	2010
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013

Membre du conseil de surveillance : Foncière des Régions	02.04.2001	2013
CIC Production (GIE)	28.07.1999	2011

Représentant permanent : CIC (administrateur de Dubly-Douilhet)	24.10.2003	2015
CIC Est (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	20.05.2008	2010
ADEPI (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	2011

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président-directeur général : CIC Banque CIAL (devenu CIC Est)	29.04.1999	2007
--	------------	------

Président du conseil d'administration : CIC Banque SNVB (devenu CIC Est)	07.01.1994	2007
CIAL Invest	28.05.2004	2007

Administrateur : Cigogne Management (Luxembourg)	06.07.2004	2009
SNVB Financements	28.12.1993	2008

Membre du conseil de surveillance : Est Gestion (devenu CM-CIC Gestion)	30.04.2002	2006
---	------------	------

Représentant permanent : CIC Banque SNVB (membre du comité de direction de la SAS CIC Information)	15.07.2002	2006
CIAL Invest (administrateur de CIAL Equipement)	10.05.1999	2006
CIC Banque CIAL (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2007

Membre du comité de direction : SAS SNVB Participations	26.08.2002	2006
SAS Finances et Stratégies	27.08.2002	2006

Rémy Wéber

Né le 18 novembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012

Autres Mandats

Président-directeur général : CIC Lyonnaise de Banque	17.07.2002	2013
---	------------	------

Président du conseil de surveillance : CIC Banque de Vizille	2002	2012
--	------	------

Président : Gesteurop SAS	30.06.2006	2014
-------------------------------------	------------	------

Vice-président : CIC Banque Pasche (Genève)	16.11.2001	durée illimitée
---	------------	-----------------

Administrateur : Euro P3C	16.05.2001	2010
-------------------------------------	------------	------

Membre du conseil de surveillance : CIC Production (GIE)	24.06.2002	2012
--	------------	------

Membre du comité de direction : Euro Information (SAS)	17.05.2000	2014
--	------------	------

Représentant permanent : CIC (administrateur du Groupe Sofemo)	07.05.2003	2015
CIC Lyonnaise de Banque (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2010
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de Factocic)	17.02.2009	2012
CIC Lyonnaise de Banque (président du comité exécutif de Danifos SAS)	18.06.2008	durée illimitée
CIC Banque de Vizille (administrateur de Descours et Cabaud)	18.09.2002	2013
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM IARD SA)	04.05.2005	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil d'administration : CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque	11.05.2007	2008
--	------------	------

Membre du comité de gestion : LYCACE	17.07.2002	2005
--	------------	------

Membre du comité exécutif : Danifos SAS	17.07.2002	2008
---	------------	------

Représentant permanent : Gesteurop (administrateur de Factocic)	26.08.1992	2009
CIC Lyonnaise de Banque (membre du comité de gestion de CIC Information)	24.05.2002	2006
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque)	13.09.2002	2007
Sérénis (administrateur de Télévie)	05.10.2004	2005
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de UVP)	02.05.2000	2009



Conseil de surveillance

Etienne Pflimlin

Né le 16 octobre 1941 à Thonon-les-Bains (74)

Adresse professionnelle:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88-90 rue Cardinet - 75017 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16.12.1987	2013
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.05.1988	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	25.06.1985	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel		
Centre Est Europe	29.09.1992	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	29.09.1992	2012
Caisse de Crédit Mutuel « Strasbourg Esplanade »	16.05.1991	2013
Le Monde Entreprises	23.06.1988	2013

Président du conseil de surveillance:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	29.09.1992	2011
Société d'Études et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	20.06.1988	2012
Éditions Coprur	02.07.1987	2010
Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	15.06.1987	2010

Administrateur:

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2010
FIMALAC	30.05.2006	2010

Membre du conseil de surveillance:

Le Monde SA	05.11.2001	2013
Le Monde et Partenaires associés	31.05.1995	2013
Société éditrice du Monde	05.11.2001	2013

Représentant permanent:

Caisse Centrale du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel (administrateur Maison Europe des Coopératives – MEC)	05.02.2008	2013
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur de SOFEDIS)	24.11.1994	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (membre du comité de direction de Euro Information)	14.06.2002	2014
CIC (administrateur de CIC Est)	20.12.2007	2014
CIC (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	11.09.1998	2014
CIC (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	07.07.1998	2014
CIC (administrateur de CIC Société Bordelaise)	25.09.1998	2014

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration:

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2005
Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM	02.06.1992	2005

Représentant permanent:

CIC (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1999	2007
---	------------	------

Membre du comité de direction:

EBRA	24.02.2006	2007
------	------------	------



Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10 rue Rhin et Danube - 69266 Lyon Cedex 09

	Début de mandat	Fin de mandat
Vice-président et membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président:

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	27.04.1995	2011
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	27.04.1995	2013
CECAMUSE	02.12.1991	2012
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	14.04.2004	2010
Caisse de Crédit Mutuel de Neuville-sur-Saône	15.04.1993	2013

Vice-président:

CMAR	1997	durée illimitée
------	------	-----------------

Membre du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	05.10.1995	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	16.05.2001	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel		
Centre Est Europe	22.06.1995	2010
Société des Agriculteurs de France	05.1990	2010

Gérant:

SCEA Cormorèche Jean-Gérard	01.07.1982	durée illimitée
SARL Cormorèche	01.01.2002	durée illimitée

Représentant permanent:

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	19.05.1999	2010
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Censeur:

ACM IARD	04.10.1999	2005
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	04.10.1999	2005

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

	Début de mandat	Fin de mandat
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg		
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
Autres mandats		
Président :		
Bischenberg	30.09.2004	2010
Vice-président :		
Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2012
Administrateur :		
Assurances du Crédit Mutuel SFM	04.05.2005	2015
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	04.05.2005	2011
Banque de Tunisie (Tunis)	26.05.2009	2010
Boréal	25.01.1991	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2011
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2013
CM-CIC Aménagement Foncier	23.04.1981	2015
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2014
CM-CIC Securities	31.12.1999	2011
CM-CIC Participations Immobilières	17.09.1981	2015
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2014
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2012
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
Critel	24.11.1989	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2011
Groupe SOFEMO	19.11.1986	2014
Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
SA d'HLM Alsace Habitat	04.05.2005	2010
SAEM Mirabelle TV	30.11.2009	2013
SEM Action 70	01.10.1990	2014
SEM CAEB-Bischheim	27.11.1997	2015
SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2013
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2011
SEM Micropolis	24.07.1997	2012
SEM Nautiland	25.05.1987	2014
SEM Patinoire Les Pins	01.10.1990	2011
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2010
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2010
SIBAR	27.05.1999	2010
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2010
SOFEDIS	24.11.1994	2012
UES PACT ARIM	17.11.1994	2012
Ventadour Investissement	24.05.1991	2013
Membre du comité de direction :		
Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2012
Euro TVS	27.11.1979	2014
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2014
Membre du conseil de surveillance :		
Batigère	22.03.1996	2012
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2010
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2012
SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2010
Société d'Études et de Réalisation pour les Équipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2012
STET - Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement	08.12.2004	2010
Censeur :		
SAFER d'Alsace	30.05.2006	2010
SEM E Puissance 3 Schiltigheim	07.03.1991	2011

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur :	Début de mandat	Fin de mandat
Crédit Mutuel Participations	10.09.1988	2007
CM-CIC Agence Immobilière	17.04.2001	2008
SEMDEA (tour de rôle bancaire)	02.01.1976	2006
CIC Banque de Vizille	12.03.1991	2006
Parcus (tour de rôle bancaire)	26.05.1982	2006
Membre du conseil de surveillance :		
SCPI Crédit Mutuel Habitat 2	13.09.1990	2008
SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	18.09.1991	2009
SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009

Christian Klein

Né le 9 janvier 1951 à Metz (57)

Adresse professionnelle :	Début de mandat	Fin de mandat
Banque Fédérative du Crédit Mutuel 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg		

Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance	Début de mandat	Fin de mandat
	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration :	Début de mandat	Fin de mandat
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013

Membre du conseil d'administration :	Début de mandat	Fin de mandat
Cigogne Management SA, (Luxembourg)	06.07.2004	2012
ESN North America, (New York)	n.c.	n.c.
Investessor	15.10.2004	2010
Société de Financement de l'Économie Française - SFEF	17.10.2008	2014

Membre du conseil d'administration - directeur général délégué :	Début de mandat	Fin de mandat
Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011

Membre du conseil de surveillance :	Début de mandat	Fin de mandat
CIC Iberbanco	05.06.2008	2015

Représentant permanent :	Début de mandat	Fin de mandat
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Securities)	25.05.2005	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur CM-CIC Aménagement Foncier)	27.05.1998	2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur du Groupe Sofemo)	29.04.1997	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de BOREAL)	08.06.2004	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	12.04.2004	2010
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Bail)	13.04.2004	2010
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Lease)	12.01.2005	2011
Cicoval (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	09.12.1998	2014

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration :	Début de mandat	Fin de mandat
Sicav Gestion 365	26.06.1984	2006

Co-gérant :	Début de mandat	Fin de mandat
CM Akquisitions GmbH	30.06.2008	2008



Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Midi-Atlantique
6 rue de la Tuilerie - 31132 Balma Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	07.03.2002	2013

Autres mandats**Président:**

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	24.10.1994	2014
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	24.10.1994	2014

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16.11.1994	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.05.2009	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	06.05.2009	2012
Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse St Cyprien	1979	2014

Membre du conseil de surveillance:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	06.05.2009	2012
---	------------	------

Représentant permanent:

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA)	04.05.2005	2011
---	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Représentant permanent:**

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique (administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel SA)	1999	2009
--	------	------

Luc Chambaud

Né le 24 mars 1956 à Angoulême (16)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel de Normandie
17 rue du 11 Novembre - 14052 Coen Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	16.12.2004	2013

Autres mandats**Vice-président du conseil d'administration:**

NORFI	25.06.2004	n.c.
-------	------------	------

Directeur général:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	durée illimitée
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	durée illimitée

Administrateur:

SA Euro-P3C	16.06.2003	2010
CM-CIC Covered Bonds	15.07.2008	2013

Membre du conseil de surveillance:

Euro Information Production (GIE)	07.05.2003	2015
CM-CIC Services (GIE)	05.06.2009	2015

Représentant permanent:

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.01.2003	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre conseil de direction Euro Information SA)	07.05.2003	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre conseil de direction Euro GDS)	31.12.2003	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur du GIE CLOE Services)	01.01.2003	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Administrateur:**

SAS CLOE	01.01.2003	2008
----------	------------	------

Membre du conseil de surveillance:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	03.05.2006	2009
---	------------	------

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de Batigère SAS)	20.06.2006	2009
--	------------	------

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-Les-Dames (25)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats**Président du conseil d'administration:**

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2010

Administrateur:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2012
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2014

Co-gérant:

Cogit'Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée
----------------------------	------------	-----------------

François Duret

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Centre - Place de l'Europe
105 rue du Faubourg Madeleine
45920 Orléans Cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	22.02.2007	2013

Autres mandats**Président du conseil de surveillance:**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre	1999	2010
--	------	------

Président du conseil d'administration:

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	2000	2010
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	1998	2010
Caisse de Crédit Mutuel Agricole d'Auneau	1997	2010

Vice-président:

Syndicat Agricole du Dunois	2006	n.c.
-----------------------------	------	------

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2000	2010
Centre International du Crédit Mutuel	2007	2010

Représentant permanent:

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Caisse Centrale de Crédit Mutuel)	2000	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM)	2005	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODEREC)	2000	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2005	2012
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural)	1997	2013

Gérant:

EARL de la Marée de Sermonville	2000	durée illimitée
---------------------------------	------	-----------------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Président:**

SAS CLOE	2003	2005
----------	------	------

Représentant permanent:

SAS CLOE (administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel)	n.c.	2006
--	------	------

Pierre Filliger

Né le 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Méditerranéen
494 avenue du Prado - 13267 Marseille Cedex 08

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	1995	2010
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	1996	2010
Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée	2006	2011
Caisse de Crédit Mutuel Marseille-Prado	1981	2010
Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	2008	2011

Président du conseil de surveillance :

ACTIMUT SA	1997	2013
CAMEFI Banque	2002	2011

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	01.10.1992	2012
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du directoire :

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	1987	2008
--	------	------

Vice-président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Agricole et Rural Provence-Languedoc	2001	2008
---	------	------

Administrateur :

France Luxembourg Invest Advisory (Luxembourg)	1989	2008
Crédit Mutuel Evasion S.A.	2007	2009

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Ile-de-France
18 rue de la Rochefoucault - 75439 Paris Cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.12.2001	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2012
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2012
Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	2010

Président-directeur général :

CODLES	1980	âge légal
--------	------	-----------

Président :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale-CRES	1986	2011
PEMEP	1997	2011
Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale - CRIES	2009	2013

Vice-président :

AUDIENS	2002	2012
Conseil économique et social d'Ile-de-France	1989	2013
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	1979	2012

Administrateur :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2003	2012
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	2012
Coopérative d'information et d'édition mutualiste	1985	2010
MEDIAFOR	1995	2010

Membre du conseil de surveillance :

Euro Information Production (GIE)	1995	2010
-----------------------------------	------	------

Représentant permanent :

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur du ACM Vie SFM)	2005	2010
---	------	------

Membre :

Commission paritaire des publications et agences de presse	1994	2010
--	------	------

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.05.2005	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2014
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	2011
Créavenir (Association)	2004	2010
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	2010
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	2010
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (Association)	2007	2010

Administrateur :

SAS Volney Développement	1999	2010
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	2014
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2003	2014

Membre du conseil de surveillance :

Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA	1998	2013
--	------	------

Représentant permanent :

Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur GIE CLOE Services)	2003	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2005	2011

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil d'administration :

SAS CLOE	2008	2009
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine-Anjou, Basse-Normandie	2006	2007
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô	2007	2008

Représentant permanent :

Société de Réassurance Lavalloise (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2003	2005
---	------	------

Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Océan
34 rue Léandre-Merlet
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	13.12.2007	2013

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

SA SODELEM	26.09.2007	2012
------------	------------	------

Président :

SAS AUTO EURO LOCATION	05.01.2009	durée illimitée
------------------------	------------	-----------------

Directeur général :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	01.11.2007	durée illimitée
Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	01.11.2007	durée illimitée

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	04.10.2007	2011
S.A.S. Océan Participations	26.10.2007	2010

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président SAS ANTEMA)	24.09.2009	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Volney Développement)	01.01.2009	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de SAS Euro Information)	06.05.2009	2015

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Président de LLD Participations)	20.12.2008	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur ACM IARD SA)	11.10.2007	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiements)	01.11.2007	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	01.11.2007	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	22.03.2007	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président directeur général:

SA Tourisme Océan	n.c.	2007
-------------------	------	------

Représentant permanent:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS CMO Gestion)	25.09.2005	2007
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Vendée Logement)	23.06.2005	2007
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	2009

André Meyer

Né le 31 mars 1934 à Stotzheim (67)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président d'honneur du conseil d'administration:

Caisse de Crédit Mutuel de l'Ungersberg		
---	--	--

Membre du bureau et président d'honneur:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sélestat	08.10.2002	2010
--	------------	------

Représentant permanent:

ACM (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	13.12.2002	durée illimitée
--	------------	-----------------

Gérant:

SCI Binnweg	06.11.2003	durée illimitée
-------------	------------	-----------------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1998	2008
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	n.c.	2006

Albert Peccoux

Né le 2 novembre 1939 à St Martin-Bellevue (74)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc 99 avenue de Genève - 74054 Annecy Cedex	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	11.5.2006	2011
--	-----------	------

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	02.06.1998	2013
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	01.01.2000	2013

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.06.1998	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.01.2006	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	01.01.2006	2012
Centre International du Crédit Mutuel	13.05.2003	2012
Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins	17.03.1973	2012
SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	01.07.2009	2012

Représentant permanent:

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (administrateur ACM Vie SAM)	04.05.2005	2014
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil d'administration:

SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	29.11.1989	2009
---	------------	------

Massimo Ponzellini

Né le 9 août 1950 à Bologne (Italie)

Adresse professionnelle:

Banca Popolare di Milano Piazza Meda 4 - 20121 Milan (Italie)	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	03.08.2009	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président:

Banca Popolare di Milano (Milan)	25.04.2009	2012
Impregilo Spa (Italie)	07.05.2007	2010

Président adjoint:

INA Assitalia Spa	20.04.2009	2012
-------------------	------------	------

Membre du comité exécutif:

ABI (Association Bancaire Italienne)	25.05.2009	2010
--------------------------------------	------------	------

Membre du conseil d'administration:

ABI (Association Bancaire Italienne)	25.05.2009	2010
Istituto Europeo di Oncologia	29.09.2009	2011
Fondazione Teatro alla Scala	18.11.2009	2013

Membre du comité d'honneur:

PlaNet Finance (France)	13.10.1998	durée illimitée
-------------------------	------------	-----------------

Paul Schwartz

Né le 29 janvier 1937 à Bitche (57)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président d'honneur:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sarreguemines Caisse de Crédit Mutuel de Bitche		
--	--	--

Administrateur:

Banque Transatlantique Luxembourg (Luxembourg)	24.07.1998	2014
--	------------	------

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Participations Immobilières)	08.09.1993	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.02.1994	2011
Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	08.12.2006	durée illimitée

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	24.11.1984	2006
---	------------	------

Membre du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	06.10.1999	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	09.11.1999	2008

Représentant permanent:

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM Vie SA)	29.06.1993	2005
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM IARD SA)	04.02.1994	2005

Censeur:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.12.2006	2009
---	------------	------

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964 à Loroux-Botttereau (44)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest
46 rue du Port Boyer - 44326 Nantes Cedex 3

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	07.09.2006	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	2014
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	2014

Président:

FITEGA (SAS)	09.12.1994	2015
FITERRA (SAS)	2008	2014

Président du conseil de surveillance:

PFALZEUROP GmbH (Harthausen)	31.08.2007	2013
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2012

Directeur général:

NANTEUROP (SAS)	31.07.2007	2011
-----------------	------------	------

Vice-président du conseil d'administration:

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Julien de Concelles	2003	2012
--	------	------

Vice-président du conseil de surveillance:

Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	2006	2011
---	------	------

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2004	2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2006	2012
ATARAXIA (SAS)	03.05.2004	2010

Membre du conseil de surveillance:

SURAVENIR	27.10.2004	2011
-----------	------------	------

Représentant permanent:

Caisse Fédérale CMLACO (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2006	2012
Caisse Fédérale CMLACO (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2006	2011
Fédération du CMLACO (président d'INVESTLACO SAS)	2006	durée illimitée
EFSA (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	26.09.2006	2013

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil de surveillance:

INFOLIS (SAS)	26.10.2004	2008
---------------	------------	------

Censeur:

SURAVENIR Assurances Holding (SAS)	26.10.2004	2008
------------------------------------	------------	------

Représentant permanent:

Caisse Fédérale CMLACO (administrateur de Swiss Life Prévoyance et Santé)	2005	2006
SURAVENIR Assurances Holding (administrateur de SURAVENIR Assurances)	26.10.2004	2008

Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 au Touquet (62)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Nord Europe
4 place Richebé - 59011 Lille Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	30.05.2001	2013

Autres mandats

Président:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	29.03.2005	n.c.
Société de Développement Régional de Normandie (SA)	29.05.2001	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	11.09.2000	n.c.
BKCP (SCRL-Belgique)	21.12.2001	n.c.

Président du conseil de surveillance:

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2000	n.c.
Groupe UFG (SA)	29.05.2006	n.c.
Nord Europe Assurances (SA)	01.06.2006	n.c.

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	11.10.2002	2013
Groupe Eurotunnel (SA)	20.06.2007	n.c.
Holder (SAS)	2005	n.c.
Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe	27.09.2005	n.c.
Bonduelle (SA)	2008	n.c.
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	n.c.
Crédit Professionnel (SA-Belgique)	11.05.2000	n.c.
Nord Europe Private Bank (SA-Luxembourg)	10.07.2003	n.c.
Normandie Partenariat SA	07.05.2009	2014

Représentant permanent:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.05.2005	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (censeur du LOSC Lille Métropole SA)	2005	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil de surveillance:

Crédit Mutuel Nord Europe France	18.12.1999	2007
Saint Louis Sucre	n.c.	2007
BKCP Wallonie (SRCL-Belgique)	21.10.2008	2009
Crédit Professionnel Interfédéral (SCRL-Belgique)	22.11.2000	2008

Administrateur:

HEINEKEN France	n.c.	2006
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)	30.06.2006	2009
Middenstands Deposito En Kredietkantoor (SCRL-Belgique)	2005	2006

Censeur:

Crédit Mutuel Nord Immobilier	28.03.2002	2006
-------------------------------	------------	------

Représentant permanent:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur de BATIROC Normandie)	29.05.2001	2005
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur du Crédit Professionnel Interfédéral -SCRL- Belgique)	22.11.2000	2008
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur de BKCP Brabant -SCRL-Belgique)	21.12.2001	2008
Société de Développement Régional de Normandie (administrateur de Normandie Partenariat SA)	18.03.2008	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP NOORD -SCRL-Belgique)	30.06.2006	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskrediet -SCRL- Belgique)	25.03.2004	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Wallonie SCRL-Belgique)	21.10.2008	2009

Jean-Claude Martinez

Né le 6 novembre 1949 à Oran (Algérie)

Adresse professionnelle:

Banque CIC Est
7 avenue Foch - 90000 Belfort

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Représentant les salariés actionnaires, membre du conseil de surveillance

	28.04.2004	2014
--	------------	------

Autres Mandats

Président du conseil de surveillance:

FCPE ACTICIC	19.03.2004	2010
--------------	------------	------

Vice-président:

Caisse de retraite du groupe CIC	21.09.2001	2011
----------------------------------	------------	------

Yannick Ardaine

Né le 25 février 1958 à Ay (51)

Adresse professionnelle:

Banque CIC Est
3 Parvis du Chanoine Warnier -51100 Reims

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance

	30.10.2008	2013
--	------------	------

Jean-Pierre Van den Brocke

Né le 25 février 1953 à Suresnes (92)

Adresse professionnelle:

CIC Nord-Ouest
6, rue Alfred Kastler -14054 Caen Cedex 4

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.10.2008	2013

Linda Corneau-Pattyn

Née le 1^{er} juin 1979 à Paris (75)

Adresse professionnelle:

CIC Ouest
25 Quai Saint-Paul -44420 La Turballe

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.10.2008	2013

Rémunérations variables des professionnels des marchés financiers

Évolutions règlementaires

La crise financière de 2008 a conduit les pouvoirs publics à prendre un certain nombre de mesures concernant les rémunérations des professionnels des marchés financiers.

Ainsi, le CRBF 97-02 sur le contrôle interne des banques a été modifié le 14 janvier 2009 et prévoit désormais l'obligation de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Les États membres du G 20 lors du sommet de Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ont adopté les standards énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Enfin, l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, a encadré les dispositifs de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'ensemble de ces dispositions concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers a été repris dans les normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009.

Règles de gouvernance

Le conseil de surveillance consulte le comité des rémunérations composé de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération de ces professionnels.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Les principes encadrant les rémunérations variables prévoient que l'assiette des éléments variables de la rémunération est cohérente avec les objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Ces principes sont en ligne avec la politique de risque de l'entreprise et prévoient notamment que tous les coûts imputables aux résultats des activités sont défalqués : coûts du risque, de la liquidité et de la rémunération des fonds propres.

Au-delà d'un certain seuil, leur versement est différé.

Les rémunérations variables différées représentent plus de 50 % du total. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Le versement effectif de la partie différée est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier et l'atteinte d'un certain niveau de RoE (*return on equity*).

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à la Commission bancaire conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est présenté à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

Assemblée générale

Composition

(résumé des articles 20 à 27 des statuts)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions ordinaires « A » sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1^{er} alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à la SICOVAM l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3^e alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6^e alinéa).

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.

A woman with long brown hair and pearl earrings is looking at a document in her hands. The background is a blurred office environment with a window and a plant. A large, stylized white arrow graphic points from the left towards the center of the page.

Développement durable >

- 51 Déontologie
- 51 Contrôle interne
- 52 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
- 60 Ressources humaines
- 60 Moyens technologiques
- 61 Relations avec les clients
- 62 Relations avec les actionnaires

Déontologie

Recueil de déontologie

Le CIC applique les dispositions du recueil de déontologie commun au groupe CM5-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce recueil est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Il précise les dispositions que doivent observer les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles » exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflit d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Les règles spécifiques en matière de déontologie propres aux opérations de marché, aux opérations financières, à la gestion de portefeuille titres et à l'analyse financière font l'objet de développements spécifiques.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de contrôles réguliers par les services de contrôles permanents et de conformité.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du groupe CM5-CIC. Les mesures prises visent à approfondir la connaissance des clients dans le but de détecter les opérations qui pourraient être suspectes et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que dans les directives et règlements européens transposés en droit français, et notamment l'ordonnance de transposition n°2009-104 du 30 janvier 2009, plus connue sous le nom de « troisième directive ».

Dans ce contexte, le CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment ;
- exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires.

L'application des textes issus de la transposition de la troisième directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment a contribué, pendant l'année 2009, à l'enrichissement de la gamme des outils. Leur déploiement, la mise à jour des procédures et les actions renouvelées de formation constitueront la trame des travaux qui seront conduits en 2010.

Contrôle interne

Le groupe CM5-CIC a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques faisant pleinement partie de son organisation, avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Le dispositif de contrôle interne du CIC, qui lui est intégré, comprend les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité. Les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...).

L'année 2009 a été consacrée à l'appropriation, par le réseau et les services de contrôle, des nouveaux outils précédemment déployés. Les portails de contrôle permettent de rendre homogènes et de structurer les contrôles selon des formats et des périodicités prédéfinies et d'en réaliser la restitution à distance auprès des services concernés. Les cartographies qui en résultent permettent d'agir ainsi de manière plus ciblée.

Aux outils permettant le suivi des risques de toute nature, s'ajoutent d'autres instruments plus particulièrement dédiés à la prévention du risque de non-conformité destinés à identifier les évolutions juridiques, réglementaires ou des normes professionnelles dans le but d'en apprécier la portée et vérifier la mise en œuvre.

Les premiers enseignements tirés de ces outils permettront pour 2010 d'améliorer l'efficacité et la qualité des contrôles et de renforcer à cette occasion le dispositif dans son ensemble.

Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce modifié par la loi du 3 juillet 2008: « ... Dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné à l'alinéa précédent et aux articles L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26... des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés ».

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM5-CIC.

Pour mémoire, le groupe CM5-CIC comprend à sa tête les entités placées sous un même agrément bancaire collectif (entités mutualistes du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi Atlantique) ainsi que l'ensemble

des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC Ile-de-France et les banques régionales du groupe CIC.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe en s'appuyant sur les normes internes, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences qui paraissent utiles à son établissement et en s'appuyant, en tant que de besoin, sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des marchés financiers. Ce rapport a été approuvé par le conseil de surveillance du CIC lors de sa séance du 25 février 2010 conformément aux dispositions réglementaires.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM5-CIC

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

De manière plus générale, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

Un dispositif structuré

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du groupe ainsi que sur les règles habituellement utilisées en matière d'inspection et de contrôle.



L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels... Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence, chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif

Le dispositif de contrôle du groupe CM5-CIC répond à un double objectif :

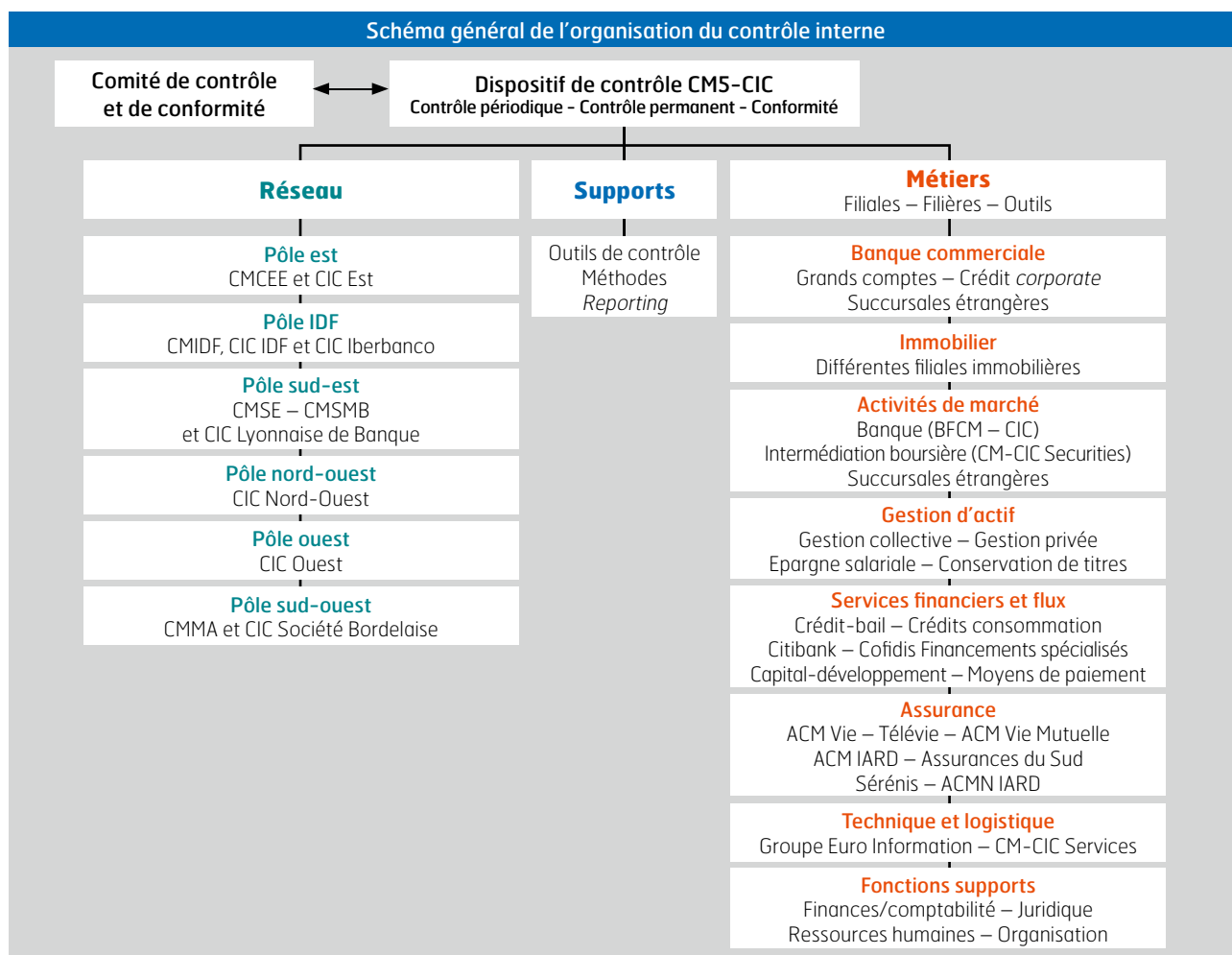
- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

Indépendamment des contrôles effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité pour tout ce qui se rapporte en particulier à l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles.



Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM5-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes;
- assurer l'élaboration des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du vice-président du directoire du CIC, il réunit régulièrement les responsables du groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs dans un souci de couverture globale des risques;
- examiner les résultats des missions de contrôle internes et externes;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le comité de contrôle et de conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le groupe. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2009 sur de nouveaux outils de contrôle et sur de nouvelles procédures.

Le comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un comité d'audit et des comptes a été mis en place au niveau du groupe CM5-CIC. Il est composé de neuf administrateurs bénévoles issus de la base mutualiste du groupe qui lui assurent son indépendance. Deux de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. Outre les membres désignés par les organes délibérants, l'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière sont représentés.

Le comité d'audit et des comptes groupe examine le programme prévisionnel de contrôle interne, reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité, prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle, est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe, apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne et propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, le comité, chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, examine les comptes annuels et consolidés, apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables. Il participe au choix des commissaires aux comptes et supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises durant l'exercice écoulé (30 juin et 21 septembre 2009). Ses réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

Dispositif de surveillance des risques

La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

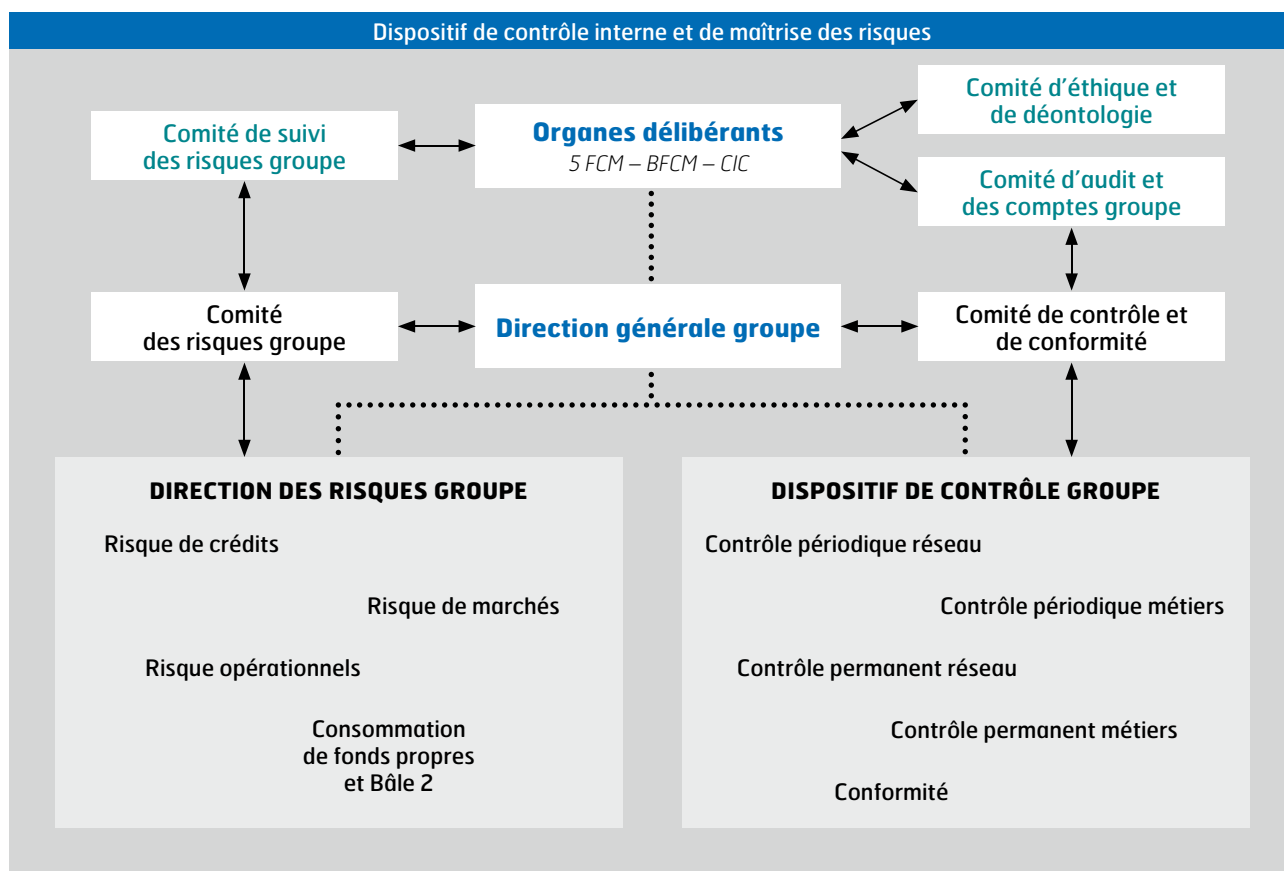
Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du groupe.

Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la direction des risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (direction des engagements, direction des marchés, direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital-investissement) en présence de la direction générale. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.



Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux autorités de tutelle; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil de surveillance

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte-rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil de surveillance du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est notamment communiqué.

Les niveaux de contrôle

Les différents niveaux de contrôle sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC le contrôle périodique, le contrôle permanent et le contrôle de conformité.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM5-CIC.

Travaux de contrôle

Les travaux de contrôle sont effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités. Ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

L'exercice 2009 a été marqué notamment par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à renforcer le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif a été mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux a été défini et la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées a été précisée.

Dans son évaluation, la Commission bancaire met en évidence les améliorations significatives apportées au dispositif, qui permettent d'envisager l'autorisation d'utilisation de la méthode avancée. Les points positifs concernent l'organisation, la documentation et la modélisation, la fréquence et la qualité du *reporting*, le cadre méthodologique de collecte des données et de cartographie des risques. Le périmètre de couverture des risques et les délais d'enregistrement des sinistres appellent cependant à être améliorés.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils utilisés au sein du groupe, tant en matière de contrôle que de maîtrise des risques, a été poursuivie en 2009. Le CIC bénéficie dans ses travaux de contrôle des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage et au *reporting*.

Les outils du contrôle périodique

Les outils du contrôle périodique ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle. Ils font l'objet d'une actualisation régulière. En 2009, les outils déployés les années précédentes ont fait l'objet de mesures d'améliorations et de rationalisation dans le but d'automatiser à terme la restitution des constats opérés. L'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par l'intermédiaire d'un outil de *reporting*, le « dossier permanent informatisé ».

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils viennent en complément des contrôles de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent les différents contrôles à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque » selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres « portails » de contrôle lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour le contrôle de la déontologie et de l'éthique professionnelle, de l'exercice des services d'investissement ou de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sur ce dernier point, l'ordonnance de transposition de janvier 2009, appelée également « troisième directive », a donné lieu à la constitution de groupes de travail, associant spécialistes de la lutte contre le blanchiment, informaticiens et opérationnels du réseau dans le but de faire évoluer les outils et les procédures et de mettre en place des nouveaux cycles de formation adaptés.

Les procédures

Les procédures du CIC figurent sur Intranet et concernent notamment le contrôle des risques. Elles sont accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle qui ont été mis en place s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

Des procédures cadre sont définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines relevant notamment de la conformité. Elles ont été reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements du groupe CM5-CIC existe depuis 2008. Il a pour objectif de résumer l'ensemble des procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM5-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires en vigueur. Ce référentiel décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit, de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt des banques du groupe CM5-CIC est totalement centralisée (décisions du directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces entités ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

Surveillance des risques

La surveillance des risques est exercée par des équipes dédiées bénéficiant d'un ensemble d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et d'autre part à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à permettre d'apprécier l'évolution des risques de crédit, des risques de marché, des risques liés à la gestion de bilan et des risques opérationnels sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure notamment un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.



Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM5-CIC est chargée de l'établissement et de la validation des comptes. Celle-ci s'organise autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Le pôle métiers spécialisés traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

L'architecture comptable du CIC est fondée sur une plate-forme informatique commune à 13 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du groupe CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. La division concernée consulte, si besoin est, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté » sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe une comptabilité « matières » distinguant la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique. Elle est gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, rattachement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM5, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le groupe CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets. Le guichet constitue l'unité de base du système comptable. C'est à son niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un guichet interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles et les données de l'année précédente pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

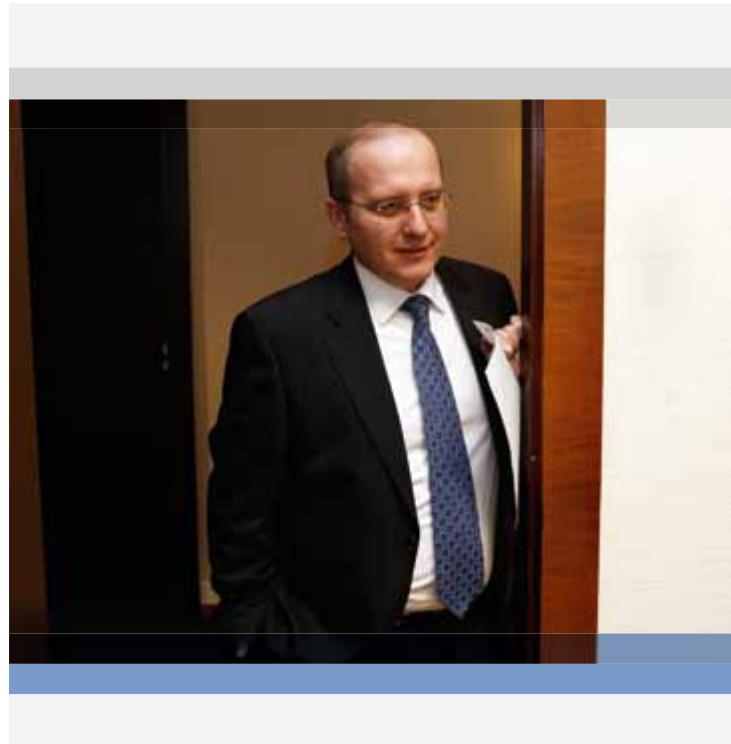
Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CMS, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable a été mis en place ; son extension à l'ensemble du périmètre CMS-CIC est en cours.



L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une justification de compte effectuée par le service responsable du compte. Un *reporting* par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM5 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe CM5-CIC dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du groupe CM5-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe CM5-CIC dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et les services de contrôle de gestion des entités concernées. Des analyses par contribution de chaque entité du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière au directoire et au conseil de surveillance du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au comité d'audit et des comptes du groupe qui est notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée. Au cours de l'exercice, les communications au comité d'audit et des comptes du groupe ont porté sur le processus global d'élaboration des comptes du groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre), les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable, les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier), et l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

Conclusion

Fondé sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du groupe CM5-CIC. Son renforcement ainsi que l'amélioration de la couverture des risques et de son efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2010 auront pour but d'y concourir en adaptant notamment aux nouvelles dispositions réglementaires (lutte contre le blanchiment, création d'une filière risques...) et aux évolutions conjoncturelles (intégration des nouveaux risques pays générés par la crise financière).

Etienne Pflimlin
Président du conseil de surveillance

Ressources humaines

Emploi

Durant l'année 2009, dans une conjoncture difficile, le CIC a poursuivi son développement, notamment par l'extension de son réseau d'agences.

Les effectifs globaux CIC consolidés monde sont passés de 23 440 fin 2008 à 21 709* fin 2009, soit une diminution de 1 731 (- 7,97 %).

Cette baisse a concerné, pour l'essentiel, l'effectif des banques régionales (18 598 fin 2009 contre 20 269 un an plus tôt, soit -8,24%), 1 015 de leurs salariés ayant rejoint CM-CIC Services, entité du groupe CM5-CIC qui assure des prestations pour le compte du CIC.

Formation

La formation est restée une priorité en 2009, avec un budget atteignant 6,27 % de la masse salariale.

Comme l'année précédente, l'effort a été porté, d'une part, sur les actions favorisant la maîtrise des outils au service du développement et, d'autre part, sur les reconversions du personnel des sièges vers le réseau.

Relations sociales

En 2009, plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux, notamment celui sur le plan d'épargne groupe qui a remplacé progressivement l'ensemble des PEE existants dans les différentes banques et entités du CIC.

Deux autres accords, valables pour les années 2009, 2010 et 2011, ont été également paraphés : le premier sur la participation et le second sur l'intéressement.

Enfin, en décembre 2008, a été signé un accord pour l'attribution d'une augmentation générale de 1,9 %, avec un plancher de 550 euros annuels pour un salarié travaillant à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Intéressement et participation

Malgré la crise et bien que les résultats du groupe n'aient pas permis de dégager d'intéressement, une enveloppe de participation de 2,04 % de la masse salariale globale a été versée en 2009, au titre de 2008.

De plus, la réglementation offrant cette possibilité, la direction générale a décidé d'attribuer aux salariés du groupe, à titre exceptionnel, après consultation des représentants du personnel et signature par l'ensemble des partenaires sociaux, un supplément de participation.

Ce versement a représenté 6,96 % de la masse salariale, portant ainsi le total versé à 9 %.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des dirigeants du CIC.

* 21 045 en ETP (Equivalent Temps Plein).

Moyens technologiques

Euro Information

L'organisation des 5 sites de production informatique « clonés », dont quatre desservent le réseau bancaire, est restée stable en 2009.

Le 1^{er} mai, CIC Iberbanco et les fédérations du Crédit Mutuel Océan et du Crédit Mutuel d'Anjou ont migré sur le système informatique groupe.

Production

L'augmentation globale des volumes traités a été notamment liée à cette évolution du périmètre ainsi qu'à l'arrivée de deux grandes enseignes commerciales qui ont confié au groupe le traitement de leurs flux monétiques :

- comptes gérés en progression de 8 % ;
- transactions temps réel en hausse de 16 % ;
- édition en central de 248 millions de pages de documents clients (+ 8 %) ;
- guichets automatiques traités en augmentation de 20 % et terminaux de paiement électronique de 8 %.

Concernant la gestion sans papier :

- 156 millions de documents dématérialisés sont actuellement en ligne dont 83 millions produits en 2009 (+ 67 %) ;
- 340 000 clients (+ 40 % par rapport à fin 2008) ont préféré disposer d'extraits et de relevés dématérialisés au format *PDF* consultables par Internet et ne plus recevoir de documents papier ;
- 93 % des documents internes au groupe sont dématérialisés et présentés sous forme de consultation écran (82 % en 2008).

720 millions de contacts clients sont d'origine électronique :

- le canal Internet a poursuivi sa progression avec 349 millions de connexions sur les sites *Filbanque* et *Cybermut* : 47,7 millions de virements (+ 29 %) et 1,7 million d'ordres de Bourse (+ 14 %) ;
- l'application « MailTiers » qui intègre le canal des courriels dans le poste de travail des commerciaux a pris en charge 5 millions de messages automatiquement affectés aux clients (+ 45 %) ; elle a été complétée par une messagerie sécurisée.



Équipements

Afin d'absorber cette hausse des volumes, la capacité des infrastructures techniques a été renforcée dans plusieurs domaines.

La puissance des sites centraux a été accrue de 16 % avec en particulier :

- le remplacement de l'ordinateur de Tassin par une machine de dernière génération, s'accompagnant d'une réduction des consommations énergétiques ;
- l'augmentation de la capacité du site de Verlinghem afin d'héberger les nouveaux arrivants ;
- l'accroissement de 29 % de la capacité globale de stockage, lequel concerne à la fois les grands systèmes et le monde *open* (qui représente 54 % du total) ;
- le renforcement des infrastructures du réseau monétaire, pour faire face à l'évolution des volumes ;
- le déploiement des infrastructures de banque à distance au Luxembourg, en Suisse et en Allemagne ;

Sur le site de Verlinghem, la construction d'une deuxième salle machine est en cours pour héberger dès juin 2010 la production informatique de Targo Bank.

Réseaux

Avec 1 550 nouveaux points de vente équipés, la mise en place de la téléphonie sous IP s'est poursuivie pour atteindre 2 923 sites totalisant 26 200 postes téléphoniques.

Poste de travail

Fin 2009, *Vista et Office 2007* étaient déployés sur 15 300 postes. Cette opération devrait être achevée sur l'ensemble du parc début 2011.

20 600 scanners individuels intégrés au poste de travail ont été installés dans les points de vente en deux ans.

L'outil *Office Communicator*, mis en place sur l'ensemble des postes de travail du groupe, intègre une messagerie instantanée et assure une gestion de la disponibilité.

Libre service bancaire

La solution interne multiconstructeur, conforme aux normes techniques internationales et s'appuyant sur un socle fonctionnel et une interface utilisateur unique, est désormais personnalisable en 7 langues.

Équipements de sécurité

Dans le domaine du renforcement de la sécurité physique, 1 975 solutions de vidéosurveillance *Sécuvision* pilotant 7 240 caméras ont été installées et 407 agences ont été équipées de nouveaux systèmes d'alarme.

Développements

Principales réalisations

Elles visent en premier lieu à simplifier le travail effectué au niveau des points de vente et à offrir le meilleur service possible aux clients :

- *Etalis* permet un étalement du règlement des paiements chèques et cartes bancaires ;

- *Livrets à tiroirs* apporte des possibilités commerciales étendues dans la gestion des taux d'épargne bancaire et des campagnes promotionnelles ;
- *Hub transfert*, nouvelle solution d'échange par télétransmission entre le client et la banque, particulièrement conviviale, utilise Internet en lieu et place d'*ETEBAC* qui va disparaître ;
- *Relation client* sur Internet personnalise le contenu et l'interactivité ;
- de nouvelles offres *CIC Mobile* incluent les SMS et les connexions Internet illimités.

Relations avec les clients

Proximité, outils de relation et qualité

Avec 55 nouveaux points de vente ouverts en 2009, le CIC a poursuivi le renforcement de son maillage, objectif de son plan de développement volontariste engagé depuis trois ans.

Parallèlement, pour offrir à la clientèle un accueil toujours plus agréable et personnalisé, les investissements de modernisation des agences se sont accrues avec 124 rénovations lourdes réalisées.

La relation entre le chargé de clientèle et le client a été facilitée et renforcée par la prise en compte des préférences de contact (à l'initiative de l'un ou de l'autre) et l'élargissement de la palette des médias utilisés (courrier, téléphone, courriel, mini message texte...).

Dans un souci de qualité de service, de simplification et de réactivité, la gestion électronique de documents (GED) s'est généralisée. Celle-ci permet :

- au client, grâce au service Internet *Filbanque*, de disposer à tout moment de ses documents en ligne (avec conservation pendant 10 ans), rendant leur consultation plus aisée tout en contribuant à l'effort de suppression du papier ;
- au chargé de clientèle de consulter sur son poste de travail tous les documents échangés avec ses clients, d'accélérer leur circulation et donc les décisions.

Plus de 25 millions de documents ont ainsi été dématérialisés en 2009 (+ 39 % sur un an).

De la même façon, dans le cadre du développement durable, le CIC a encore étendu l'utilisation du papier recyclé et généralisé l'impression recto verso en agence (grâce à la mise à niveau de l'ensemble du parc des imprimantes et à l'adaptation des documents).

Médiation

Le médiateur peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité.

En 2009, 1 732 demandes lui ont été adressées dont 55 % relevaient de son domaine d'intervention.

Plus de 85 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et plus de la moitié d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

Relations avec les actionnaires

Communication financière

Le directoire du CIC a prévu d'arrêter et de soumettre au conseil de surveillance les comptes du premier semestre 2010 le 31 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2010 devraient être arrêtés en février 2011.

Le directoire organise régulièrement des réunions avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 25 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires du CIC sont ainsi régulièrement informés des résultats et des principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble des publications du groupe au sein de deux rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : les informations générales (agenda financier, notations du groupe par les agences de notation, vie de l'action et publications telles que *La lettre aux actionnaires du CIC*,

et le document d'information annuel), l'information réglementée exigée par la directive dite « Transparence » et les programmes d'émission exigés par la directive dite « Prospectus ».

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « Décisions & informations financières » – sous-rubrique *Recherche* puis *Prospectus & informations des sociétés*.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur (cf. renseignements divers page 194) ;
- tous rapports (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF) ;
- les informations financières historiques (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF).

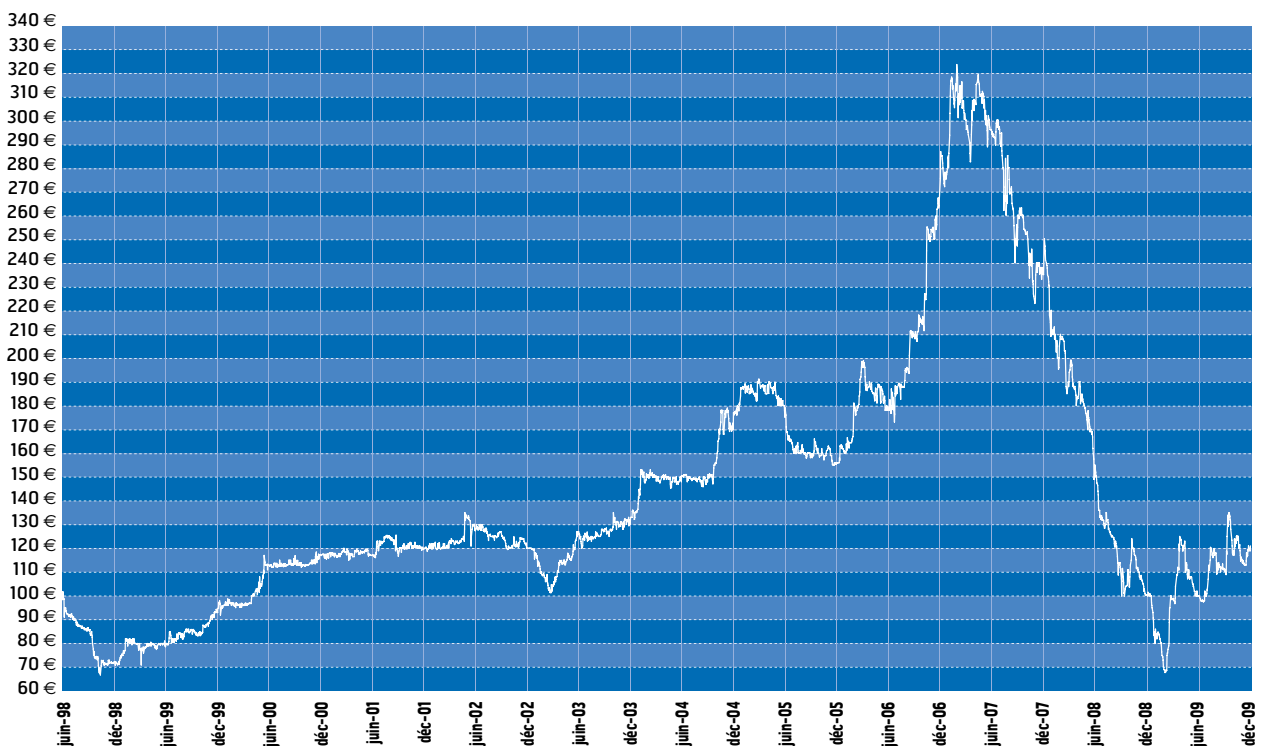
Vie de l'action

Le cours de l'action CIC a progressé en 2009, atteignant 121 euros au 31 décembre contre 100 euros fin 2008.

Cette hausse n'a cependant pas été continue. En effet, à l'image du marché, le titre a connu tout au long de l'exercice des fluctuations importantes : après avoir démarré à 101,50 euros au 2 janvier, il a baissé jusqu'à 67,80 euros, le 3 mars, pour rebondir fortement jusqu'à un plus haut à 135 euros le 16 octobre.

En 2009, 209 886 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 21,8 millions d'euros de capitaux.

COURS DE L'ACTION CIC 1998-2009





Éléments financiers

64 COMPTES CONSOLIDÉS

- 64 Rapport de gestion du groupe CIC
- 69 Évolution récente et perspectives
- 69 Rémunération des dirigeants
- 69 Rémunération variable des professionnels des marchés financiers
- 69 Gestion des risques
- 84 États financiers

132 COMPTES SOCIAUX

- 132 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 134 États financiers
- 164 Informations relatives aux filiales et participations



Comptes
consolidés

Rapport de gestion du groupe CIC

> Itinéraires de sortie

Contexte global : l'année du redressement

On retiendra probablement de l'année 2009 qu'elle fut sur le plan économique et financier celle du redressement. Pourtant elle n'en a pas moins été marquée par une récession d'ampleur exceptionnelle, la plus grave et la plus globale que le monde a connue depuis 1945. Un paradoxe donc mais un paradoxe apparent seulement, qui reflète à la fois la contraction massive de l'économie mondiale au tournant de 2008-2009 et la panique qui s'était emparée des marchés financiers, puis la stabilisation de l'activité dès l'été 2009, saluée par un formidable rebond des marchés boursiers. Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la guerre, l'économie mondiale devrait avoir reculé, de près de 1%. Les États-Unis pourraient connaître une récession de l'ordre de 2,5%, la zone euro enregistrerait un recul proche de 4%, la France connaissant un repli d'environ 2,5%.

Face à la menace d'enclenchement d'une spirale déflationniste générale, les grands argentiers du monde ont pris eux aussi des mesures sans précédent : mettant tout leur poids économique et financier dans la balance, ils ont appliqué à la lettre les préconisations du théoricien de la grande dépression, JM Keynes, en activant des politiques monétaires et budgétaires de soutien à l'activité et au système financier. De fait, un déstockage massif d'une part, les premiers effets des mesures publiques de soutien de la demande d'autre part, dans un contexte désinflationniste, ont permis d'endiguer la chute de la production. L'effet « prime à la casse », mise en œuvre dans de nombreux pays, a été particulièrement marqué sur la reprise de la production et des ventes.

Après un premier semestre en récession, l'été a apporté une série de signaux statistiques suffisamment concordants pour confirmer la stabilisation et même le rebond de l'activité tant aux États-Unis qu'en Europe et au Japon. Il faut noter aussi la remarquable résistance des pays émergents, au premier rang desquels se trouve la Chine, qui ont connu un regain d'activité dès le deuxième trimestre. La Chine a même renoué avec une croissance à deux chiffres dès le quatrième trimestre, grâce au formidable effort budgétaire consenti, comme à l'ouverture des vannes du crédit domestique.

Sur les marchés, le sentiment de soulagement qui s'est installé à partir du mois de mars et qui reposait sur la conviction que le risque systémique avait été écarté, s'est progressivement transformé en un espoir du retour rapide à la croissance. L'afflux de liquidités, le processus de réduction de coûts dans les entreprises à la reconquête de la productivité et le prompt redémarrage des pays émergents, se sont combinés pour entretenir cette euphorie. La plupart des marchés boursiers ont clôturé 2009 en ayant quasiment effacé les pertes subies depuis la faillite de *Lehman Brothers*, soit des performances sur l'année allant de + 20% environ pour le CAC 40 à près de + 80% pour l'indice Brésilien Bovespa.

Dans un contexte de maintien durable des politiques monétaires au niveau le plus accommodant et de dispositions exceptionnelles d'assouplissement quantitatif du crédit et à mesure que s'estompait l'aversion au risque, on a assisté au reflux de la devise américaine, l'EUR/USD passant d'un plus bas à 1,25 à un plus haut à 1,50 début décembre et finir l'année à 1,43. Signal de la reprise

mondiale, le prix du pétrole brut qui était encore à près de 50 USD/bar en janvier a fini l'année autour de 80 USD/bar (indice WTI). Face aux craintes d'affaiblissement du dollar, on a aussi assisté à une forte appréciation de l'or passé de moins de 850 USD/once à près de 1200 USD/once à son plus haut début décembre. Ce sont donc l'ensemble des marchés qui ont été portés par la vague de reprise. On notera tout de même les variations du marché obligataire : refuge en début d'année, le rendement du bon du Trésor français OAT à 10 ans avait touché les 3,40 % pour rebondir à 4,05 % en juin et terminer l'année à près de 3,50 %. La remontée progressive des rendements s'inscrit autant dans la perspective d'une sortie de crise que dans la crainte – encore ténue certes – de dérapages inflationnistes.

Du soulagement à la reprise : les conditions d'une croissance durable et autonome

Sur le chemin d'une reprise durable et auto-entretenu, beaucoup reste encore à faire. La montée du chômage, la poursuite du processus de désendettement des agents économiques, la nécessité de reconstituer la productivité – ce qui peut passer dans certains secteurs par la réduction des surcapacités encore présentes dans le système – limitent le potentiel d'une reprise puissante et autonome. Le retour à la croissance met aussi en lumière les différences de situation d'un pays à l'autre. Si la récession a bien été globale et synchronisée, l'intensité et la solidité de la reprise dépendra fortement des conditions économiques locales. Il apparaît aujourd'hui que l'Asie contribue de manière croissante à la dynamique économique mondiale. Néanmoins, une politique économique et commerciale souvent défensive menée par la Chine, la hausse du prix des matières premières et de l'énergie induite par son appétit grandissant, pourraient devenir des sources de tensions accrues avec ses partenaires du G20. On constate aux États-Unis une amélioration de la productivité des entreprises qui reste encore en baisse en Europe. Mais le consommateur américain est durablement touché par les excès de la bulle immobilière, la contraction du crédit et la hausse du chômage. L'Allemagne comme le Japon dépendent largement de la reprise de la demande mondiale alors que leur consommation domestique est en panne. Jamais depuis sa fondation, la zone euro n'a connu de tels écartements entre les rendements obligataires des pays membres.

Itinéraires de sortie : en convalescence...

Les pays du G20 se sont engagés à maintenir leurs politiques de soutien à l'activité en 2010, mais la décreue s'annonce déjà. L'enjeu de l'année sera celui de la consolidation de la reprise, alors que le soutien de la dépense publique s'amenuise. Car aux États-Unis et encore plus en Europe, les politiques budgétaires, momentanément expansionnistes, ne peuvent perdurer, sans risquer de rencontrer le « mur de la dette » constitué par l'augmentation des charges des États au regard des contraintes structurelles de financement des systèmes de retraite et de santé.

Déjà des craquements se sont manifestés : la suspension du remboursement de la dette de *Dubai World* a montré que les répercussions de la crise immobilière et financière étaient profondes et durables. La crise de la dette grecque semble mettre à mal la solidarité européenne au regard des investisseurs non résidents, au point de peser sur l'euro.

L'autre défi de l'année en cours concerne la normalisation progressive des politiques monétaires. Au-delà du processus de normalisation des marchés interbancaires, la question de la sortie des politiques monétaires et de crédit ultra-accommodantes va se poser avec d'autant plus d'acuité qu'on craint la résurgence de bulles financières. Certains pays commencent déjà à resserrer les vannes du crédit. L'Australie a donné le ton dès l'automne dernier. Les autorités chinoises redoutent dorénavant des tensions inflationnistes induites par une accélération excessive du crédit.

La question de la re-réglementation de la sphère financière reste au cœur de l'agenda du Forum de la stabilité financière, sous l'égide du G20, et fait l'objet d'importants débats aux États-Unis comme en Europe.

Enfin, l'émergence de la Chine et la dynamique asiatique dans le concert économique des nations pourrait bien s'accompagner de nouvelles tensions commerciales, alors que celle-ci cherche un nouveau souffle à son modèle économique.

> Activité et résultats du groupe

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1 révisée en 2007 sont appliquées pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1. Depuis le 1^{er} janvier 2009, IFRS 7 amendée est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation des normes internationales sont détaillés dans la note 1 de l'annexe aux comptes.

Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, font l'objet d'un chapitre dédié.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- la société CM-CIC Leasing GMBH, filiale à 100 % de crédit-bail mobilier en Allemagne est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- la participation dans Banca Popolare di Milano (BPM) est consolidée par mise en équivalence en raison des changements de statuts intervenus au début de l'année 2009 qui mettent en place une relation privilégiée entre BPM et le groupe CM-CIC ;
- les sociétés Banque Transatlantique Jersey, Pargestion 3, Pargestion 5, Ufigestion 3 et Elite Opportunities AG (Liechtenstein) sont déconsolidées pour arrêt d'activité ou cession.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2009 à 120,7 milliards d'euros, soit -0,8 % par rapport au 31 décembre 2008 ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 76,9 milliards d'euros (+9,3 %) et l'épargne financière gérée et conservée, à 204,9 milliards d'euros, est en hausse de 11,3 % par rapport au 31 décembre 2008.

Les fonds propres de base prudeniels du ratio de solvabilité sont de 11 milliards d'euros contre 10,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 7,8 %. Après la prise en compte des éléments complémentaires, les fonds propres globaux se montent à 10,2 milliards d'euros. Ils contribuent à un ratio européen de solvabilité *tier one* de 10,2 % au 31 décembre 2009.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le groupe CIC a vu son résultat net comptable passer de 206 millions en 2008 à 838 millions d'euros en 2009.

Le produit net bancaire progresse de 3 206 millions d'euros à 4 687 millions d'euros.

Les frais généraux, à 2 771 millions d'euros, s'inscrivent en hausse de 4 % par rapport au 31 décembre 2008.

Le coût du risque s'élève à 861 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 630 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le coût du risque rapporté aux encours de crédits augmente à hauteur de 0,70 % à fin décembre 2009.

Le résultat avant impôt s'établit à 1 151 millions d'euros contre -18 millions d'euros en 2008.

La rentabilité des capitaux propres part du groupe ressort à 11,6 % et le bénéfice par action à 21,92 euros.

> Analyse par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement et de marché regroupe deux activités :

- le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (de projets, d'actifs, export, etc.), l'international et les succursales étrangères ;
- les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

La banque privée réunit les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private Banking - Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium).

Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.



> Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	3 028	2 866	5,7 %
Résultat brut exploitation	887	771	15 %
Résultat avant impôt	507	548	- 7,5 %
Résultat net part du groupe	346	398	- 13,1 %

La banque de détail en France constitue le cœur de métier du groupe CIC qui a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau lequel, avec 42 nouveaux points de vente, compte 2 164 agences. En outre, la mobilisation de tous ses collaborateurs a permis de servir au mieux sa clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises (le CIC est banquier d'une entreprise sur trois).

Son développement a ainsi, sur un an, permis de :

- enregistrer une augmentation du nombre de clients de 135 912 (dont 21 922 professionnels et 5 084 entreprises) pour un total de 4 283 739 (+ 3,3 %) ;
- accroître les encours de crédits de 3 % (dont + 4,5 % pour l'habitat et 6,3 % pour les crédits d'investissement) ;

- augmenter les dépôts de 12 % et l'épargne gérée de 18 % ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 8,6 % du portefeuille de contrats à 2 541 125) ;
- et faire progresser les activités de services (banque à distance, téléphonie, télésurveillance).

Le PNB de la banque de détail est de 3 028 millions d'euros contre 2 866 en 2008 (+ 6 %).

Les frais généraux évoluent de + 2 % par rapport à 2008.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) marque une hausse de 15 %.

Le coût du risque est de 470 millions d'euros.

Le résultat avant impôt est de 507 millions d'euros contre 548 millions d'euros en 2008, en raison de la montée des risques.

Banque de financement et de marché

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	1 336	- 112	N.S.
Résultat brut exploitation	1 092	- 327	N.S.
Résultat avant impôt	715	- 551	N.S.
Résultat net part du groupe	493	- 344	N.S.

Le résultat avant impôt s'inscrit à 715 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre -551 millions au 31 décembre 2008, avec un PNB de 1 336 millions d'euros contre - 112 millions d'euros.

Au sein de ce métier, la banque de financement voit croître son résultat avant impôt de 9 % à 165 millions d'euros et son PNB de 39 % à 391 millions d'euros.

Les encours de crédits se montent à 15,8 milliards d'euros.

Le coût du risque passe de 63 millions d'euros en 2008 à 155 millions d'euros. Aucun dossier provisionné n'est supérieur à 20 millions d'euros.

Pour les activités de marché, après une année 2008 fortement marquée par la crise financière et bancaire et la hausse des *spreads* de crédits, 2009 a connu une normalisation des marchés financiers. En conséquence, le résultat net avant impôt évolue de - 704 millions d'euros en 2008 à 550 millions d'euros en 2009 et le PNB de - 394 millions d'euros à 945 millions d'euros.

En matière de rémunérations variables des professionnels des marchés, le groupe CIC respecte strictement les règles du G20. Plus de 50 % des variables sont différés et soumis à malus. Le ratio de rémunérations totales par rapport aux revenus est de 11,8 %. Les coûts complets (liquidité, risque, capital alloué) ont été pris en compte et les charges comptables afférentes (taxes, partie différée et conditionnelle) enregistrées.

Le coût du risque 2009 s'élève à 222 millions d'euros contre 162 millions en 2008.

Banque privée

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	397	427	- 7 %
Résultat brut exploitation	94	156	- 39,7 %
Résultat avant impôt	95	47	102,1 %
Résultat net part du groupe	55	34	61,8 %

Le PNB passe de 427 millions d'euros en 2008 à 397 millions en 2009. Malgré la crise, la performance commerciale est satisfaisante.

Le résultat net part du groupe de la banque privée s'inscrit à 55 millions d'euros.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	49	112	- 56,3 %
Résultat brut exploitation	21	73	- 71,2 %
Résultat avant impôt	21	74	- 71,6 %
Résultat net part du groupe	15	67	- 77,6 %

Le PNB passe de 112 millions d'euros en 2008 à 49 millions en 2009, dans un environnement économique peu favorable.

Le résultat net part du groupe du capital-développement est de 15 millions d'euros fin 2009.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille réévalué s'établit à 1,64 milliard d'euros.

Le groupe CIC est présent dans près de 500 entreprises françaises. Plus de 50 % de ces investissements sont supérieurs à 5 ans et plus de 20 % supérieurs à 10 ans.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	- 123	- 86	N.S.
Résultat brut exploitation	- 177	- 139	N.S.
Résultat avant impôt	- 187	- 134	N.S.
Résultat net part du groupe	- 108	16	N.S.

Le PNB enregistre sur l'année :

- - 10 millions d'euros de dépréciations d'actions ;
- - 132 millions de coût de fonds de roulement négatif de cette activité ainsi que des frais de holding ;
- 19 millions de dividendes de participations.



Évolution récente et perspectives

Le groupe CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients, particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

Rémunération des dirigeants

(Voir Gouvernement d'entreprise page 39).

Rémunérations variables des professionnels des marchés financiers

(Voir Gouvernement d'entreprise page 49).

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

α - Organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur, deux dispositifs :

- celui d'octroi des crédits ;
- celui de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière engagement et la gestion des engagements s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi des crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les pôles régionaux avec leur environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquetif « collecte de bilans ».

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre des dispositifs engagements et risques : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du groupe ;
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques ;
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble des banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la « structure » Bâle 2, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Groupes risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les groupes risques sont constitués sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque chargé de clientèle gère la création et la maintenance de groupes risques.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur :

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider.

Niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article N° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure « délégations, octroi de crédit et débiteurs » s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle 2 et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuition personnelle. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques ;
- des exclusions de délégation ;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des CDE. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques.

Rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale du pôle, et indépendante des directions opérationnelles. Ses missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes :

- une chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- une en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle 2.

Outils de mesure des risques consolidés

Pour mesurer les risques consolidés, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du groupe :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production des encours, des taux clientèles, des marges des crédits, par marché, produit, encours sain et douteux ;
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits-crédits, secteurs d'activité, ancienneté du contrat), une vision historique étant également restituée ;
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risque de concentration, de risques interbancaires, de risques pays, et par entité du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements et détection des risques sensibles

Objectifs de la surveillance

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le contrôle permanent et par la direction des risques.

Suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques *corporate* se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la salle des marchés.



Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en « sensible », de déclasserment/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance.

Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

Détection de la masse risquée, passage en défaut, provisionnement

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensibles (non déclassés douteux), douteux ou contentieux.

Risques sensibles

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique, ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet de :

- identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur lesquels il existe une connaissance d'événements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs ;
- déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du CIC.

Passage en défaut et provisionnement

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer « sous surveillance ».

Le déclasserment et le provisionnement sont informatisés.

Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels événements de perte, source de dépréciation collective.

Gestion de la masse risquée

Gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux)

En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier, ou par des équipes dédiées et spécialisées, par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés) ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Point sur les orientations 2009

En 2009, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du groupe CIC s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le référentiel engagements a été adapté en conséquence.

Reporting

Comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du groupe CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle 2.

b - Données chiffrées

Crédits à la clientèle

L'année 2009 se caractérise par une relative stabilité des encours et par la détérioration du coût du risque.

Encours

Le total des créances clientèle est de 122,6 milliards d'euros, en baisse de 0,5 % par rapport à 2008 sur essentiellement les crédits à court terme. En effet, les encours bilan à moyen ou long terme ont progressé de 3,4 % alors que ceux des crédits à court terme ont diminué de 13,6 %, traduisant le dégonflement constaté du besoin en fonds de roulement des entreprises.

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2009	2008
Crédits court terme	28 716	33 216
Comptes ordinaires débiteurs	4 504	5 049
Créances commerciales	3 261	4 148
Crédit de trésorerie	20 734	23 802
Créances export	217	217
Crédits moyen et long terme	88 870	85 949
Crédit d'équipement	20 358	19 585
Crédit habitat	55 880	54 288
Crédit-bail	7 358	6 864
Autres crédits	5 274	5 213
Total brut des créances clientèle	117 568	119 165
Créances douteuses	4 724	3 753
Créances rattachées	258	324
Total des créances clientèle	122 568	123 243

Exposition

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2009	2008
Prêts et créances		
Établissements de crédit	26 305	33 403
Clientèle	122 568	123 243
Exposition brute	148 873	156 646
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	(261)	(57)
Clientèle	(2 691)	(2 275)
Exposition nette	145 921	154 314

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2009	2008
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	1 032	886
Clientèle	23 425	20 127
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	3 364	2 965
Clientèle	11 022	10 591
Provision pour risques sur engagements donnés	128	107

Qualité du portefeuille

La clientèle est bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 96 % de l'encours bilan pour les particuliers, 89 % pour les professionnels, 90 % pour les entreprises et 93 % pour la banque de financement et d'investissement.

Risque de concentration

Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 45,7 % des encours bilan bruts. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marché de clientèle traduit de son côté une dispersion des risques. Au 31 décembre 2009, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5 % des encours bilan et hors bilan du groupe CIC (7,5 milliards d'euros soit 4,4 %).

Risque sectoriel

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent ; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

Risque géographique

97 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe. L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition par note interne des encours sains de la clientèle

	2009	2008
A+ et A-	28,72 %	26,46 %
B+ et B-	30,91 %	33,29 %
C+ et C-	24,70 %	25,88 %
D+ et D-	12,50 %	11,65 %
E+	3,17 %	2,72 %

Notation CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Prêts habitat : répartition des garanties

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2009
Prêts à l'habitat	56 001
Avec garantie Crédit Logement	17 563
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	31 903
Autres garanties ⁽¹⁾	6 535

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a cru de 2,9 %.

Répartition des crédits par type de clientèle

	2009	2008
Grand public	65 %	62 %
Entreprises	25 %	25 %
Financements spécialisés	6 %	4 %
Grandes entreprises	4 %	9 %

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du groupe CIC situées sur le territoire français.

Répartition géographique des risques clientèle

	2009	2008
France	93 %	93 %
Europe hors France	4 %	4 %
Autres pays	3 %	3 %

Concentration des risques clientèle

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009	2008
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	20	22
Total engagements	11 366	12 520
<i>Dont total bilan</i>	4 388	6 474
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	6 978	6 046
Total avoirs (C/C, titres)	5 584	3 721
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	53	64
Total engagements	17 487	20 230
<i>Dont total bilan</i>	6 612	10 705
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	10 875	9 525
Total avoirs (C/C, titres)	7 805	13 994

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25 % des fonds propres prudentiels.

Répartition sectorielle*

	2009	2008
K - Activités financières et d'assurance	22,27 %	26,55 %
L - Activités immobilières	18,62 %	15,52 %
C - Industrie manufacturière	12,43 %	13,71 %
G - Commerce réparation automobiles et motocycles	11,45 %	11,84 %
M - Activités spécialisées scientifiques et technique	9,02 %	8,49 %
F - Construction	8,37 %	8,08 %
I - Hébergement et restauration	2,83 %	2,66 %
H - Transports et entreposage	2,80 %	2,74 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	2,55 %	1,98 %
J - Information et communication	2,14 %	1,73 %
A - Agriculture sylviculture et pêche	1,33 %	1,15 %
D - Production et distribution d'électricité de gaz	1,31 %	1,19 %
Q - Santé humaine et action sociale	1,29 %	1,18 %
Sous total	96,40 %	96,81 %
Codes NACE (niv. supérieur) < 1 % du total NACE	3,60 %	3,19 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %

* Regroupement basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

Risques souverains

Ils représentent, en terme d'encours, moins de 1 million d'euros.

Coût du risque

Les créances douteuses s'élevèrent à 4 724 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 753 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une hausse de 25,9 %.

Elles représentent 3,9 % des crédits bilan à la clientèle contre 3,1 % au 31 décembre 2008.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré clientèle est de 0,47 % de l'encours des créances brutes au 31 décembre 2009.

Qualité des risques clientèle

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2009	2008
Créances dépréciées individuellement	4 724	3 753
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 510)	(2 158)
Provision collective des créances	(181)	(117)
Taux de couverture global	57,0 %	60,6 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	53,1 %	57,5 %

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2009					
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 998	14	0	1	2 013
<i>Administrations centrales</i>	3	0	0	0	3
<i>Établissements de crédit</i>	17	0	0	0	17
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	1	0	0	0	1
<i>Grandes entreprises</i>	318	1	0	0	319
<i>Clientèle de détail</i>	1 659	13	0	1	1 673
TOTAL	1 998	14	0	1	2 013
2008					
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 578	10	0	0	1 588
<i>Administrations centrales</i>	12	0	0	0	12
<i>Établissements de crédit</i>	14	0	0	0	14
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	3	0	0	0	3
<i>Grandes entreprises</i>	292	1	0	0	293
<i>Clientèle de détail</i>	1 257	9	0	0	1 266
TOTAL	1 578	10	0	0	1 588

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.



Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	2009	2008
France	17,2 %	18,2 %
Europe hors France	42,9 %	51,5 %
Autres pays	39,9 %	30,3 %

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

En 2009, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume Uni notamment). Les expositions sur les banques des pays européens les plus sensibles ont significativement diminué en 2009. Celles sur les autres pays concernent principalement des grandes banques nord-américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Equivalent note externe	2009	2008
A+	AAA/AA+	1,7 %	2,2 %
A-	AA/AA-	4,2 %	19,8 %
B+	A+/A	47,2 %	45,7 %
B-	A-	23,7 %	17,6 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	21,6 %	14 %
Non noté		1,6 %	0,7 %

L'environnement a continué de peser sur la qualité de signature des banques et conduit à la poursuite logique de la dégradation des notes. Leur structure reste néanmoins satisfaisante avec 76,8 % des expositions interbancaires dans les catégories supérieures ou égale à B- (équivalent *ratings* externes A-).

Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2009 Valeur comptable	2008 Valeur comptable
Titres de créance	42 569	44 549
Effets publics	19 820	17 728
Obligations	22 449	26 821
Instruments dérivés	4 063	10 425
Pensions et prêts de titres	16 670	13 441
Exposition brute	63 002	68 415
Dépréciation des titres ⁽¹⁾	(2)	(160)
Exposition nette	63 000	68 255

(1) Les 160 millions d'euros de provisions pour dépréciation en 2008 concernent principalement les banques islandaises pour 65 millions d'euros et la faillite Lehman Brothers pour 89 millions d'euros.

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le groupe CM5-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan du groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion du risque de liquidité, et de gestion du risque de taux, sont les suivants :

- le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le groupe. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM5-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du groupe.

La gestion de bilan :

- est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les conventions groupe de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM5-CIC.

Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;
- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;
- hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress).

Le produit net d'intérêt du groupe CIC est exposé à la baisse des taux : -1,49 % à 1 an (soit - 51,6 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en hausse par rapport à septembre 2009 (- 0,94 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 2,68 % (soit - 97,4 millions d'euros en valeur absolue), en hausse par rapport à septembre 2009 (- 1,59 %).

Au 31 décembre 2009, le *floor* fixé à inflation + 0,25 % pour la détermination du taux livret est atteint (inflation = 0,80 %). Le *floor* reste atteint en cas de hausse des taux de 1 % et de 0,33 % de l'inflation. Aussi la variation du taux livret dans ce scénario n'est que de 0,33 % au lieu des 0,67 % habituels, d'où une augmentation de la sensibilité à la baisse des taux.

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,49 %	2,68 %
Scénario 2	2,32 %	3,83 %
Scénario 3	2,43 %	4,27 %
Scénario 4	1,78 %	- 0,59 %

- 4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard : une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 4,10 %
Sensibilité - 200 bp	+ 7,30 %



Gestion du risque de liquidité

Le groupe CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité, en liaison étroite avec la BFCM, qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2009, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 104 % et 155 % selon les banques du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital)

Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

2009 En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles						(b) indéterminée	Total
	(a) ≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 193	3 363	5 559	5 944	322	22 216
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	7 818	5 137	2 147	23	1 247	1	670	17 044
Actifs fin. disponibles à la vente	680	319	2 029	1 676	10 662	9 851	607	25 824
Prêts et créances	26 265	7 915	11 554	13 759	30 342	55 520	2 262	147 617
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1	0	13	3	25	39	0	81
Passif								
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004	0	0	0	0	1 265
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	801	212	807	931	2 726	3 819	8	9 303
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	15 870	14 293	7 993	0	0	0	0	38 155
Dérivés utilisés à des fins de couverture	3	2	39	47	1 801	236	1 000	3 129
Passifs financiers évalués au coût amorti	76 884	28 163	19 908	7 668	18 636	10 771	4 765	166 795
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>7 654</i>	<i>16 801</i>	<i>2 471</i>	<i>875</i>	<i>1 054</i>	<i>1 990</i>	<i>4</i>	<i>30 849</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>55</i>	<i>0</i>	<i>47</i>	<i>198</i>	<i>702</i>	<i>558</i>	<i>2 244</i>	<i>3 804</i>
2008								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	2 647	4 622	6 144	7 261	450	23 185
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	4 177	7 363	667	172	1 029	124	642	14 174
Actifs fin. disponibles à la vente	795	274	1 623	2 569	5 855	14 581	645	26 342
Prêts et créances	35 812	7 063	11 728	14 336	31 448	53 379	2 019	155 785
Placements détenus jusqu'à leur échéance	123	2 023	114	99	105	5	0	2 469
Passif								
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50	0	0	0	0	2 319
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	830	619	1 101	893	2 723	3 138	363	9 667
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	10 895	14 973	5 184	101	0	0	0	31 153
Dérivés utilisés à des fins de couverture	143	0	10	40	189	482	5 809	6 673
Passifs financiers évalués au coût amorti	95 258	36 014	20 163	4 761	10 527	14 304	3 385	184 412
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>13 960</i>	<i>16 676</i>	<i>5 625</i>	<i>841</i>	<i>817</i>	<i>2 260</i>	<i>0</i>	<i>40 179</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>102</i>	<i>904</i>	<i>574</i>	<i>2 244</i>	<i>3 869</i>

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

Les positions de change de chaque entité du groupe CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une limite propre de position de change gérée à son niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.



Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 345 au 31 décembre 2008 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient le capital-développement avec 1 768 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 207 millions d'euros et 786 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- les titres de participation pour 231 millions d'euros : les principaux sont les titres *Banca Di Legnano* à hauteur de 80 millions et *Foncières des Régions* pour 73 millions ;
- les autres titres détenus à long terme pour 391 millions d'euros : les principaux sont les titres *Véolia Environnement* pour 235 millions d'euros.

Dépréciation des actions :

- les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;
- les dépréciations constatées en résultat atteignent 22 millions d'euros en 2009 contre 335 millions d'euros en 2008 ;
- au 31 décembre 2009, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 795 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 363 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 432 millions d'euros.

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 78 % du portefeuille en valeur.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	2009	2008
Nombre de lignes cotées	77	58
Nombre de lignes non cotées sur un marché actif	436	439
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 641	1 670
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	704	636
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	38	36

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité les activités de marché de la BFCM et du CIC.

Au cours de l'année 2009 les activités de marchés exercées dans les succursales étrangères du CIC à New York, Londres et Singapour ont été également placées sous la responsabilité de *CM-CIC Marchés* qui représente 87 % des risques de marché du groupe, en termes d'exigence de fonds propres.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour l'essentiel du métier refinancement, et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

Métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de *CM-CIC Marchés* et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, le métier abrite également un portefeuille de liquidité en *AFS (Available For Sale)*, composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins *investment grade*).

Métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier propose également une gamme de produits de placement dont une partie est directement issue de l'expertise compte propre. Il s'adresse aux entreprises des différents réseaux CM-CIC mais aussi à une clientèle de particuliers.

Métier compte propre

En début d'année 2009, le métier a été réorganisé en 4 périmètres – actions/hybrides, crédit (*spread*), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de 2009, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi des risques et des résultats. Un corps de règles précise de façon détaillée les limites au sein de chaque activité. Les résultats sont

établis à la fois suivant les normes comptables IFRS et une méthode économique incluant l'ensemble des coûts liés à ces activités. Des comités encadrant le fonctionnement de la direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Amorcée fin 2007, sa mise en œuvre opérationnelle complète s'est achevée en 2008. Des mises à jour visant à intégrer les nouveaux produits et à améliorer le suivi de la mesure des risques ont été effectuées régulièrement tout au long de l'année. L'ensemble des procédures est consultable par les collaborateurs de *CM-CIC Marchés* sur un intranet dédié.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation des contrôles suivants :

- l'ensemble des activités (*front office, post-marché*) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte au directoire et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques du groupe et fait valider les niveaux de fonds propres alloués à ces métiers par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - contrôle des risques-résultats (CRR) qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - contrôle comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - contrôle juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé comme suit :
 - le contrôle permanent métiers marchés (CP-M Marchés), rattaché au contrôle permanent métiers, supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du groupe CM5-CIC intervient avec des inspecteurs spécialisés qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le *back office* est organisé par filière produit, se répartit sur les sites de Paris et Strasbourg et effectue les traitements administratifs des opérations ;

- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques de marché (CRM) mensuel est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire ; les activités de marché des succursales étrangères sont également intégrées dans ce suivi ;
 - un comité hebdomadaire analyse d'une part l'activité, les résultats, les risques en cours et le respect des limites et coordonne d'autre part les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*) et une autre en *VaR* ;
- des règles et des scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et des *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2009 pour le métier compte propre et le métier commercial en métropole ont été réduits de 25 % sur l'année 2009, une diminution complémentaire de 15 % étant prévue en 2010.

L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres fortement progresser en dépit de la baisse des encours, et ce en raison de la dégradation des *ratings* des titres du portefeuille placé en gestion extinctive.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte qui ont été définis par la direction et validés par le directoire.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- hybrides : démarrant à 124 millions d'euros en janvier, la consommation de risque diminue jusqu'en juin où elle atteint 83 millions d'euros, avant de progresser au cours du deuxième semestre pour terminer autour de 100 millions d'euros en fin d'année. Cette dernière tendance s'explique par la hausse régulière des encours sur la période. Le stock d'obligations convertibles atteint ainsi 3 milliards d'euros fin 2009 (contre 2 milliards en 2008) ;
- crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*), soit à des positions d'*ABS* (*asset backed securities*). Concernant la consommation de risques, les diminutions de la *CAD* sur les portefeuilles d'arbitrage crédit et d'*ABS* proviennent surtout des portefeuilles arrivant à maturité. La consommation *CAD* reste stable autour de 30 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser et d'atteindre 22 millions d'euros en décembre. Le portefeuille *ABS* suit la même tendance avec une consommation de risque *CAD* de 65 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 46 millions d'euros en



fin d'année. Les diminutions du risque de crédit (*RES*) traduisent les sorties de certaines positions classées en *AFS*. Ainsi le *RES* baisse en fin d'année et atteint 37 millions d'euros sur arbitrage crédit et 26 millions d'euros sur *ABS*. L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *ItraXX/CDX* voit son risque baisser régulièrement en raison d'allègement de positions. Ainsi la *CAD* débute à 76 millions en début d'année pour terminer à 12 millions d'euros en décembre avec des paliers autour de 50 et 30 millions d'euros durant l'année ;

- *M&A* et divers actions : partant de 6,5 millions d'euros, la consommation *CAD* en risque actions a augmenté jusqu'à 44 millions d'euros en septembre avant de terminer à 25 millions d'euros fin 2009. Elle trouve principalement son origine dans les stratégies de *M&A* (*OPA* et *OPE*). La *CAD* est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours *M&A* s'élevait à 271 millions d'euros à fin décembre contre 62 millions d'euros en 2008 ;
- *fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure *CAD* s'établit fin 2009 à 55 millions d'euros, niveau proche de celui de début d'année. L'encours des « papiers contre swaps » reste stable par rapport à 2008 à 12,6 milliards d'euros.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Ratio européen de solvabilité (*RES*)*

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le *CIC* est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2009, les risques de crédit doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement *CRBF 91-05* et *95-02* (Bâle 1).

Ratio de solvabilité = fonds propres prudentiels / Risques nets pondérés.

Capitaux en millions d'euros	2009	2008
Risques		
a) Risques de crédit		
• Administrations centrales	219	106
• Établissements	6 679	6 517
• Entreprises	54 391	58 131
• Clientèle de détail	15 645	15 249
• Actions	8 700	8 981
• Titrisation	1 542	9 853
• Autres actifs	3 409	3 886
b) Risques de marché	3 638	3 958
c) Risques opérationnels	6 752	6 349
TOTAL	100 975	113 030
Plancher	98 967	111 087
RISQUES NETS APRÈS PLANCHER	100 975	113 030
Fonds propres prudentiels globaux	10 182	10 847
<i>Dont fonds propres prudentiels de base</i>	<i>10 295</i>	<i>10 183</i>
Ratio de solvabilité global	10,1 %	9,6 %
Ratio de solvabilité sur noyau dur	10,2 %	9,0 %

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CIC étaient respectés au 31 décembre 2009.

Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe CM-CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Le groupe dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Cette fonction globale porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du CM-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le CM-CIC est doté d'un ensemble structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle 2 et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le groupe est en processus d'homologation à l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Les filiales bancaires localisées à l'étranger, ainsi que les filiales d'affacturage, restent dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier et par type de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties au niveau régional.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé. Il couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction, et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;

- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le groupe dispose de procédures en mode pérenne validées par les instances dirigeantes comportant :

- la gouvernance : gouvernance générale traitant du rôle et de la composition des différentes instances de décision, contenu, périodicité et destinataires des *reportings*, périmètre de recensement des pertes et périodicité de mise à jour ;
- la collecte des sinistres : procédure générale de collecte, traitement des risques frontières, revue qualité de la base de données des pertes ;
- le système de mesure : procédure générale de mesure avancée, méthodologie des cartographies et des modèles probabilistes, processus de collecte des indicateurs de risque présents dans les systèmes d'information, calcul du PNB par ligne de métier, clé de répartition des fonds propres, déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été conçue et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner ; il s'agit des PCA logistique, RH, informatique.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le directeur général du groupe au niveau national, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

Le CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le groupe compte faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Le groupe engage chaque année des actions de formation aux risques opérationnels pour les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés du suivi de ces risques.

Inventaire des sinistres du groupe CIC

Le total des sinistres du groupe atteint 52,8 millions d'euros en 2009, dont 30,2 millions de pertes et 22,6 millions de provisions.

Ce total se répartit comme suit :

- fraude : 16,9 millions d'euros ;
- relation du travail : 18,5 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 8,6 millions d'euros ;
- juridique : 7,7 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,1 million d'euros.

Les fraudes, les relations du travail et les erreurs involontaires restent les principales causes de sinistres.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans de continuité des activités.

États financiers

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Caisses, banques centrales - Actif	4	5 142	8 922
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	39 260	37 358
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	1 144	4 070
Actifs financiers disponibles à la vente	7	25 824	26 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	26 898	34 084
Prêts et créances sur la clientèle	8	120 719	121 701
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	524	462
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	81	2 469
Actifs d'impôt courant	11	507	558
Actifs d'impôt différé	12	687	1 053
Comptes de régularisation et actifs divers	13	11 547	11 782
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 172	915
Immeubles de placement	15	22	16
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 627	1 551
Immobilisations incorporelles	17	271	253
Écarts d'acquisition	18	172	130

TOTAL
235 597
251 666


Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Banques centrales - Passif	19	1 265	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	47 458	40 820
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	3 129	6 673
Dettes envers les établissements de crédit	19	55 208	69 974
Dettes envers la clientèle	21	76 933	70 390
Dettes représentées par un titre	22	30 849	40 179
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	(711)	(564)
Passifs d'impôt courant	11	171	157
Passifs d'impôt différé	12	136	126
Comptes de régularisation et passifs divers	23	7 484	9 643
Provisions	24	875	716
Dettes subordonnées	25	3 804	3 869
Capitaux propres		8 996	7 364
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>		8 613	6 930
- Capital souscrit		591	586
- Primes d'émission		983	960
- Réserves consolidées		6 525	6 385
- Gains ou pertes latents ou différés	26a	(287)	(1 171)
- Résultat de l'exercice		801	170
<i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>		383	434
TOTAL		235 597	251 666



Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
Produits d'intérêts et assimilés	28	8 989	12 091
Charges d'intérêts et assimilés	28	(6 263)	(10 912)
Commissions (produits)	29	2 057	2 049
Commissions (charges)	29	(470)	(496)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	480	416
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	(34)	115
Produits des autres activités	32	99	74
Charges des autres activités	32	(171)	(131)
Produit net bancaire		4 687	3 206
Charges de personnel	33a	(1 613)	(1 590)
Autres charges administratives	33c	(988)	(930)
Dotations aux amortissements	34	(170)	(153)
Résultat brut d'exploitation		1 916	533
Coût du risque	35	(861)	(630)
Résultat d'exploitation		1 055	(97)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	84	71
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	12	8
Résultat avant impôt		1 151	(18)
Impôts sur les bénéfices	37	(313)	224
Résultat net		838	206
Résultat net - Intérêts minoritaires		37	36
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		801	170
Résultat par action en euros	38	21,92	4,73
Résultat dilué par action en euros	38	21,92	4,73

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
Résultat net		838	206
Écart de conversion		(0)	3
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		831	(1 660)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	(11)
Réévaluations des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		63	(43)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26b	894	(1 711)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 732	(1 505)
Dont part du groupe		1 684	(1 503)
Dont part des intérêts minoritaires		48	(2)

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Capital	Primes	Élimination des titres auto- détenus	Réserves ⁽¹⁾	Réserve de conversion	Plus ou moins-values latentes ou différées des actifs DALV ⁽²⁾	des inst. de couverture	Résultat exercice			Total
Solde au 01.01.2008	574	844	(55)	5 519	(48)	504	(2)	1 139	8 475	466	8 941
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 139				(1 139)			
Distribution de dividendes				(171)					(171)	(29)	(200)
Augmentation de capital	12	116							128		128
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	12	116		968				(1 139)	(43)	(29)	(72)
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾						(1 655)	(10)		(1 665)	(38)	(1 703)
Résultat consolidé de l'exercice								170	170	36	206
Sous-total						(1 655)	(10)	170	(1 495)	(2)	(1 497)
Variations des taux de conversion					4				4	3	7
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)		(1)
Effets des changements de périmètre				13		(8)			5	(2)	3
Autres variations				(15)					(15)	(2)	(17)
Solde au 31.12.2008	586	960	(55)	6 484	(44)	(1 159)	(12)	170	6 930	434	7 364
Solde au 01.01.2009	586	960	(55)	6 484	(44)	(1 159)	(12)	170	6 930	434	7 364
Affectation du résultat de l'exercice précédent				170				(170)			
Distribution de dividendes				(36)					(36)	(18)	(54)
Augmentation de capital	5	23							28		28
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5	23		134				(170)	(8)	(18)	(26)
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾						832	2		834	11	845
Résultat consolidé de l'exercice								801	801	37	838
Sous-total						832	2	801	1 635	48	1 683
Variations des taux de conversion					10				10		10
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)		(1)
Effets des changements de périmètre				1		50			51	(80)	(29)
Autres variations				(4)					(4)	(1)	(5)
Solde au 31.12.2009	591	983	(55)	6 614	(34)	(277)	(10)	801	8 613	383	8 996

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2009 par la réserve légale pour 59 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions, le report à nouveau pour 1 515 millions, les autres réserves du CIC pour 320 millions et les réserves consolidées pour 4 433 millions.

(2) DALV : Disponible à la vente

Au 31 décembre 2009, le capital du CIC est constitué de 36 917 271 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Le directoire proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 20 mai 2010 un dividende de 4,35 euros par action contre 1 euro au titre de l'exercice précédent, payable en actions.

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat net	838	206
Impôts	313	(224)
Résultat avant impôts	1 151	(18)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	170	151
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	498	895
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(84)	(71)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(11)	(326)
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	354	(921)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	927	(272)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(8 030)	12 035
Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 250	(6 739)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(6 888)	6 543
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(713)	(3 056)
Impôts versés	(178)	(255)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(8 559)	8 528
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(6 481)	8 238
Flux liés aux actifs financiers et aux participations ⁽¹⁾	2 454	(1 609)
Flux liés aux immeubles de placement	(7)	(3)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(242)	(260)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	2 205	(1 872)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	(3)	(35)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽³⁾	342	709
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	339	674
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	19	8
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(3 918)	7 048
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(6 481)	8 238
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	2 205	(1 872)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	339	674
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	19	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 296	4 248
Caisse, banques centrales (actif et passif)	6 606	5 592
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 690	(1 344)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 378	11 296
Caisse, banques centrales (actif et passif)	3 877	6 606
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 501	4 690
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(3 918)	7 048

(1) Flux liés aux actifs financiers et aux participations

Ils s'expliquent notamment par :

- le remboursement d'obligations classées dans le portefeuille « détenus jusqu'à maturité » pour un montant de 2 000 millions d'euros à la BFCM ;
- le remboursement d'effets publics classés dans le portefeuille « détenus jusqu'à maturité » pour un montant de 100 millions d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

Il comprend le paiement des dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (36) millions d'euros au titre de l'exercice 2008. Le CIC a augmenté son capital pour 28 millions d'euros suite à l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement

Ils s'expliquent par :

- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 385 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (43) millions d'euros.

> Annexe

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

Les informations relatives à l'exposition aux risques sur instruments financiers demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre sur les risques du rapport de gestion.

Note 1 – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application des règlements (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union

européenne au 31 décembre 2009. Celui-ci comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1 révisée en 2007 sont appliquées pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1. Depuis le 1^{er} janvier 2009, IFRS 7 amendée est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le 1725/2003 et est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 27	États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Pas d'impact sur le bilan d'ouverture
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact non significatif
IFRIC 12	Accords de concessions de services	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non significatif
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné

Les informations relatives à la gestion des risques sont mentionnées dans le rapport de gestion.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;

- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision le sont

en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour celle relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les



loyers entre, d'une part, les intérêts perçus et, d'autre part, l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou non financière, à condition que dans ce cas cette dernière ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ;
- d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui soit :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comparables entre certains actifs et passifs ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est la meilleure estimation.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un

actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Instruments financiers en juste valeur par résultat-dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- b) qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.



Instrument financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. La première et la dernière sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs étudiées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à

la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » s'il y a modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- c) « disponible à la vente » dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » s'il y a intention et capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

S'il y a transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement



probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de celle de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de cette dernière, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser celle de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de surcouverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.



Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ceux-ci sont isolés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluable de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composant a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour le gros œuvre ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Ce dernier est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision. Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Celles retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite, estimé globalement sur la base des lois en vigueur avec un plafonnement maximum à 65 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre celles antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et celui attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite née de la fusion a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.



Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la monnaie locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en



résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres).

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'elles sont destinées à être cédées, déjà arrêtées, et lorsqu'il s'agit de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés acquise est comptabilisé parmi les capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan y compris lorsqu'ils concernent une entité mise en équivalence.

Le groupe procède régulièrement, et au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que ces écarts ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Celle-ci, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes le sont aussi pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1% les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5% des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Note 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau du CIC en Ile-de-France avec les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- Les activités de financement et de marché comprennent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
 - b) les activités de marché incluant les opérations de trésorerie, sur taux, change et actions, exercées pour compte propre ou pour compte de la clientèle ; l'intermédiation boursière est rattachée à cette activité.
- Les activités de banque privée menées par les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La structure et holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Le CIC fait exception avec une répartition analytique des comptes individuels.



Répartition du bilan par activité

Actif	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
2009						
Caisses, banques centrales - Actif	313	4 150	679			5 142
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	116	37 221	111	1 682	130	39 260
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 045	81	18			1 144
Actifs financiers disponible à la vente	328	18 844	5 682	2	968	25 824
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 674	11 405	9 967	1	2 851	26 898
Prêts et créances sur la clientèle	100 122	15 220	4 760		617	120 719
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	48	27	6			81
Participations dans les entreprises MEE	1 171		1			1 172
2008						
Caisses, banques centrales - Actif	266	7 909	747	0	0	8 922
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	173	35 303	185	1 692	5	37 358
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 791	225	54	0	0	4 070
Actifs financiers disponible à la vente	285	19 247	6 108	2	700	26 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 173	22 012	7 940	3	2 956	34 084
Prêts et créances sur la clientèle	98 636	18 240	4 045	0	780	121 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	2 307	22	0	0	2 469
Participations dans les entreprises MEE	914	0	1	0	0	915

Passif	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
2009						
Banques centrales - Passif			1 265			1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13	47 339	94		12	47 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 046	1 638	445			3 129
Dettes envers les établissements de crédit	38 858	10 604	4 974	61	711	55 208
Dettes envers la clientèle	56 887	6 427	13 472		147	76 933
Dettes représentées par un titre	4 906	25 893	50			30 849
2008						
Banques centrales - Passif	0	0	2 319	0	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	45	40 634	135	0	6	40 820
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 815	1 477	381	0	0	6 673
Dettes envers les établissements de crédit	35 232	32 785	1 144	57	756	69 974
Dettes envers la clientèle	51 653	4 426	14 156	0	155	70 390
Dettes représentées par un titre	8 691	31 413	75	0	0	40 179

Répartition du compte de résultat par activité

2009	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Produit net bancaire	3 028	1 336	397	49	(123)	4 687
Frais généraux	(2 142)	(244)	(303)	(28)	(54)	(2 771)
Résultat brut d'exploitation	886	1 092	94	21	(177)	1 916
Coût du risque	(470)	(377)	1		(15)	(861)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	91				5	96
Résultat avant impôt	507	715	95	21	(187)	1 151
2008						
Produit net bancaire	2 866	(112)	427	112	(87)	3 206
Frais généraux	(2 095)	(215)	(272)	(38)	(53)	(2 673)
Résultat brut d'exploitation	771	(327)	155	74	(140)	533
Coût du risque	(297)	(225)	(108)			(630)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	74				5	79
Résultat avant impôt	548	(552)	47	74	(135)	(18)

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zone géographique

Actif

	2009				2008			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, banques centrales - Actif	3 409	679	1 054	5 142	8 105	750	67	8 922
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38 774	109	377	39 260	36 615	185	558	37 358
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 111	30	3	1 144	3 989	81	0	4 070
Actifs financiers disponibles à la vente	19 268	5 670	886	25 824	18 584	6 203	1 555	26 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 889	10 005	3 004	26 898	23 864	7 978	2 242	34 084
Prêts et créances sur la clientèle	111 495	6 349	2 875	120 719	112 784	5 820	3 097	121 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	75	6	0	81	2 240	229	0	2 469
Participations dans les entreprises MEE	1 052	120	0	1 172	914	1	0	915

Passif

Banques centrales - Passif	0	1 265	0	1 265	0	2 319	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	42 957	4 306	195	47 458	36 070	4 392	358	40 820
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 680	445	4	3 129	6 276	386	11	6 673
Dettes envers les établissements de crédit	44 528	8 547	2 133	55 208	62 713	2 955	4 306	69 974
Dettes envers la clientèle	63 538	12 542	853	76 933	56 659	13 178	553	70 390
Dettes représentées par un titre	14 395	11 403	5 051	30 849	28 782	8 721	2 676	40 179

(1) USA et Singapour.

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2009				2008			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire	4 011	375	301	4 687	2 982	402	(178)	3 206
Frais généraux	(2 470)	(247)	(54)	(2 771)	(2 403)	(222)	(48)	(2 673)
Résultat brut d'exploitation	1 541	128	247	1 916	579	180	(226)	533
Coût du risque	(564)	(23)	(274)	(861)	(394)	(186)	(50)	(630)
Gains sur autres actifs ⁽²⁾	87	9	(0)	96	77	0	2	79
Résultat avant impôts	1 064	114	(27)	1 151	262	(6)	(274)	(18)

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Les évolutions au 31 décembre 2009 sont les suivantes.

Entrées de périmètre :

- Banca Popolare di Milano (consolidée par mise en équivalence) ;
- CM-CIC Leasing GMBH.

Sorties de périmètre :

- Banque Transatlantique Jersey ;
- Elite Opportunities (Liechtenstein) AG ;
- Pargestion 3 ;
- Pargestion 5 ;
- Ufigestion 3.

Sociétés	Devise	2009			2008			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
Société consolidante : CIC (Crédit Industriel et Commercial)								
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord-Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Société Bordelaise		(i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Banca Popolare di Milano			5	5	ME			NC
CM-CIC Asset Management			24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		(i)	99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Leasing Belgium (ex-CM-CIC Bail Belgium)			100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH			100	99	IG			NC
CM-CIC Épargne salariale		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Laviolette Financement		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease			54	54	IG	54	54	IG
Factocic			51	51	IG	51	51	IG
Saint-Pierre SNC		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofim		(i)	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise	2009			2008			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
C. Banque de financement et activités de marché								
Cigogne Management			60	54	IG	60	54	IG
CM-CIC Securities		(i)	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée								
Agefor SA Genève	CHF		70	70	IG	70	70	IG
Alternative Gestion SA Genève	CHF		45	62	ME	45	62	ME
Banqua Pasche (Liechtenstein) AG	CHF		53	53	IG	53	53	IG
Banqua Pasche Monaco SAM			100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg			72	72	IG	72	72	IG
Banque Transatlantique Belgium			100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Jersey	GBP				NC	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg			60	60	IG	60	60	IG
BLC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Calypso Management Company	USD		70	70	IG	70	70	IG
CIC Banque Transatlantique		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Banque CIC Suisse	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet			63	63	IG	62	62	IG
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG	CHF				NC	100	100	IG
GPK Finance			89	89	IG	88	88	IG
LRM Advisory SA			70	70	IG	70	70	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Fund Management Ltd	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche International Holding Ltd	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche SA Montevideo	UYU		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Family Office Inc	USD		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Family Office Ltda Rio	BRL		52	52	IG	51	51	IG
Serficom Family Office SA , Genève	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	RMB		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Maroc Sarl	MAD		100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valeroso Management Ltd	USD		45	62	ME	45	62	ME
E. Capital-développement								
CIC Banque de Vizille			94	94	IG	94	94	IG
CIC Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Alsace		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Est			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Nord			100	100	IG	100	100	IG
CIC Vizille Participation			100	97	IG	100	97	IG
IPO			100	100	IG	80	80	IG
IPO Ingénierie			100	100	IG	80	80	IG
Financière Voltaire			100	100	IG	80	80	IG
Sudinnova			57	54	IG	50	47	IG
Vizille Capital Finance			100	94	IG	100	94	IG
Vizille Capital Innovation			100	94	IG	100	94	IG

Sociétés	Devise	2009			2008			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
F. Structure et logistique								
Adepi		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicoval		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Efsa		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 3		(i)			NC	100	100	IG
Pargestion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 5		(i)			NC	100	100	IG
Placinvest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 3		(i)			NC	100	100	IG
Ugépar Service		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP1		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP5		(i)	100	100	IG	100	100	IG
G. Société d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**			21	21	ME	21	21	ME

* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le Crédit Industriel et Commercial.

Notes sur l'actif du bilan

Note 4 - Caisse, Banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2009	2008
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	4 794	8 627
<i>Dont réserves obligatoires</i>	1 761	1 790
Caisse	348	295
TOTAL	5 142	8 922
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	6 201	3 350
Prêts	11 604	19 576
Autres créances	1 623	1 788
Titres non cotés sur un marché actif	5 590	8 493
Pensions	854	738
Créances dépréciées sur base individuelle	1 219	60
Créances rattachées	68	136
Dépréciations	(261)	(57)
TOTAL	26 898	34 084
<i>Dont prêts participatifs</i>	215	191
<i>Dont prêts subordonnés⁽¹⁾</i>	763	763

(1) Dont 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2009	2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 044	14 174
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 216	23 184
TOTAL	39 260	37 358

Note 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2009	2008
Titres		
Effets publics	33	60
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	268	396
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		
- Cotés	257	292
- Non cotés	1 511	1 456
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	14 974	11 970
- Autres prêts et comptes à terme	1	(0)
TOTAL	17 044	14 174

(1) Les titres du métier capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

Note 5b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2009	2008
Titres		
Effets publics	4 755	3 767
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	12 301	12 711
- Non cotés	0	6
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	2 241	345
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 919	6 355
TOTAL	22 216	23 184

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

Note 5c - Analyse des instruments dérivés

	2009			2008		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	274 660	1 705	3 809	298 445	5 317	5 149
- Autres contrats fermes	10 597	24	1	26 281	120	19
- Options et instruments conditionnels	59 216	321	321	47 551	253	234
Instruments de change						
- Swaps	169 015	21	43	138 710	76	100
- Autres contrats fermes	11 263	111	91	13 716	223	193
- Options et instruments conditionnels	14 284	152	152	11 370	178	176
Autres que taux et change						
- Swaps	23 699	289	231	29 322	27	24
- Autres contrats fermes	6 045	0	3	3 937	0	6
- Options et instruments conditionnels	14 366	296	142	4 528	161	153
Sous-total	583 145	2 919	4 793	573 860	6 355	6 054
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	24 041	1 143	3 117	16 659	4 062	6 657
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	14	1		15	6	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	86	0	12	86	2	16
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
Sous-total	24 141	1 144	3 129	16 760	4 070	6 673
TOTAL	607 286	4 063	7 922	590 620	10 425	12 727

Note 5d - Hiérarchie de la juste valeur

	2009			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	15 032			15 032
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 143	1 630	1 025	9 798
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	202			202
- Participations et autres titres détenus à long terme	418	75	130	623
- Parts dans les entreprises liées		56	113	169
Transaction / Juste valeur sur option				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	4 658	97		4 755
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	33			33
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 312	3 548	440	12 300
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	135	117	16	268
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	2 225		16	2 241
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	232		1 536	1 768
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option		7 363		7 363
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option		7 612		7 612
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	281	2 472	167	2 920
Instruments dérivés de couverture		1 144		1 144
TOTAL	38 671	24 114	3 443	66 228
Passifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option		27 293		27 293
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option		7 192		7 192
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option		3 670		3 670
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option				
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	4 617	4 664	22	9 303
Instruments dérivés de couverture		3 119	10	3 129
TOTAL	4 617	45 938	32	50 587

Niveau 1 : utilisation du cours de Bourse ; dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance, cotés par deux contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.

Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables ; y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance, cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

La définition des niveaux a été affinée au cours de l'exercice 2009, de sorte que des reclassements non significatifs ont pu être effectués entre les niveaux 2 et 3. De même, les actifs financiers disponibles à la vente ont été ajoutés cet exercice.

Détail du niveau 3 - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option

						Clôture
	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes constatés en résultat	Autres mouvements	
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	1 541	102	(87)	24	(44)	1 536

	2008			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	3 767			3 767
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	60			60
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	12 716	2		12 718
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	366	29		395
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	345			345
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	207		1 541	1 748
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option		6 034		6 034
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option		5 936		5 936
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	261	6 095		6 356
Instruments dérivés de couverture		4 070		4 070
TOTAL	17 722	22 166	1 541	41 429
Passifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option		26 374		26 374
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option		1 063		1 063
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option		3 715		3 715
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option				
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 707	5 960		9 667
Instruments dérivés de couverture		6 673		6 673
TOTAL	3 707	43 785		47 492

Note 6 - Instruments dérivés de couverture

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie		12	2	16
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i>		12	2	16
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>				
Couverture de juste valeur	1 144	3 117	4 068	6 657
TOTAL	1 144	3 129	4 070	6 673

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	2009	2008
Effets publics	14 861	13 606
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	9 428	10 811
- Non cotés	312	386
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	143	362
- Non cotés	64	64
Titres immobilisés		
- Titres de participation		
Cotés	157	205
Non cotés	74	80
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	262	255
Non cotés	129	130
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	(0)	0
Non cotés	164	171
- Écart de conversion	0	0
Créances rattachées	230	272
TOTAL	25 824	26 342
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(462)	(1 202)
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	102	11
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	(2)	(92)
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	(363)	(384)

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- **Les titres de participation pour 231 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Banca Di Legnano pour 80 millions d'euros et Foncières des Régions pour 73 millions d'euros.
- **Les autres titres détenus à long terme pour 391 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Véolia Environnement pour 235 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée du cours de l'action en dessous de son prix de revient.

Les dépréciations constatées en résultat s'élèvent à 22 millions d'euros en 2009 contre 335 millions d'euros en 2008.

Au 31 décembre 2009, la valeur d'achat des actions dépréciées est de 795 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes de 363 millions d'euros. Leur valeur de marché atteint 432 millions d'euros.

Note 7a - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Veolia Environnement	Coté	< 5%	9 532	49 126	36 206	709
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 430	11 671	169	85
Foncière des Régions	Coté	< 5%	5 797	17 447	1 094	(832)
Banca di Legnano ⁽¹⁾	Non coté	< 10%	1 217	4 616	ND	67

(1) La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2008.

Note 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	2009	2008
Créances saines		
Créances commerciales	3 261	4 148
<i>Dont affacturage</i>	1 680	1 923
- Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	55 880	54 288
- Autres concours et créances diverses	50 729	53 527
- Pensions	842	733
Créances rattachées	258	324
Titres non cotés sur un marché actif	358	340
Créances dépréciées sur base individuelle	4 575	3 638
Dépréciations sur base individuelle	(2 401)	(2 073)
Dépréciations sur base collective	(181)	(117)
Sous-total	113 321	114 808
Location financement (investissement net)		
- Mobilier	4 897	4 769
- Immobilier	2 461	2 095
Créances dépréciées sur base individuelle	149	114
Dépréciations sur base individuelle	(109)	(85)
Sous-total	7 398	6 893
Total	120 719	121 701
<i>Dont prêts participatifs</i>	6	0
<i>Dont prêts subordonnés</i>	166	151

Les prêts et créances sur la clientèle diminuent de 0,8% avec une hausse de 2,9% sur les crédits à l'habitat (soit + 1 592 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2008 et une baisse de 5,2% sur les autres concours et créances diverses.

Opérations de location financement avec la clientèle	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	6 978	1 228	(730)	31	7 507
Dépréciations des loyers non recouvrables	(85)	(40)	16	(0)	(109)
Valeur nette comptable	6 893	1 188	(714)	31	7 398

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement				Total
	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 320	3 992	1 332	7 644
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 138	3 779	1 317	7 234
Produits financiers non acquis	182	213	15	410

Note 9 - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2009		2008		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	524	(711)	462	(564)	62	(147)

Note 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2009	2008
Titres		
Effets publics	0	135
Obligations et autres titres à revenu fixe	80	2 381
Créances rattachées	1	20
TOTAL BRUT	81	2 536
Dépréciations	0	(67)
TOTAL NET	81	2 469

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenus fixes ou déterminables, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Des obligations émises par la BFCM et détenues par le CIC pour un montant de 2 milliards d'euros ont fait l'objet d'un remboursement durant l'année 2009.

Note 10a - Variation des dépréciations

	Ouverture	Dotations	Reprise	Autres	Clôture
Prêts et créances - Établissements de crédit	(57)	(220)	8	8	(261)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 275)	(991)	576	(1)	(2 691)
Titres disponibles à la vente	(477)	(23)	134	2	(364)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(67)	(1)	70	(2)	0
TOTAL	(2 876)	(1 235)	788	7	(3 316)

Note 10b - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

	2009	2008
Valeur comptable des actifs reclassés	20 171	23 617
Portefeuille de Loans & Receivables	6 581	8 181
Portefeuille AFS	13 590	15 436
Juste valeur des actifs reclassés	19 882	22 959
Portefeuille de Loans & Receivables	6 292	7 523
Portefeuille AFS	13 590	15 436
	2009	2008
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	1 468	(969)
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	(867)	339
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	(410)	(35)

Note 10c - Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Les encours présentés sont en millions d'euros.

1/ Expositions RMBS (residential mortgage backed securities)

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Trading	1 067	1 080	1 169
Available for sale	1 959	2 028	2 814
Loans	2 361	2 932	3 131
TOTAL	5 387	6 040	7 114

1-1 Expositions RMBS émis aux USA

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Origination 2005 et avant	529	633	710
Origination 2006	716	990	1 244
Origination 2007	722	886	1 115
Origination depuis 2008	115	121	53
TOTAL	2 082	2 630	3 122
Agencies	697	687	1 227
AAA	93	101	472
AA	41	55	49
A	7	10	69
BBB	18	28	422
BB	31	34	101
Inférieur ou égal à B	1 195	1 715	782
Non noté			
TOTAL	2 082	2 630	3 122

Garanties reçues d'entreprises d'assurance « monoliners » sur les RMBS USA

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Ambac	22	22	34
MBIA	4	5	7
FGIC	35	46	23
TOTAL	61	73	64

2/ Expositions CMBS (commercial mortgage backed securities)

	Valeur comptable 2009	Valeur comptable 2008
France	1	1
Europe hors France	79	129
USA		
Autres	118	201
TOTAL	198	331
Trading	14	54
AFS	177	270
Loans	7	7
TOTAL	198	331

3/ Expositions sur ABS (asset backed securities)

3-1 Expositions sur CLO / CDO

<i>CDO non couverts par CDS</i>	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Trading			
Available for sale	33	39	54
Loans	1 773	1 775	1 695
TOTAL	1 806	1 814	1 749
France			
Europe hors France	801	803	484
USA	62	62	354
Autres	943	949	911
TOTAL	1 806	1 814	1 749
AAA	1 434	1 438	1 693
AA	322	322	45
Autres	50	54	11
TOTAL	1 806	1 814	1 749



3-2 Expositions sur autres ABS

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Autres ABS non couverts par CDS			
Trading	689	702	1 031
Available for sale	528	534	774
Loans	242	242	335
TOTAL	1 459	1 478	2 141
France	559	562	550
Europe hors France	830	845	1 481
USA			
Autres	70	71	110
TOTAL	1 459	1 478	2 141
AAA	1 180	1 197	1 730
AA	75	76	172
A	13	13	87
BBB	191	192	152
BB			
Inférieur ou égal à B			
Non noté			
TOTAL	1 459	1 478	2 141

3-3 Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2009, l'encours des ABS couverts par des CDS s'élève à 953 millions d'euros.

4/ Expositions des LBO (leverage buy out)

	Valeur comptable 2009	Valeur comptable 2008
Détail par zone géographique des structures de financement dédiés		
France	1 241	1 387
Europe hors France	466	550
USA	140	228
Autres	50	46
TOTAL	1 897	2 211
Détail par secteur des structures de financements dédiés - en %		
Biens et services industriels	24	19
Santé	13	14
Voyages et loisirs	10	12
Construction	10	14
Transport industriel	10	6
Télécommunications	7	6
Médias	5	7
Distribution	4	5
Autres < 4%	17	17
TOTAL	100	100

5/ Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2009, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 298 millions d'euros.

Note 11 – Impôts courants ou exigibles

	2009	2008
Actif	507	558
Passif	171	157

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 – Impôts différés

	2009	2008
Actif (par résultat)	488	487
Actif (par capitaux propres)	199	566
Passif (par résultat)	117	120
Passif (par capitaux propres)	19	6

Répartition des impôts différés (par résultat) par grandes catégories	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	244		175	
Réserve latente de location financement		(69)		(27)
Résultats des sociétés transparentes		(3)		(11)
Réévaluation des instruments financiers	658	(729)	386	(505)
Charges à payer et produits à recevoir	49		57	
Déficits fiscaux ^{(1) (2)}	259		320	
Autres décalages temporaires	3	(41)	5	(33)
Compensation	(725)	725	(456)	456
Total des actifs et passifs d'impôts différés	488	(117)	487	(120)

(1) Dont concernant les USA : 220 millions d'euros en 2009 et 262 millions d'euros pour l'exercice 2008.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal d'impôt.

Note 13 – Compte de régularisation et actifs divers

	2009	2008
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	422	171
Comptes d'ajustement sur devises	411	87
Produits à recevoir	337	411
Comptes de régularisation divers	1 517	2 117
Sous-total	2 687	2 786
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	70	67
Débiteurs divers	8 780	8 924
Stocks et assimilés	2	1
Autres emplois divers	8	4
Sous-total	8 860	8 996
TOTAL	11 547	11 782

Les débiteurs divers comprennent essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires ainsi que les encours de garantie de la salle des marchés du CIC.

Le compte de régularisation est également principalement composé de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux mais pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence – Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	2009			2008		
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM - Non coté	20,52 %	967	75	20,52 %	837	68
Banque de Tunisie ⁽¹⁾ - Coté	NC	NC	NC	20,00 %	(2)	2
Banca Popolare di Milano ⁽²⁾ - Coté	4,52 %	111	8			
CM-CIC Asset Management - Non coté	23,52 %	9	1	23,52 %	8	1
Alternative Gestion SA Genève - Non coté	62,00 %	1		62,00 %	1	
Valeroso Management Ltd - Non coté	62,00 %			62,00 %		
TOTAL		1 088	84		844	71

(1) La participation dans la Banque de Tunisie a été cédée à la BFCM en décembre 2008.

(2) Société consolidée à partir du 1^{er} janvier 2009.

Note 15 - Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	30	7	(0)	0	37
Amortissement et dépréciation	(14)	(1)	0	(0)	(15)
Montant net	16	6	(0)	0	22

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 16 - Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	315	30	1	1	347
Constructions d'exploitation	2 050	146	(32)	12	2 176
Autres immobilisations corporelles	660	65	(52)	(8)	665
TOTAL	3 025	241	(83)	5	3 188
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(997)	(108)	30	(5)	(1 080)
Autres immobilisations corporelles	(477)	(44)	37	3	(481)
TOTAL	(1 474)	(152)	67	(2)	(1 561)
Montant net	1 551	89	(16)	3	1 627
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	40	(3)	0	0	37
TOTAL	85	(3)	0	0	82

Note 17 - Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations ⁽¹⁾	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	1	0	0	0	1
Immobilisations acquises	331	28	(11)	8	356
- Logiciels	34	19	(0)	21	74
- Autres	297	9	(11)	(13)	282
TOTAL	332	28	(11)	8	357
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	(79)	(18)	11	(0)	(86)
- Logiciels	(28)	(10)	0	0	(38)
- Autres	(51)	(8)	11	(0)	(48)
TOTAL	(79)	(18)	11	(0)	(86)
Montant net	253	10	(0)	8	271

(1) Les autres variations comprennent les variations des taux de change.

Note 18 - Écarts d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Écart d'acquisition brut	130	42	0	0	172
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	130	42	0	0	172

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Banca Popolare di Milano (BPM)		42			42
Banque Transatlantique	6				6
CIC Private Banking - Banque Pasche	44				44
GPK Finance	5				5
Groupe ACM	54				54
IPO	21				21
TOTAL	130	42	0	0	172

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue en fin d'exercice. Il n'y a pas eu lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations à vérifier :

- que la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable,
- ou que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

L'entrée dans le périmètre de consolidation de la Banca Popolare di Milano a généré un écart d'acquisition de 42 millions d'euros.

Notes sur le passif du bilan

Note 19 - Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit

	2009	2008
Banques centrales	1 265	2 319
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	1 691	1 702
Autres dettes	51 125	66 485
Pensions	2 220	1 400
Dettes rattachées	172	387
TOTAL	55 208	69 974

La baisse de 15 360 millions d'euros des autres dettes résulte principalement de la baisse des comptes et emprunts à terme vis-à-vis de la BFCM pour un montant de 11 317 millions d'euros.

Note 20 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2009	2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 303	9 667
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	38 155	31 153
TOTAL	47 458	40 820

Note 20a - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2009	2008
Vente à découvert de titres		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 495	3 315
- Actions et autres titres à revenu variable	673	252
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	4 793	6 054
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	342	46
- Dont dettes sur titres empruntés	342	46
TOTAL	9 303	9 667

Note 20b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2009			2008		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	3 670	3 668	2	3 715	3 701	14
Dettes subordonnées						
Dettes interbancaires ⁽¹⁾	27 293	27 276	18	26 375	26 296	79
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	7 192	7 192	0	1 063	1 062	1
TOTAL	38 155	38 136	20	31 153	31 059	94

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 33 943 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 26 834 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 21 - Dettes envers la clientèle

	2009	2008
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue ⁽¹⁾	18 304	16 174
- À terme	6 947	6 702
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	18	24
Sous-total	25 269	22 900
Comptes à vue	30 490	26 244
Comptes et emprunts à terme	18 772	20 328
Pensions	1 876	327
Dettes rattachées	526	591
Sous-total	51 664	47 490
TOTAL	76 933	70 390

(1) Les comptes d'épargne à régime spécial comprennent depuis le 1^{er} janvier 2009 le Livret A. L'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 2 383 millions d'euros.

Note 22 - Dettes représentées par un titre

	2009	2008
Bons de caisse	35	44
TMI & TCN	29 758	39 323
Emprunts obligataires	934	525
Dettes rattachées	122	287
TOTAL	30 849	40 179

Note 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	2009	2008
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	675	187
Comptes d'ajustement sur devises	12	975
Charges à payer	478	511
Comptes de régularisation divers	5 135	6 227
Sous-total	6 300	7 900
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	74	127
Versements restant à effectuer sur titres	113	107
Créditeurs divers	997	1 509
Sous-total	1 184	1 743
TOTAL	7 484	9 643

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme constatées en hors bilan.

Note 24 - Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	107	64	(9)	(35)	0	127
Sur engagements de financement et de garantie	0	1	(0)	(0)	0	1
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sur créances diverses	36	17	(8)	(5)	0	40
Autres provisions pour risques de contrepartie	(0)	0	(0)	(0)	(0)	0
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite	136	8	(0)	(27)	0	117
Provisions pour litiges	28	6	(2)	(2)	0	30
Provisions pour épargne logement	70	4	(2)	(3)	0	69
Provisions pour impôt	132	23	(18)	(1)	(0)	136
Provisions pour éventualités diverses	113	80	(1)	(8)	(5)	179
Autres provisions ⁽¹⁾	94	82	0	(4)	4	176
TOTAL	716	285	(40)	(85)	(1)	875

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 120 millions d'euros.

Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	49	3	(20)	0	32
Compléments de retraite	51	1	(4)	(0)	48
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	28	1	(2)	0	27
Sous-total	128	5	(26)	(0)	107
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ⁽²⁾	8	3	(1)	0	10
Sous-total	8	3	(1)	0	10
TOTAL	136	8	(27)	0	117

Hypothèses retenues	2009	2008
Taux d'actualisation ⁽³⁾	5,0 %	4,2 %
Augmentation annuelle des salaires ⁽⁴⁾	3,0 %	2,5 %

(1) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du groupe CM5-CIC.

Pour les banques françaises et depuis cet exercice, l'indemnité de fin de carrière est celle prévue par l'accord AFB lors du départ en retraite à l'initiative du salarié. Depuis cet exercice, le principe du corridor n'est plus appliqué.

(2) Depuis cet exercice, les trois anciennes caisses du groupe ont été fusionnées et la nouvelle entité a été transformée en IGRS, de sorte qu'il n'existe plus d'insuffisance de réserve pour cet organisme. Les provisions qui subsistent concernent les entités étrangères.

(3) A partir de cet exercice, le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations LT émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir des indices IBOXX ou ITRAXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires.

Note 24b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2009	2008
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	904	664
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 911	2 186
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 298	2 309
TOTAL	5 113	5 159
Encours de comptes d'épargne logement	783	694
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE	5 896	5 853

	2009	2008
Prêts d'épargne logement		
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	283	263

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	18	2		20
Sur plans d'épargne logement	44	(4)		40
Sur prêts d'épargne logement	8	1		9
TOTAL	70	(1)	0	69
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	39			24
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	2			0
Ancienneté supérieure à 10 ans	3			16
TOTAL	44			40

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La stabilité des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la compensation de deux effets : baisse de la provision suite à l'ajustement de la marge sur les dépôts mais hausse de la provision due à l'augmentation des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type *Cox-Ingersoll-Ross*).

Note 25 - Dettes subordonnées

	2009	2008
Dettes subordonnées	629	673
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107	2 107
Autres dettes	882	891
Dettes rattachées	30	42
TOTAL	3 804	3 869

Les dettes subordonnées ont diminué de 65 millions d'euros entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, en raison notamment de remboursements de dettes subordonnées arrivées à échéance pour un montant de 43 millions d'euros.

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2009

Emetteurs	Date émission	Montant émission	Devise	Taux	Echéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions de remboursement anticipé
TSR	19.07.01	300 M€	EUR	a	19.07.2013		
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	b	30.09.2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	c	d		
TSDI	30.06.06	400 M€	EUR	e			
TSDI	30.06.06	1 100 M€	EUR	f			
TSDI	30.12.08	500 M€	EUR	g			

a Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

b Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

c Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

d Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

e Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

f Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

g Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

e, f et g : souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCMCEE.

Les titres super subordonnés de 400 millions d'euros, de 1 100 millions d'euros et de 500 millions d'euros sont des instruments financiers de passif car le paiement de leurs coupons ne peut être suspendu que dans des situations prédéfinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur.



Note 26a - Gains ou pertes latents ou différés

	2009	2008
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
Actions		
- Plus-values latentes ou différées	120	82
- Moins-values latentes ou différées	(17)	(71)
Obligations		
- Plus-values latentes ou différées	18	507
- Moins-values latentes ou différées	(480)	(1 706)
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(10)	(12)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	43	(21)
TOTAL	(326)	(1 221)
Gains ou pertes latents ou différés		
- Part du groupe	(287)	(1 171)
- Part des intérêts minoritaires	(39)	(50)
TOTAL	(326)	(1 221)

* Soldes net d'impôt.

Note 26b - Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

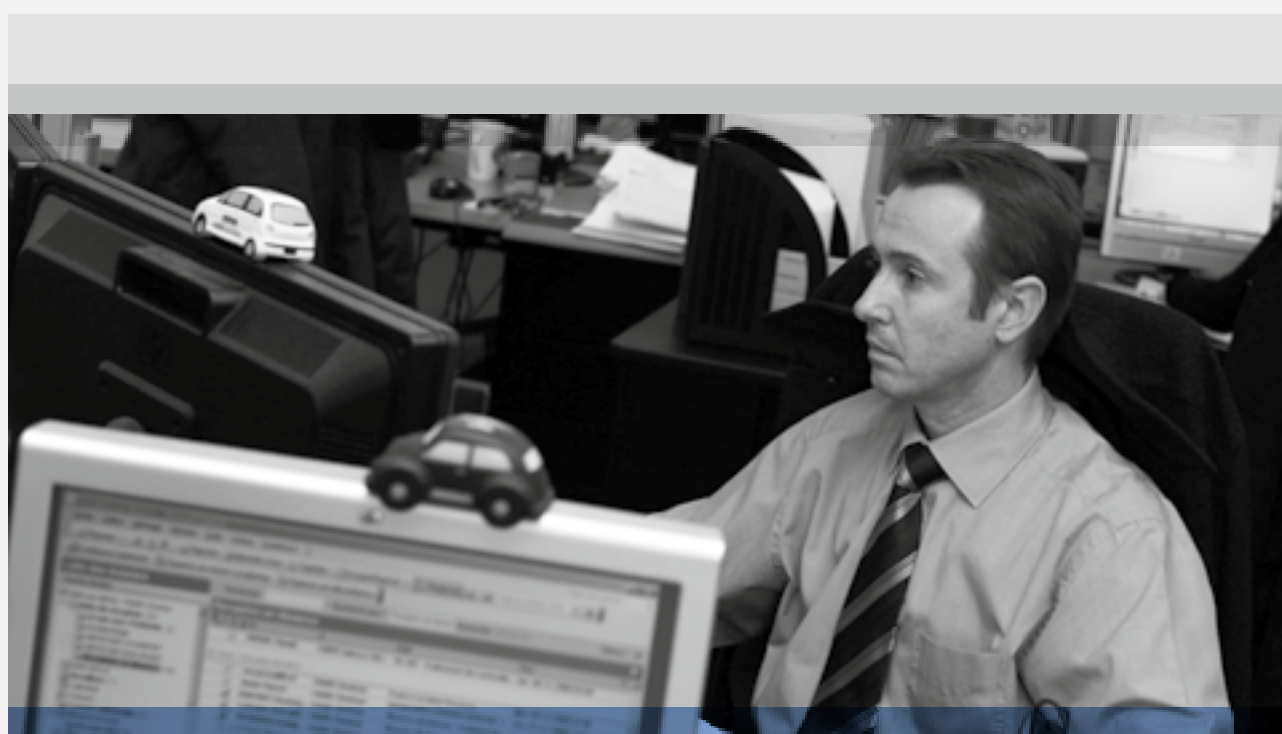
	2009	2008
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	(0)	3
Sous-total	(0)	3
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	601	(367)
Autres mouvements	230	(1 293)
Sous-total	831	(1 660)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	(1)	0
Autres mouvements	1	(11)
Sous-total	0	(11)
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	63	(43)
TOTAL	894	(1 711)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2009			2008		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écart de conversion	(0)		(0)	3		3
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 208	(377)	831	(2 257)	597	(1 660)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	(1)	0	(14)	3	(11)
Réévaluations des immobilisations			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			0			0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	63		63	(43)		(43)
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 272	(378)	894	(2 311)	600	(1 711)

Note 27 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2009	2008
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 032	886
Engagements en faveur de la clientèle	23 425	20 127
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 364	2 965
Engagements d'ordre de la clientèle	11 022	10 591
Engagements reçus	2009	2008
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 456	2 110
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	25 922	20 048



Notes sur le compte de résultat

Note 28 - Intérêts et produits/charges assimilés

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit et banques centrales	944	(1 780)	2 184	(4 511)
Clientèle	6 836	(3 125)	7 736	(3 741)
- Dont location financement	2 296	(1 972)	2 265	(1 913)
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	
Instruments dérivés de couverture	532	(662)	1 243	(752)
Actifs financiers disponibles à la vente	658		893	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19		35	
Dettes représentées par un titre		(619)		(1 855)
Dettes subordonnées		(77)		(53)
TOTAL	8 989	(6 263)	12 091	(10 912)

Note 29 - Commissions

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	5	(3)	7	(3)
Clientèle	665	(8)	649	(12)
Titres	495	(35)	481	(21)
Instruments dérivés	6	(9)	5	(10)
Change	16	(3)	16	(5)
Engagements de financement et de garantie	2	(4)	4	(4)
Prestations de services	868	(408)	887	(441)
TOTAL	2 057	(470)	2 049	(496)

	2009	2008
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (dont comptes à vue)	687	684
Commissions de gestion pour compte de tiers	425	371

Note 30 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2009	2008
Instruments de transaction	580	944
Instruments à la juste valeur sur option	(180)	(591)
Inefficacité des couvertures	21	5
Résultat de change	59	58
TOTAL	480	416

Note 30a - Inefficacité des couvertures

	2009	2008
Variation de juste valeur des éléments couverts	923	2 256
Variation de juste valeur des couvertures	(902)	(2 251)
TOTAL	21	5

Note 31 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2009				2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		(77)	0	(77)		(48)	(1)	(49)
Actions et autres titres à revenu variable	7	8	0	15	28	63	(1)	90
Titres immobilisés	46	(1)	(22)	23	91	317	(335)	73
Autres	0	5	0	5	0	1	0	1
TOTAL	53	(65)	(22)	(34)	119	333	(337)	115

Note 32 - Produits/charges des autres activités

	2009	2008
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	1	0
Charges refacturées	0	(0)
Autres produits	98	74
Sous-total	99	74
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	(1)	(1)
Autres charges	(170)	(130)
Sous-total	(171)	(131)
TOTAL	(72)	(57)

Note 33 - Charges générales d'exploitation

	2009	2008
Charges de personnel	(1 613)	(1 590)
Autres charges	(988)	(930)
TOTAL	(2 601)	(2 520)

Note 33a - Charges de personnel

	2009	2008
Salaires et traitements	(1 001)	(1 001)
Charges sociales	(389)	(438)
Avantages du personnel	(3)	(8)
Intéressement et participation des salariés ⁽¹⁾	(125)	(36)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(94)	(112)
Autres	(1)	5
TOTAL	(1 613)	(1 590)

(1) Dont 122 millions d'euros en France en 2009.

Note 33b - Effectifs moyens

	2009	2008
Techniciens de la banque	12 902	13 876
Cadres	8 740	8 891
TOTAL	21 642	22 767
Ventilation par pays		
France	20 124	21 292
Etranger	1 518	1 475
TOTAL	21 642	22 767

Durant l'année 2009, 1 015 personnes ont été transférées dans l'entité CM-CIC Services.

Note 33c - Autres charges administratives

	2009	2008
Impôts et taxes	(129)	(120)
Services extérieurs	(878)	(824)
Refacturation de charges	20	14
Autres charges diverses	(1)	(0)
TOTAL	(988)	(930)

Note 34 - Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	2009	2008
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(152)	(143)
Immobilisations incorporelles	(18)	(10)
Dépréciations		
Immobilisations corporelles	(0)	(0)
Immobilisations incorporelles	(0)	(0)
TOTAL	(170)	(153)

Note 35 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2008
Établissements de crédit	(221)	8	0	(0)	0	(213)	(50)
Clientèle							
- Location financement	(1)	4	(1)	(4)	0	(2)	(3)
- Autres clientèle	(934)	552	(194)	(47)	10	(613)	(338)
Sous-total	(1 156)	564	(195)	(51)	10	(828)	(391)
Actifs détenus jusqu'à maturité ⁽¹⁾	0	70	(62)	0	0	8	(64)
Actifs disponibles à la vente	(0)	91	(95)	(14)	0	(18)	(96)
Autres dont engagements de financement et de garantie	(82)	59	0	(0)	0	(23)	(79)
TOTAL	(1 238)	784	(352)	(65)	10	(861)	(630)

(1) Concernent la cession des titres des banques islandaises pour 10 millions d'euros.

Note 36 - Gains ou pertes sur autres actifs

	2009	2008
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Moins-values de cession	(4)	(4)
Plus-values de cession	16	12
TOTAL	12	8

Le solde des plus ou moins-values se décompose de la façon suivante :

- plus-values sur terrains et constructions : 7 millions d'euros ;
- étalement des plus-values sur immeubles cédés mais repris en location financement, conformément à la norme IAS 17 : 5 millions d'euros.

Note 37 - Impôt sur les bénéfices

	2009	2008
Charges d'impôt exigible	(328)	(97)
Charges et produits d'impôt différé	6	320
Ajustements au titre des exercices antérieurs	9	1
TOTAL	(313)	224

Dont (265) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (48) millions d'euros pour les sociétés hors France.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	2009
Taux d'impôt théorique	34,4 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1,3 %
Impact de l'intégration fiscale	- 1,8 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 0,8 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 0,5 %
Autres éléments	- 0,7 %
Taux d'impôt effectif	29,3 %
Résultat taxable *	1 067
CHARGE D'IMPÔT	(313)

* Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95% ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. Les sociétés qui font partie du groupe d'intégration fiscale sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) précédant leur nom.

Note 38 - Résultat par action

	2009	2008
Résultat net part du groupe	801	170
Nombre d'actions à l'ouverture	36 419 320	35 621 937
Nombre d'actions à la clôture	36 687 530	36 419 320
Nombre moyen pondéré d'actions	36 553 425	36 020 629
Résultat de base par action en euros	21,92	4,73
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	21,92	4,73

Le capital social du CIC est de 590 676 336 euros, divisé en 36 917 271 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque, à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CMS-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

L'attention sera attirée sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, son prix pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2009.

	2009		2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 898	26 605	34 084	34 790
Prêts et créances à la clientèle	120 719	118 982	121 701	120 006
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81	70	2 469	2 472
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	55 208	54 782	69 974	69 605
Dettes envers la clientèle	76 933	74 710	70 390	69 484
Dettes représentées par un titre	30 849	30 781	40 179	40 200
Dettes subordonnées	3 804	4 384	3 869	4 158

Note 40 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2009		2008	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	12 144	0	18 142
- Prêts et créances sur la clientèle	16	49	0	28
- Titres ⁽¹⁾	70	0	0	2 000
Actifs divers	4	8	2	0
TOTAL	90	12 201	2	20 170
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	34 669	0	45 911
- Dettes envers la clientèle	2	25	6	28
Dettes représentées par un titre	17	180	0	2 109
Dettes subordonnées	8	2 886	0	2 903
Passifs divers	0	21	0	19
TOTAL	27	37 781	6	50 970
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	71	0	117
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	6 495	0	763

(1) Au cours de l'année 2009, le CIC a remboursé 2 000 millions d'euros de titres classés dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à la BFCM.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	2009		2008	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Intérêts reçus	0	197	0	417
Intérêts versés	(8)	(894)	(1)	(1 655)
Commissions reçues	383	35	123	13
Commissions versées	0	(115)	0	(15)
Autres produits et charges	24	6	21	317
Frais généraux	(61)	(289)	2	(222)
TOTAL	338	(1 060)	145	(1 145)

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, et des entités la contrôlant, c'est-à-dire le Crédit Mutuel CEE. Les relations avec l'entreprise mère sont principalement constituées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information. Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont les suivantes : CM-CIC Asset Management, le groupe des Assurances du Crédit Mutuel et la Banca Popolare di Milano. En outre, le groupe CIC a souscrit en 2009 à des obligations remboursables en actions émises par la Banca Popolare di Milano pour un montant total de 70 millions d'euros.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir Gouvernement d'entreprise page 38).

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants (en milliers d'euros)	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total
Principaux dirigeants	2 819	0	23	23	2 865



Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport général des commissaires aux comptes.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant, n'est à signaler pour l'exercice 2009.

Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2009, le réseau Ile-de-France est composé de 294 agences.

Le nombre de clients à fin 2009 est de 654 409, dont 548 625 particuliers.

L'encours de crédits s'établit à 14,6 milliards d'euros, principalement en raison des prêts à l'habitat dont l'encours est de 10,6 milliards.

Les dépôts s'élèvent à 11,5 milliards d'euros et l'épargne financière à 11,4 milliards.

Évolution de la banque de financement et de marché

L'encours de prêts est en baisse de 22 % en 2009. Les encours d'épargne gérée et conservée sont en hausse de 13 % par rapport à 2008.

Résultats de l'année 2009

Le produit net bancaire (PNB) passe de 666 millions d'euros en 2008 à 2 307 millions d'euros en 2009.

Les commissions nettes s'élèvent à 279 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations atteignent 495 millions d'euros contre 729 millions d'euros en 2008. Ils proviennent essentiellement des banques régionales.

Les frais généraux augmentent de 3,9 %.

Les effectifs moyens sont de 4 090.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 1 668 millions d'euros contre 51 millions l'exercice précédent.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 399 millions d'euros en 2009 contre 295 millions en 2008.

La perte nette sur les actifs immobilisés est de 49 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 1 081 millions d'euros contre -73 millions d'euros en 2008.

Les capitaux propres sont de 4 896 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

La rémunération versée aux dirigeants se trouve dans le rapport de gestion consolidé page 69.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2009, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « éléments juridiques » - autres éléments du document de référence pages 189 à 194.

L'activité des filiales est présentée pages 164 à 172.



États financiers

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Caisse, banques centrales, C.C.P.		4 205	7 946
Effets publics et assimilés	2	16 737	14 500
Créances sur les établissements de crédit	3	42 899	57 415
Opérations avec la clientèle	4	37 877	39 550
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	21 412	27 578
Actions et autres titres à revenu variable	6	2 285	509
Participations et autres titres détenus à long terme	7	177	311
Parts dans les entreprises liées	8	3 188	2 671
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	96	100
Immobilisations corporelles	10	553	546
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	9	9
Autres actifs	12	8 686	8 613
Comptes de régularisation	13	5 037	7 313
TOTAL		143 161	167 061

Hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		3 456	2 110
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		15 224	21 305
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		527	1 549

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	14	64 353	90 118
Opérations avec la clientèle	15	24 941	15 798
Dettes représentées par un titre	16	29 574	35 128
Autres passifs	12	5 749	5 385
Comptes de régularisation	13	8 920	12 148
Provisions	17	844	720
Dettes subordonnées	18	3 505	3 569
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	4 896	3 816
- Capital souscrit		590	586
- Primes d'émission		983	960
- Réserves		665	664
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		38	29
- Report à nouveau		1 495	1 606
- Résultat de l'exercice		1 081	(73)
TOTAL		143 161	167 061

Hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 257	1 125
Engagements en faveur de la clientèle		12 984	10 908
Engagements de garantie	22		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		7 796	8 411
Engagements d'ordre de la clientèle		7 632	7 197
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		780	1 004

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	27	4 028	8 103
Intérêts et charges assimilés	27	(3 342)	(8 560)
Revenus des titres à revenu variable	28	495	729
Commissions (produits)	29	386	375
Commissions (charges)	29	(107)	(114)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	843	439
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	95	(222)
Autres produits d'exploitation bancaire	32	20	5
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(111)	(89)
Produit net bancaire		2 307	666
Charges de personnel	33	(358)	(341)
Autres charges administratives		(239)	(233)
Dotations aux amortissements		(42)	(41)
Charges de fonctionnement		(639)	(615)
Résultat brut d'exploitation		1 668	51
Coût du risque	34	(399)	(295)
Résultat d'exploitation		1 269	(244)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	(49)	18
Résultat courant		1 220	(226)
Résultat exceptionnel	36		
Impôts sur les bénéfices	37	(131)	155
Dotations/reprises de FRBG			
Dotations/reprises aux provisions réglementées		(8)	(2)
RÉSULTAT NET		1 081	(73)





Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	563 330 656	567 006 336	573 626 848	586 384 976	590 676 336
Nombre total d'actions émises	35 208 166	35 437 896	35 851 678	36 649 061	36 917 271
Actions « A » ou actions ordinaires	35 208 166	35 437 896	35 851 678	36 649 061	36 917 271
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires	3 174 371	6 337 241	8 813 597	9 651 017	5 866 707
Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements provisions et résultat exceptionnel	608 727	737 154	662 756	91 475	1 676 261
Impôt sur les bénéfices	227 268	51 383	19 951	(154 749)	130 846
Participation des salariés due au titre de l'exercice	9 439	6 107	5 654	4 700	13 645
Bénéfice	96 882	618 624	546 302	(73 083)	1 080 530
Montants des bénéfices distribués	144 353	156 990	172 088	36 649	160 590
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	23,22	21,64	18,43	6,52	41,17
Bénéfice net	2,75	17,46	15,24	- 1,99	29,27
Dividende versé à chaque action « A »	4,10	4,43	4,80	1,00	4,35
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement	-	-	-	-	-
4. Personnel (Métropole)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 460	4 365	4 223	4 097	3 759
Montant de la masse salariale	181 061 113	177 083 626	207 103 823	203 703 530	159 410 222
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	98 960 725	113 637 482	103 361 020	89 836 051	93 886 625

> Annexe

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

Note 1 – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Réclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe l'avait toujours été. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable le sont en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme, soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont effectués dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.



Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de Bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976) ou de fusions et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour de celui-ci d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte en découlant est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*

Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.



Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective et est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts lancés jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour celles postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que ceux sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre *Euribor 3 mois*. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n°90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n°94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels établis par régime sont différés hormis la fraction qui excède à la fin de l'exercice précédent 10 % du montant le plus élevé à la clôture de l'exercice de l'engagement et des actifs du régime. Cette fraction est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.

Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme de d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

La loi du 21 août 2003 et le décret du 18 juillet 2008 sur les retraites ont modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1^{er} janvier 2010 qu'à partir de 70 ans, sauf en cas de consultation du salarié et non opposition de sa part, après son 65^e anniversaire. Ces modifications sont sans impact sur le calcul des engagements d'indemnité de fin de carrière, qui sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié, et non sur la base de l'indemnité due en cas de mise à la retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.



Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

Note 2 - Effets publics et assimilés

	2009				2008			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	4 754	78	11 794	16 626	3 766	23	10 618	14 407
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées			111	111	0		93	93
Montant brut	4 754	78	11 905	16 737	3 766	23	10 711	14 500
Dépréciations								
Montant net	4 754	78	11 905	16 737	3 766	23	10 711	14 500
Plus-values latentes						0		0

Le montant des titres d'investissement vendus avant l'échéance s'élève à 867 millions d'euros. Il s'agit de titres de transaction reclassés en titres d'investissement au 1^{er} juillet 2008 et pour lesquels le marché est redevenu actif.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 0 et 251 millions d'euros.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

	2009		2008	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	3 265		2 000	
Prêts, valeurs reçues en pension	2 688	28 988	5 185	43 485
Titres reçus en pension livrée	48	7 823		6 585
Créances rattachées		86		158
Créances douteuses		9		11
Dépréciations		(8)		(9)
TOTAL	6 001	36 898	7 185	50 230
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		42 899		57 415
<i>Dont prêts participatifs</i>		69		57
<i>Dont prêts subordonnés</i>		1 284		1 328

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines comprennent 2,1 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 3 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2009 ⁽¹⁾	42 085	117	1	617	42 820
<i>Dont créances douteuses</i>	9				9
<i>Dont créances douteuses compromises</i>					
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2008	(9)				(9)
Dotations	(2)				(2)
Reprises	3				3
Effets des taux de change					
Stocks au 31.12.2009	(8)				(8)

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 - Créances sur la clientèle

	2009	2008
Créances commerciales	274	335
Créances rattachées	0	1
Autres concours		
- Prêts et crédits	26 868	30 611
- Titres reçus en pension livrée	8 439	6 550
- Créances rattachées	96	172
Comptes ordinaires débiteurs	1 595	1 552
Créances rattachées		
Créances douteuses	1 033	681
Dépréciations	(428)	(352)
TOTAL	37 877	39 550
<i>Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne</i>	3 612	7 243
<i>Dont prêts participatifs</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>	166	151

Les créances douteuses comprennent 470 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 312 millions d'euros ; les créances saines 35 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 4 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2009 ⁽¹⁾	33 342	1 733	2 003	1 126	38 204
<i>Dont créances douteuses</i>	450	29	47	37	563
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	403		67		470
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2008	(313)	(5)	(24)	(10)	(352)
Dotations	(147)	(6)	(23)	(4)	(180)
Reprises	98		8		106
Effets des taux de change		0	(2)	(0)	(2)
Stocks au 31.12.2009	(362)	(11)	(41)	(14)	(428)

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 ter - Dépréciation des créances douteuses

Actif	2008	Dotations	Reprises	Autres variations	2009
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	9	2	(3)	(0)	8
Dépréciations sur créances sur la clientèle	352	181	(106)	1	428
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	103	177	(15)	(39)	226
Dépréciations sur autres actifs	56			1	57
TOTAL	520	360	(124)	(37)	719

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 1 033 millions d'euros au lieu de 681 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 428 millions d'euros, soit 41,4 % contre 51,7% précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,0 % contre 1,7 % en 2008.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 - Obligations et autres titres à revenu fixe

	2009				2008			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus - Cotés	12 281	1 078	6 407	19 766	12 677	1 895	8 330	22 902
Titres détenus - Non cotés		497	205	702		419	4 166	4 585
Titres prêtés								
Créances rattachées	4	7	20	31	4	17	94	115
Créances douteuses ⁽¹⁾		3	1 241	1 244		1	103	104
Montant brut	12 285	1 585	7 873	21 743	12 681	2 332	12 693	27 706
Dépréciation		(49)		(49)		(24)	(1)	(25)
Provisions		(2)	(280)	(282)		(1)	(102)	(103)
Montant net	12 285	1 534	7 593	21 412	12 681	2 307	12 590	27 578
Plus-values latentes						9		9
<i>Dont obligations subordonnées</i>			27	27			49	49
<i>Dont titres émis par des organismes publics</i>				771				1 470

(1) Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (32) millions d'euros et de (85) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers*, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis - Obligations et autres titres à revenu fixe - Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie titres de transaction et hors de la catégorie titres de placement. Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

Actif reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins-value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	14 319	14 720	401
Titres de transaction vers titres de placement	349	57	57	
Titres de placement vers titres d'investissement	421	337	283	(54)
TOTAL	19 213	14 713	15 060	347

Note 6 - Actions et autres titres à revenu variable

	2009				2008			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus - Cotés	2 217	2		2 219	322	142		464
Titres détenus - Non cotés		69		69		66		66
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	2 217	71		2 288	322	208		530
Dépréciations sur titres		(3)		(3)		(21)		(21)
TOTAL	2 217	68		2 285	322	187		509
Plus-values latentes		5		5		6		6

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2009.



Note 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2009
Autres titres détenus à long terme						
- Cotés		3				3
- Non cotés	89	11	(11)			89
Titres de participation						
- Cotés	226				(137)	89
- Non cotés	4				0	4
Sous-total	319	14	(11)		(137)	185
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	319	14	(11)		(137)	185
Dépréciations						
- Titres cotés						
- Titres non cotés	(8)					(8)
Sous-total	(8)					(8)
Montant net	311	14	(11)		(137)	177

Le CIC participe en tant qu'associé indéfiniment responsable à plusieurs sociétés civiles immobilières, sociétés en nom collectif et groupements d'intérêt économique notamment dans le cadre de la gestion de l'épargne salariale, du financement d'actifs, du développement de projets communautaires au sein du groupe CIC et d'opérations dans le secteur de l'immobilier.

Note 8 - Parts dans les entreprises liées

	2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2009
Valeur brute	2 694	376	(0)		138	3 208
Écarts de conversion						
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	2		(1)			1
Dépréciations	(25)	(4)	8		(0)	(21)
Montant net	2 671	372	7		138	3 188
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	1 812					2 101
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	0					
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	2 694					3 208

Opérations avec les entreprises liées	2009 Entreprises liées		2008 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	31 478	1 295	46 459	1 342
Créances sur la clientèle	651		808	
Obligations et autres titres à revenu fixe	50		252	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	20 073		41 834	
Comptes créditeurs de la clientèle	167		203	
Dettes représentées par un titre	3		12	12
Hors bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	270		270	
Clientèle	6 519		7 722	

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques du groupe sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Note 9 - Immobilisations incorporelles

	2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2009
Valeur brute					
Fonds commerciaux	94			(2)	92
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	46	2		1	49
Montant brut	141	2		(1)	142
Amortissements					
Fonds commerciaux	(33)	(6)			(39)
Frais d'établissement	(1)				(1)
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	(7)			1	(6)
Montant des amortissements	(41)	(6)		1	(46)
Montant net	100	(4)			96

Note 10 - Immobilisations corporelles

	2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2009
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	193				193
Terrains hors exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	588	42			630
Constructions hors exploitation	2			(1)	1
Autres immobilisations corporelles	146	5	(4)		147
Montant brut	929	47	(4)	(1)	971
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(270)	(29)			(299)
Constructions hors exploitation	(0)	(0)		(0)	(0)
Autres immobilisations corporelles	(113)	(7)	1		(119)
Montant des amortissements	(383)	(36)	1	(0)	(418)
Montant net	546				553

Note 11 - Actions propres

	2009	2008
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,65 %	0,64 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	28	23

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif de CIC Banque CIAL réalisé en 2006.

Note 12 - Autres actifs et passifs

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	734	574	567	554
Comptes de règlement d'opérations sur titres	3		2	
Dettes représentatives des titres empruntés		4 498		3 588
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	7 940	677	8 020	1 234
Créances douteuses	64		63	
Dettes rattachées	3	0	17	9
Dépréciations	(58)		(56)	
TOTAL	8 686	5 749	8 613	5 385

Note 13 - Comptes de régularisation

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	186	257	110	133
Comptes d'ajustements devises et hors bilan	3 860	3 837	5 637	6 198
Autres comptes de régularisation	991	4 826	1 566	5 817
TOTAL	5 037	8 920	7 313	12 148

Note 14 - Dettes envers les établissements de crédit

	2009		2008	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	12 667		21 074	
Comptes à terme		24 652		42 847
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée	43	26 824		25 699
Dettes rattachées		167		499
TOTAL	12 710	51 643	21 074	69 045
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		64 353		90 118

Note 15 - Comptes créditeurs de la clientèle

	2009		2008	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	4 065	1 091	3 473	1 074
Dettes rattachées		1		1
TOTAL - COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	4 065	1 092	3 473	1 075
Autres dettes	5 803	5 423	6 071	3 920
Titres donnés en pension livrée		8 518		1 209
Dettes rattachées		40		50
TOTAL - AUTRES DETTES	5 803	13 981	6 071	5 179
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		24 941		15 798

Note 16 - Dettes représentées par un titre

	2009	2008
Bons de caisse	2	2
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	28 579	34 267
Emprunts obligataires	937	553
Autres dettes représentées par un titre	2	114
Dettes rattachées	54	192
TOTAL	29 574	35 128

Note 17 - Provisions

	2008	Dotations	Reprises	Autres variations	2009
Provisions pour risques de contrepartie					
Sur engagements par signature	20	9	(2)		27
Sur engagements de hors bilan				(0)	(0)
Sur risques pays					
Provisions générales pour risques de crédit	300	18	(27)		291
Autres provisions pour risques de contrepartie	17	13	(9)		21
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	6	0	(4)		2
Provisions sur filiales et participations	6		(6)		
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Provisions pour charges de retraite	37		(7)		30
Provisions pour épargne logement	10	1	(1)		10
Autres provisions ⁽¹⁾	324	169	(26)	(4)	463
TOTAL	720	210	(82)	(4)	844

(1) Au 31 décembre 2009, le stock de provisions comprend 180 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

Note 17 bis - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2009		2008	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	902	7	891	8
Comptes d'épargne logement	84	2	84	2
Prêts épargne logement	21	1	22	1

Note 18 - Dettes subordonnées

	2008	Émissions	Rembour- sements	Autres variations	2009
Dettes subordonnées	1 293		(44)	(9)	1 241
Emprunts participatifs	137				137
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107				2 107
Dettes rattachées	32			(12)	20
TOTAL	3 569		(44)	(21)	3 505

Les autres variations concernant les dettes subordonnées à durée indéterminée sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.

Principales dettes subordonnées

Émetteurs	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	a	19.07.2013
TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	b	30.09.2015
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	c	d
TSDI	30.06.06	400 M€	400 M€	e	
TSDI	30.06.06	1 100 M€	1 100 M€	f	
TSDI	30.12.08	500 M€	500 M€	g	

a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 – Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(e), (f) et (g) souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCMCEE.

Note 19 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2008	574	844	662	44	28	1 232	546	3 930	379
Résultat de l'exercice							(73)	(73)	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2			546	(546)	2	
Distribution de dividendes						(172)		(172)	
Augmentation de capital	12	116						128	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					1			1	
Solde au 31.12.2008	586	960	664	44	29	1 606	(73)	3 816	379
Solde au 01.01.2009	586	960	664	44	29	1 606	(73)	3 816	379
Résultat de l'exercice							1 081	1 081	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1			(74)	73	0	
Distribution de dividendes						(36)		(36)	
Augmentation de capital	4	23						27	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					9	(1)		8	
Solde au 31.12.2009	590	983	665	44	38	1 495	1 081	4 896	379

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2009 : 59 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 195 millions d'euros de réserves libres et 124 millions d'euros de réserves statutaires.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2009 de 36 917 271 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 1 080 530 474,22 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 2 575,1 millions d'euros provenant du résultat pour 1 080,5 millions d'euros et du report à nouveau pour 1 494,6 millions d'euros de la manière suivante :

160,6	Dividendes au titre de l'exercice 2009
0,4	Affectation à la réserve légale
0,1	Affectation à la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du CGI
2 414,0	Dotation au report à nouveau

2 575,1 Total distribuable

Note 20 - Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	31 105	7 896	2 083	1 727		86	42 897
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	9 183	3 834	10 895	13 237	11	97	37 257
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	497	845	3 152	3 693		27	8 214
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	26 408	33 135	3 861	782		167	64 353
Comptes créditeurs de la clientèle	21 665	1 655	1 461	119		41	24 941
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	1	1					2
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	23 938	3 857	184	600		35	28 614
- Emprunts obligataires	111	358	447	22		19	956
- Autres			2				2

(1) A l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) A l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

Note 21 - Contrevaleur en euros des actifs et passifs en devises

La contrevaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2009 de 42 956 et de 58 926.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

Note 22 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM5-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2009, leur montant s'élève à 11 309 millions d'euros.

La banque se refinance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 565 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre s'élèvent à la même date à 823 millions.



Note 23 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

	2009			2008		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés organisés</i>						
- Contrats de taux		5 195	5 195		2 723	2 723
- Contrats de change		20	20		12	12
- Autres opérations		1 899	1 899		18	18
<i>Marchés de gré à gré</i>						
- Accords de taux futurs		4 648	4 648		22 478	22 478
- Swaps de taux	62 822	258 010	320 832	52 968	280 683	333 651
- Swaps financiers	22	53 474	53 496	24	42 129	42 153
- Autres opérations	2	89	91	2		2
- Swaps - Autres		1 969	1 969		4 640	4 640
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés organisés</i>						
- Options de taux						
• Achetées		2 725	2 725		219	219
• Vendues		2 874	2 874		29	29
- Options de change						
• Achetées						
• Vendues						
- Actions et autres options						
• Achetées		6 461	6 461		9	9
• Vendues		6 049	6 049		1	1
<i>Marchés de gré à gré</i>						
- Contrats de taux plafonds et plachers						
• Achetées	944	26 579	27 523	2 114	23 529	25 643
• Vendues	1 478	26 352	27 830	1 026	23 430	24 456
- Options de taux, change, actions et autres						
• Achetées		7 836	7 836		7 449	7 449
• Vendues		7 859	7 859		7 430	7 430
TOTAL	65 268	412 039	477 307	56 134	414 779	470 913

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

2009	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				445	445
Ventes				4 203	4 203
Contrats d'échange	8 726	61 503	1 319	249 284	320 832
Opérations conditionnelles					
Achats	77	944		26 502	27 523
Ventes	76	1 477	1	26 277	27 831
2008					
Opérations fermes					
Achats				6 654	6 654
Ventes				15 824	15 824
Contrats d'échange	10 762	52 961	7	269 921	333 651
Opérations conditionnelles					
Achats	79	2 114		23 450	25 643
Ventes	79	1 025	1	23 351	24 456

Pas de transfert au cours de l'année 2009.



Note 24 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	2009			
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	3 264	98	69	3 431
- Ventes	5 649	1 712		7 361
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	11 720	12 275	3 974	27 969
- Ventes	15 421	12 288	4 324	32 033
- Swaps de taux	150 400	114 297	56 135	320 832
Instruments de change				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	10			10
- Ventes	10			10
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	4 653	2 528	2	7 183
- Ventes	4 636	2 528	2	7 166
- Swaps financiers	13 333	32 236	7 926	53 495
Autres instruments financiers à terme				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	6 522	12		6 534
- Ventes	7 876			7 876
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	420	277		697
- Ventes	449	290		739
- Swaps	1 294	673	2	1 969
TOTAL	225 657	179 214	72 435	477 306

Note 25 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	2009	2008
Exposition brute		
Risques sur les établissements de crédit	4 539	2 876
Risques sur les entreprises	1 294	930
TOTAL	5 833	3 806

Juste valeur des instruments financiers à terme	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	4 267	6 330	6 414	7 347

Note 26 - Autres engagements hors bilan

	2009	2008
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	2 957	2 980
Monnaies à livrer	2 868	2 416
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	60 868	41 350
- Autres opérations	59 829	60 629
Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée		
- Micro couverture	22	24
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	53 474	42 129
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

Note 27 - Produits et charges sur intérêts

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1 998	(2 344)	4 857	(6 006)
Clientèle	1 235	(256)	1 843	(457)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	566	(492)	657	(1 388)
Autres	229	(250)	746	(709)
TOTAL	4 028	(3 342)	8 103	(8 560)
<i>Dont charges sur dettes subordonnées</i>		<i>(103)</i>		<i>(107)</i>

Note 28 - Revenus des titres à revenu variable

	2009	2008
Titres de placement	6	6
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	16	36
Parts dans les entreprises liées	473	687
Revenus des parts de S.C.I.		
TOTAL	495	729

Note 29 - Commissions

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	1	(2)	1	(2)
Opérations avec la clientèle	150	(1)	156	(1)
Opérations sur titres		(4)	0	(5)
Opérations de change	4	(2)	1	(3)
Opérations de hors bilan				
- Engagements sur titres	1		2	
- Engagements financiers à terme	2	(8)	2	(9)
- Engagements de financement et de garantie	2	(1)	2	(4)
Prestations de services financiers	222	(9)	215	(11)
Commissions sur moyens de paiement		(79)		(78)
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	4	(1)	(4)	(1)
TOTAL	386	(107)	375	(114)

Note 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2009	2008
Sur titres de transaction	1 694	(157)
Sur opérations de change	34	45
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	(908)	105
- De cours de change	3	22
- Sur autres instruments financiers y compris actions	16	424
Sous-total	839	439
Dotations pour dépréciation des instruments financiers		(3)
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	4	3
TOTAL	843	439

Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2009	2008
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	112	69
Moins-values de cession	(10)	(276)
Dotations pour dépréciation	(26)	(28)
Reprises sur dépréciation	19	13
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
TOTAL	95	(222)



Note 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	18	(46)	1	(86)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1	(65)	3	(3)
TOTAL	20	(111)	5	(89)

Note 33 - Charges de personnel

	2009	2008
Salaires et traitements	(211)	(217)
Charges sociales	(96)	(93)
Charges de retraite	6	(4)
Intéressement et participation des salariés	(26)	(7)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(21)	(26)
Dotation nette aux provisions pour retraite	7	(2)
Autres dotations nettes aux provisions	(17)	8
TOTAL	(358)	(341)

Note 34 - Coût du risque

	2009	2008
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(414)	(259)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	123	76
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(66)	(32)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(40)	(14)
Récupérations sur créances amorties	1	1
Solde des créances	(396)	(228)
Dotations aux provisions	(41)	(70)
Reprises de provisions	38	3
Solde des risques	(3)	(67)
TOTAL	(399)	(295)

Note 35 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2009				Total	2008 Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et ATRF	Participation et ATDLT	Parts dans les entreprises liées		
Sur immobilisations financières						
Plus-values de cessions		47			47	379
Moins-values de cessions	(4)	(95)	(8)		(107)	(387)
Dotations pour dépréciation				(4)	(4)	(8)
Reprises sur dépréciation			7	8	15	34
Sous-total	(4)	(48)	(1)	4	(49)	18
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
Plus-values de cessions						
Moins-values de cessions						
Sous-total						
TOTAL					(49)	18

Note 36 - Résultat exceptionnel

	2009	2008
Mali de fusion		
Provision		
TOTAL		

Note 37 - Impôts sur les bénéfices

	2009	2008
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	5	12
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	(136)	143
TOTAL	(131)	155
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL		

Le CIC et certaines banques régionales et filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe d'intégration fiscale.

Note 38 - Ventilation du compte de résultat par zone géographique

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
PNB	1 899	360	19	29	2 307
Frais généraux	(580)	(28)	(7)	(24)	(639)
RBE	1 319	332	12	5	1 668
Coût du risque	(129)	(260)	(21)	11	(399)
Résultat d'exploitation	1 190	72	(9)	16	1 269
Gains et pertes sur actifs immobilisés	(49)				(49)
Résultat courant	1 141	72	(9)	16	1 220
Résultat exceptionnel					
Impôts	(113)	(10)	(8)	(0)	(131)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(8)				(8)
Résultat net	1 020	62	(17)	16	1 081

Note 38 bis - Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Ingénierie financière	Structure et holding	Total
PNB	489	9	1 522		287	2 307
Frais généraux	(378)	(14)	(189)		(58)	(639)
RBE	111	(5)	1 333		229	1 668
Coût du risque	(34)		(378)		13	(399)
Résultat d'exploitation	77	(5)	955		242	1 269
Gains et pertes sur actifs immobilisés			(52)		3	(49)
Résultat courant	77	(5)	903		245	1 220
Résultat exceptionnel						
Impôts			(8)		(123)	(131)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées					(8)	(8)
Résultat net	77	(5)	895		114	1 081

Note 39 - Effectifs moyens

	2009	2008
Techniciens de la banque	2 185	2 425
Cadres	1 905	1 981
TOTAL	4 090	4 406

Note 40 - Rémunérations versées aux membres du directoire et du conseil de surveillance

	2009	2008
Montant global des rémunérations versées	1	2
Montant global des jetons de présence		

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

Note 41 - Résultat par action

	2009	2008
Résultat net	1 081	(73)
Nombre d'actions à l'ouverture	36 649 061	35 851 678
Nombre d'actions à la clôture	36 917 271	36 649 061
Nombre moyen pondéré d'actions	36 917 271	36 649 061
Résultat de base par action	29,28	(1,99)
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	29,28	(1,99)

Au 31/12/2009, le capital social du CIC est de 590 676 336 euros, divisé en 36 917 271 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Note 42 - Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 363 257 heures.



Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2009
Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du CIC		
A / FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)		
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - SIREN 855 801 072	83 780 000	328 215 000
CIC Nord-Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - SIREN 455 502 096	230 000 000	160 635 000
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - SIREN 754 800 712	225 000 000	142 194 000
CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - SIREN 302 695 937	22 129 350	54 235 000
CIC Société Bordelaise - Cité Mondiale, 20 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux - SIREN 456 204 809	155 300 000	53 543 000
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - SIREN 954 507 976	260 840 262	204 921 000
CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 692 020 878	13 524 000	3 012 000
CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 642 017 834	21 844 942	165 631 000
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - SIREN 332 778 224	64 399 232	53 350 650
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - SIREN 467 501 359	19 704 678	8 039 021
CIC Banque de Vizille - 2 rue Président Carnot, 69002 Lyon - SIREN 317 586 220 00046	355 188 360	139 496 000
A.2 AUTRES		
CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 319 180 675 000021	1 108 224	5 619 831
CIC Finance - 4 et 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 562 118 299	115 016 688	185 941 566
Institut de Participations de l'Ouest « IPO » - 32 avenue Camus, 44000 Nantes - SIREN 319 658 530	112 974 510	183 747 507
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 618 074	244 192 608	389 339 904
CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 349 744 193	8 375 000	13 458 051
CIC Associés - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 331 719 708	15 576 000	2 483 170
CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 395 064 769 00015	37 800	111 789
B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)		
Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - SIREN 339 943 680	11 050 000	15 289 000
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations		
FILIALES		
filiales françaises		
filiales étrangères		
PARTICIPATIONS		
dans les sociétés françaises		
dans les sociétés étrangères		

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2009 par le CIC
	Brute	Nette					
100,00	366 582 523	366 582 523			436 173 000	21 728 000	50 163 194
100,00	313 939 359	313 939 359			484 072 000	45 052 000	68 424 957
100,00	231 131 287	231 131 287			620 204 000	64 479 000	195 187 222
100,00	94 663 861	94 663 861			55 362 000	14 970 000	12 082 510
100,00	220 670 272	220 670 272	100 000 000		240 797 000	8 813 000	8 832 674
100,00	341 810 017	341 810 017			611 342 000	205 446 000	113 002 505
99,94	31 957 273	31 957 273			30 810 142	574 868	901 044
99,07	192 338 010	192 338 010			1 941 787 134	- 114 035 000	2 813 291
27,88	22 309 854	22 309 854			373 062 025	8 054 967	3 669 198
100,00	38 690 049	38 690 049			59 765 000	2 301 981	2 580 314
51,00	317 960 557	317 960 557			65 588 000	56 090 000	1 351 367
99,99	6 665 810	6 665 810			23 580 421	402 608	449 892
55,57	180 946 833	180 946 833			11 946 127	1 132 884	6 043 816
63,82	218 870 426	218 870 426			19 071 336	7 494 957	6 265 768
100,00	474 936 885	474 936 885			22 024 119	21 020 807	0
100,00	40 267 900	39 513 179			28 301 484	12 504 971	0
100,00	19 787 882	19 119 540			195 269	- 956 266	1 064 360
100,00	10 619 034	149 589			510 473	310 318	0
33,30	7 820 000	7 820 000			45 363 244	6 114 000	278 300
	26 268 710	22 151 258					3 822 649
	34 874	34 874					0
	2 881 228	342 950					0
	1 321 600	1 321 600					0

Activités et résultats financiers des filiales et participations

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Nord-Ouest

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 733	2 900
Total du bilan	16 767	16 443
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	470	489
Dépôts clientèle	8 788	7 906
Crédits clientèle	14 996	14 372
Résultat net	45	68

CIC Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 718	4 118
Total du bilan	24 768	27 037
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	461	587
Dépôts clientèle	11 792	10 637
Crédits clientèle	19 045	18 740
Résultat net	64	195

CIC Lyonnaise de Banque

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 618	3 943
Total du bilan	26 992	30 944
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	699	601
Dépôts clientèle	11 692	11 195
Crédits clientèle	21 006	20 738
Résultat net (consolidé/part du groupe)	205	120

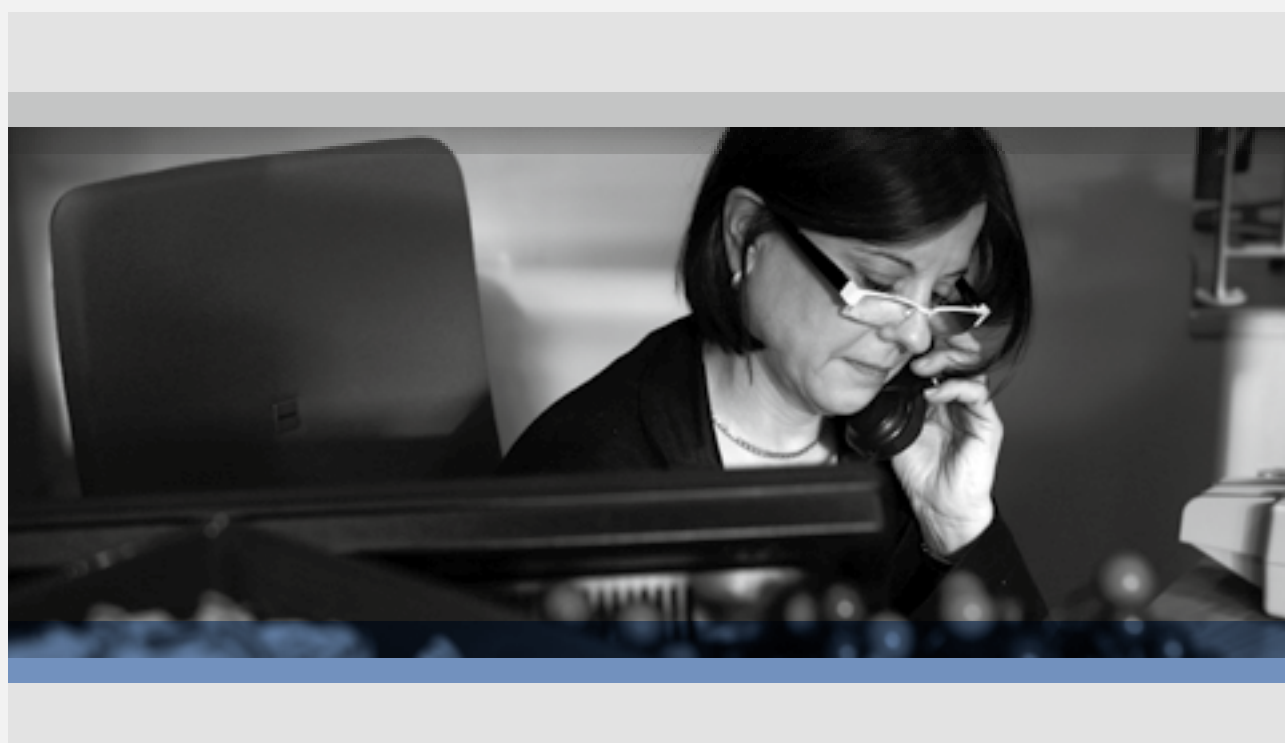
CIC Société Bordelaise

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 556	1 592
Total du bilan	7 836	7 269
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	220	217
Dépôts clientèle	3 439	2 968
Crédits clientèle	6 411	6 000
Résultat net	9	9

CIC Ouest

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 725	2 872
Total du bilan	17 484	17 934
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	442	466
Dépôts clientèle	9 166	7 926
Crédits clientèle	15 648	15 843
Résultat net	22	50

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



Filiales spécialisées - Banque de détail

CM-CIC Epargne Salariale

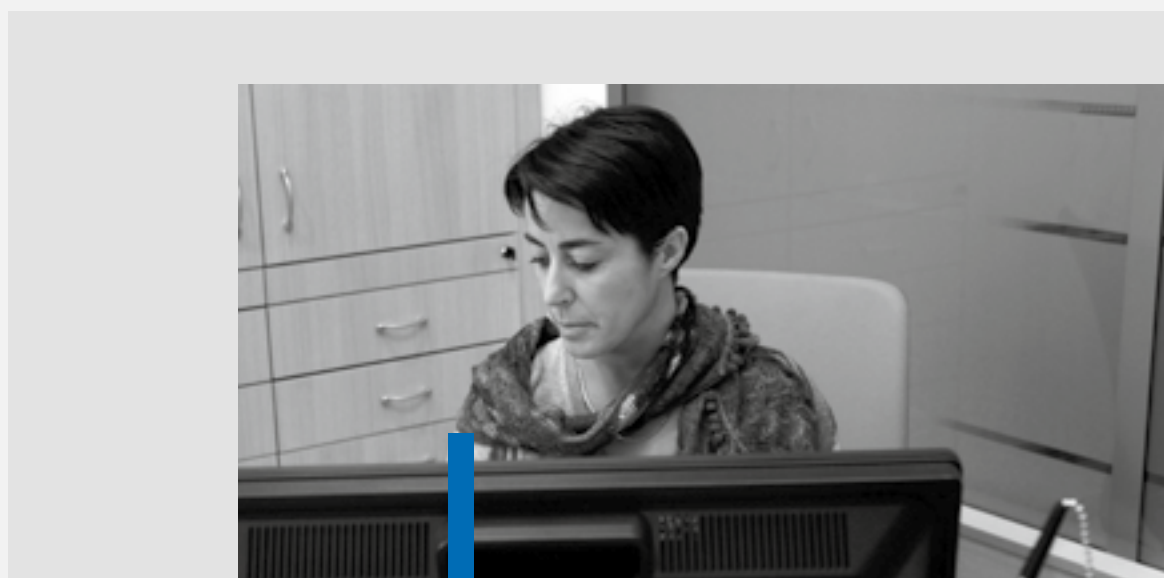
<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	119	121
Total du bilan	75	84
Capitaux propres	17	17
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	4 679	3 730
Résultat net	0,6	0,8

CM-CIC Bail

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	113	114
Total du bilan	5 680	5 636
Capitaux propres	242	241
Encours totaux	4 657	4 755
Résultat net	5,8	3,4

CM-CIC Lavolette Financement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	116	112
Total du bilan	203	237
Capitaux propres y compris FRBG	7	7
Résultat net	1,4	1,5



CM-CIC Lease

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	53	50
Total du bilan	2 471	2 140
Capitaux propres	76	76
Encours totaux	2 380	2 037
Résultat net	8,0	13,2

Factocic

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	218	213
Total du bilan	1 805	2 094
Capitaux propres y compris FRBG	139	133
Volume de créances achetées	10 190	10 019
Résultat net	13,2	23,1

Filiale spécialisée - Banque de financement et de marché**CM-CIC Securities**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	250	269
Total du bilan	531	665
Actifs conservés (clientèle)	15 673	14 022
Résultat net	2,3	2,4

Filiales spécialisées - Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

Capitaux en millions d'euros	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	212	229
Total du bilan	1 452	1 480
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	101	97
Épargne gérée et conservée	5 516	4 714
Dépôts clientèle	1 158	1 111
Crédits clientèle	745	722
Résultat net (consolidé/part du groupe)	15,0	12,1

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

Banque CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2009 Social	2008 Social
Effectif inscrit au 31/12	274	292
Total de bilan	3 448	2 856
Capitaux propres	201	198
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	4 855	4 092
Résultat net	10,3	20,1

CIC Private Banking - Banque Pasche

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2009 Consolidé	2008 Consolidé
Effectif inscrit au 31/12	155	162
Total de bilan	1 558	1 677
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	6 122	7 005
Résultat net	- 1,9	6,9

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions d'euros	2009 Social	2008 Social
Effectif inscrit au 31/12	729	732
Total de bilan	17 891	18 206
Capitaux propres y compris FRBG *	615	595
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	41 975	38 142
Résultat net	62,9	61,6

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	34	34
Total de bilan	54	56
Capitaux propres	9	10
Conservation	807	683
Résultat net	0,9	2,0

Filiales spécialisées - Capital-développement**CIC Banque de Vizille**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Consolidé* IFRS	2008 Consolidé* IFRS
Effectif inscrit au 31/12	43	44
Total de bilan	731	711
Capitaux propres	687	668
Valeur du portefeuille	577	577
Résultat net (part du groupe)	37,4	18,2

* Banque de Vizille SA + Vizille Capital Innovation + Vizille Capital Finance + Sudinnova.

IPO

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	15	15
Total de bilan	311	305
Capitaux propres	304	299
Valeur du portefeuille	351	337
Résultat net	7,5	39,6

CIC Finance

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	35	35
Total de bilan	430	454
Capitaux propres	302	314
Valeur du portefeuille	790	840
Résultat net	1,1	14,6

et ses filiales :

CIC Investissement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Total de bilan	208	235
Capitaux propres	197	219
Valeur du portefeuille	240	241
Résultat net	- 21,1	- 21,2

CIC Investissement Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Total de bilan	149	143
Capitaux propres	139	139
Valeur du portefeuille	126	117
Résultat net	- 0,8	10,0

CIC Investissement Nord

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Total de bilan	90	94
Capitaux propres	88	92
Valeur du portefeuille	95	103
Résultat net	- 3,8	5,6

CIC Investissement Alsace

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2009 Social CNC	2008 Social CNC
Total de bilan	44	44
Capitaux propres	44	43
Valeur du portefeuille	13	17
Résultat net	1,1	11,7



Éléments juridiques

- 174 Assemblée générale
ordinaire du 20 mai 2010
- 189 Autres éléments du
document de référence
- 194 Renseignements divers
- 196 Responsable du
document de référence
et responsables
du contrôle des comptes

Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010

Rapport du directoire à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. L'activité et les résultats de la société et du groupe CIC au cours de l'exercice 2009 sont décrits dans les rapports de gestion attachés aux comptes sociaux et aux comptes consolidés qui ont été mis à votre disposition ou vous ont été fournis. Ces rapports comportent également les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance.

1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

(première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le directoire lors de sa séance du 22 février 2010 font ressortir un bénéfice de 1 080 530 474,22 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du groupe CIC font apparaître un résultat net global de 838 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 801 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance des rapports du président du conseil de surveillance joints au rapport de gestion et relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, et des rapports des commissaires aux comptes.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 - Affectation du résultat

(troisième et quatrième résolutions)

a) Dividende

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 080 530 474,22 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 1 494 645 261,55 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale est donc de 2 575 175 735,77 euros.

Il convient tout d'abord de compléter la réserve légale à concurrence de 429 136 euros pour la porter à 10 % du capital tel qu'il résulte de l'augmentation induite par le paiement du dividende 2008 en actions. Puis, de doter la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts à concurrence de 146 000 euros. Il s'agit de la déduction provenant des activités de mécénat.

Comme les années précédentes, la mise en œuvre des nouveaux ratios de solvabilité issus de l'accord dit de Bâle 2 d'une part, la poursuite de la progression des encours de crédit qu'engendre le plan de développement du réseau engagé depuis plusieurs années d'autre part, incitent le directoire de votre société à poursuivre la politique de mise en réserve afin de conforter les fonds propres du CIC. Le directoire vous propose de servir aux actionnaires un dividende qui correspond à une proportion du résultat net consolidé équivalente à celle de l'année précédente ; aussi, le directoire vous propose-t-il de verser un dividende de 4,35 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le directoire vous propose donc :

- de verser un dividende de 160 590 128,85 euros aux 36 917 271 actions « A » au titre de l'exercice 2009 ;
- d'inscrire le reliquat disponible, soit 2 414 010 470,92 euros, au compte de report à nouveau.

Ainsi, le dividende s'élèverait à 4,35 euros par action. Le coupon serait détaché le 24 mai 2010 et réglé au plus tard le 24 juin 2010, le délai de quatre semaines étant nécessaire à l'exercice de l'option pour le paiement en actions. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2008, un dividende de 36 649 061 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(troisième résolution)

b) Option pour le paiement en actions

Toujours en vue de renforcer les fonds propres du CIC, et faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, le directoire propose d'offrir aux actionnaires une option de paiement de ce dividende en actions « A » selon les modalités suivantes :

- l'option porte sur la totalité du dividende ;
- l'option serait ouverte du 24 mai au 11 juin 2010 inclus pour permettre un règlement ou une livraison des actions au plus tard le 24 juin 2010 ;
- le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé ;
- les actions seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2010 ;
- les rompus feront l'objet d'une soulte en espèces.

Il vous est proposé de donner délégation au directoire pour effectuer les opérations nécessaires à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera.

(quatrième résolution)

3 - Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

(cinquième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-86 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2009 après autorisation du conseil de surveillance.

4 - Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

(sixième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au directoire d'intervenir en Bourse sur les actions « A » du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros, niveau abaissé en fonction de l'évolution du cours de l'action CIC depuis un an ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être ainsi acquises demeure inchangé à 100 000, soit 0,27 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2009 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 9 349 actions « A » du CIC après en avoir acquis 33 678 et vendu 36 438 au cours de l'exercice 2009. Au 31 mars 2010, le nombre d'actions détenues s'élevait à 6 300.

5 - Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance

(septième résolution)

En application de l'article 12 des statuts, le conseil de surveillance a coopté monsieur Massimo Ponzellini, nouveau président de la Banca Popolare di Milano en remplacement de monsieur Roberto Mazzotta, démissionnaire, lors de sa séance du 3 août 2009.

Son mandat expirera à l'issue de celui de son prédécesseur, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Le directoire vous propose de ratifier cette cooptation.

La huitième résolution concerne les pouvoirs.

Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010

Le conseil de surveillance s'est réuni régulièrement conformément à la loi. Il a pu exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités sur la base des rapports d'activité que le directoire lui a présentés à chaque réunion.

Les principales caractéristiques de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2009 ainsi que les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ses résultats figurent dans les documents comptables sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion) qui sont présentés par le directoire. Lors de sa réunion du 25 février 2010, le conseil de surveillance a examiné ces documents, vérifié les comptes qu'ils retracent, entendu les commissaires aux comptes et le rapport du comité d'audit des comptes du groupe, réuni le 22 février ; il n'a aucune observation complémentaire à formuler.

Le conseil de surveillance vous recommande d'approuver les résultats ainsi que les autres résolutions qui vous sont soumises, conformément aux préconisations qui figurent dans le rapport du directoire.

Le conseil de surveillance exprime ses remerciements au directoire ainsi qu'à l'ensemble du personnel de votre société pour le travail accompli et les résultats obtenus. Il souligne, qu'après le caractère exceptionnel de la crise qui s'est abattue sur le secteur financier en 2008, avec un impact négatif sur les résultats, l'année 2009 a vu un retour progressif du fonctionnement normal des marchés et une amélioration corrélative des résultats. La crise économique qui a pris le relais de la crise financière, et qui durera vraisemblablement au-delà de 2010, a un impact négatif sur la solvabilité des emprunteurs et se traduit par une montée du coût du risque. Celui-ci n'empêche pas une bonne tenue des résultats des activités tournées vers le grand public et les entreprises, qui demeurent le cœur de cible du groupe, ni l'amélioration de la solidité financière du CIC, qui termine l'année avec un ratio de solvabilité *tier one* qui dépasse 10 %.

Le conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

(article L.225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière)

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par l'article 11 des statuts. Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

1 - Composition et présidence

a) Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.



Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § 1 B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

b) Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,84 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, cependant, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 21 membres. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, cinq ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les cinq fédérations associées au sein du CM5. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

c) Changements intervenus au cours de l'exercice 2009

Monsieur Massimo Ponzellini, nouveau président de la Banca Popolare di Milano a été coopté par le conseil de surveillance du 3 août 2009, en remplacement de monsieur Roberto Mazzotta, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

d) Présidence

Lors de sa réunion qui a suivi l'assemblée générale du 22 mai 2008 au cours de laquelle les mandats de ses membres ont été renouvelés, le conseil de surveillance a nommé :

- monsieur Etienne Pflimlin, en qualité de président du conseil de surveillance ;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.

2 - Comités internes

a) Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de cinq membres, dont l'objet et la composition ont été revus lors de la séance du conseil du 10 décembre 2009, pour tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne.

Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques du CIC, de formuler un avis sur les propositions du directoire en la matière et sur leur mise en œuvre, et de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de messieurs :

- Etienne Pflimlin ;
- André Meyer ;
- Paul Schwartz ;

en qualité de membres du comité des rémunérations, et a désigné deux nouveaux membres, messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- Albert Peccoux.

b) Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent du règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau du groupe CM5-CIC en juin 2009.

Son rôle s'exerce dans deux domaines.

Dans le domaine du contrôle interne, le CACG :

- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats et travaux des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;

- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose, le cas échéant, aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

Dans le domaine du *reporting* financier, le CACG :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Pour le représenter dans cette instance, le conseil de surveillance a lors de sa séance du 22 mai 2008 désigné ses représentants, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger ;
- Daniel Leroyer.

Il leur appartiendra de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

c) Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe CM5-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa réunion du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

3 - Réunions du conseil

Le conseil de surveillance se réunit une fois par trimestre, conformément à la loi, selon un calendrier préétabli qui lui permet, notamment, après avoir entendu le rapport d'activité du directeur, de focaliser ses délibérations sur un ou plusieurs thèmes programmés d'avance :

- deux réunions sont consacrées à l'examen des comptes du CIC : les comptes annuels en février, les comptes semestriels en août ; les commissaires aux comptes assistent à ces deux réunions afin d'exposer au conseil les diligences d'audit qu'ils ont effectuées et, le cas échéant, les questions que l'arrêté des comptes a soulevées ;
- une réunion est consacrée au budget et aux prévisions à moyen terme, en décembre ;
- le responsable du contrôle périodique du groupe présente au conseil son rapport annuel sur le contrôle interne, sur la mesure et la surveillance des risques, et sur l'application des règles de déontologie, tant pour le CIC au titre de ses propres activités que pour le groupe, lors de la réunion du mois de mai ; un rapport intermédiaire est fait lors de la réunion de décembre.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil.

Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours de l'année 2009, le taux de présence aux réunions des membres du conseil a été compris entre 67 % et 95 %.

Plus particulièrement, le conseil a entendu deux comptes rendus du comité de suivi des risques du groupe, lors de ses séances du 12 mai et du 10 décembre 2009. Ces comptes rendus ont permis de :

- faire le point sur les évolutions réglementaires et leurs conséquences en matière d'organisation ;
- être informé des missions d'inspection de la commission ;
- mesurer et suivre l'évolution des risques de crédit, de marché, de gestion de bilan et des risques opérationnels ;
- d'adopter la procédure d'alerte sur les risques opérationnels.

4 - Mise en œuvre des normes de gouvernance

Le recueil de déontologie du groupe CM-CIC a été approuvé par le conseil lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe CM5-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités du groupe.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité du groupe à laquelle ils appartiennent. Outre le respect des textes réglementaires, celle-ci doit veiller à appliquer les principes qui régissent le groupe en matière de qualité du service à la clientèle et de probité professionnelle, principes qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du groupe CM5-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte du dispositif prescrit par les articles L.225-90-1 et L.225-37 du Code de commerce tels qu'ils résultent de lois récentes, ainsi que de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil a pris acte des obligations qui lui sont faites ainsi que des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement. Cette politique a été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Par ailleurs, il a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de l'année 2009.

Etienne Pflimlin
Président du conseil de surveillance



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce cadre que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 et 10 c de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;

- votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;
- votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 24 et 35). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives ;
- votre société a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés ;
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24 a). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres

Isabelle Santenac

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Convention d'augmentation du plafond du programme d'émission de *CM-CIC Covered bonds* de 15 à 30 milliards d'euros

Mandataires sociaux concernés : BFCM, Philippe Vidal

Le conseil de surveillance du 12 mai 2009 a autorisé le rehaussement du plafond d'émission de *CM-CIC Covered Bonds*. Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'euros, a été porté à 30 milliards en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées.

Ce dispositif entre dans le champ des mesures prises par la Banque centrale européenne pour élargir les possibilités de refinancement des banques. Il a permis au groupe d'accéder au guichet de la BCE en déposant des collatéraux acceptés en contrepartie des financements accordés.

2 - Convention de garantie financière en faveur de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe pour le compte de la BFCM

Mandataires sociaux concernés : Michel Lucas, Etienne Pflimlin

Le groupe CM-CIC a par ailleurs souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « *covered bonds* »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé *CM-CIC Home Loans FCT*. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFCMCEE à la BFCM qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM5-CIC. Il a ensuite été racheté par *CM-CIC Home Loans FCT* qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en « repos » auprès de la BCE en couverture des financements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFCMCEE sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérent à la CFCMCEE et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFCMCEE pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », *CM-CIC Home Loans FCT* est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA ».

Cette convention de garantie financière, dénommée « *Collateral Security Agreement* », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCMCEE en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à la BFCM, enfin toutes les entités du groupe CM5-CIC, dont le CIC, appelées à fournir des garanties.



Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 3 août 2009 a autorisé le directoire à conclure la convention de garantie financière par laquelle le CIC affecterait tout ou partie de ses créances à l'habitat en garantie des obligations contractées par la BFCM au titre du « prêt titrisable ».

L'incidence de cette convention de garantie financière a représenté, pour votre société au titre de l'exercice 2009, un produit de 48 498 euros pour un encours garanti de 397 624 milliers d'euros.

3 - Convention de détachement des dirigeants mandataires sociaux nommés au cours de l'exercice

Mandataires sociaux concernés : Michel Michenko, Jean-Jacques Tamburini, Alain Fradin et Etienne Pflimlin

La politique générale du groupe CIC veut que tous les dirigeants mandataires sociaux des banques et des filiales significatives du groupe soient salariés du CIC et détachés auprès des établissements concernés pour y exercer le mandat social pour lequel ils ont été nommés. Cela se traduit par la conclusion de conventions entre le CIC et les banques et filiales du groupe afin de définir les modalités de refacturations de la rémunération des mandataires.

Les conseils de surveillance du 26 février 2009 et du 10 décembre 2009 ont respectivement autorisé :

- une convention avec IPO en application de laquelle monsieur Pierre Tiers sera détaché par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de président-directeur général et sa rémunération refacturée ;
- une convention avec CIC Société Bordelaise en application de laquelle madame Pascale Ribault sera détachée par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de directeur-général délégué et sa rémunération refacturée ;
- une convention avec CIC Banque BSD-CIN en application de laquelle monsieur Stelli Prémaor sera détaché par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de président-directeur général et sa rémunération refacturée.

Au titre de l'exercice 2009, votre société a refacturé à l'ensemble des entités concernées un montant total de 561 037 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds

Le groupe CM5-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée *CM-CIC Covered Bonds* ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM5-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à *CM-CIC Covered Bonds* d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM5-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

- la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de *CM-CIC Covered Bonds*. Au titre de 2009, votre société a affecté un montant de 3 066 749 milliers d'euros et perçu un produit de 1 651 639 euros ;
- la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de *CM-CIC Covered bonds*. Votre société a perçu au titre de 2009 un produit de 22 963 euros découlant de la conclusion de cette convention.



2 - Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détient auxquelles sont attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

3 - Convention d'avance d'actionnaire consentie à CIC Société Bordelaise non rémunérée de 100 millions d'euros

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Société Bordelaise d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Société Bordelaise, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

4 - Conventions de financement du plan de développement de CIC Lyonnaise de Banque et de CIC Société Bordelaise

Afin d'aider ces sociétés à financer leur programme d'ouverture de nouvelles agences, votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature de conventions de financement des plans de développement de CIC Lyonnaise de Banque et de CIC Société Bordelaise, comportant :

- des aides à l'investissement immobilier ;
- des prises en charges plafonnées des frais de personnel des nouvelles agences ;
- des bonifications au développement commercial.

Ces aides se déclinent sous forme d'avances pour investissement non rémunérées et remboursables sur cinq ans, de prises en charges directes et de subventions.

L'incidence de cette convention a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2009, un versement de 16 942 milliers d'euros à CIC Lyonnaise de Banque et de 24 711 milliers d'euros à CIC Société Bordelaise.

5 - Conventions de détachement des présidents des banques du groupe CIC

Dans le cadre de la politique du groupe CIC, les présidents des banques du groupe sont salariés de votre société et sont détachés auprès desdites banques pour exercer les fonctions de mandataires sociaux.

Vos conseils de surveillance des 15 septembre 1999, 12 septembre 2002 et 28 avril 2004 ont autorisé la mise en œuvre de conventions de détachement des présidents entre votre société et les banques.

Au titre de l'exercice 2009, votre société a refacturé à l'ensemble des entités concernées un montant total de 3 335 276 euros au titre du détachement des présidents suivants : messieurs Julien-Laferrrière, Michenko, Tamburini, Romedenne, Vidal et Weber.

6 - Convention de détachement de monsieur Fradin

Votre conseil de surveillance du 12 septembre 2002 a autorisé le directoire à conclure une convention entre votre société et la CFCMCEE, en vertu de laquelle monsieur Alain Fradin est détaché à plein temps dans votre société pour y exercer les fonctions de membre du directoire, la rémunération qui lui est versée par la CFCMCEE étant intégralement remboursée à cette dernière par votre société.

Au titre de cette convention, votre société a versé en 2009 un montant de 753 348 euros (brut fiscal) à la CFCMCEE.

7 - Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Cigogne Fund est un *hedge fund* de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'*Euroclear Bank*.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec *Euroclear* afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à *Euroclear* à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

8 - Conventions de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention conclue pour une durée de douze mois est arrivée à échéance le 30 septembre 2009. Elle a été renouvelée sur la base des garanties existantes de 2,4 milliards d'euros par décision expresse du CIC puis approuvée pour une nouvelle période de douze mois par le conseil de surveillance du 10 décembre 2009. Les autres conditions de la convention initialement conclue restent inchangées.

Au titre de 2009, l'incidence de cette convention a représenté, pour votre société, un produit de 270,2 milliers d'euros.

9 - Conventions de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placement, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des États de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui en résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'État, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg versera au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle sera renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Au titre de 2009, cette convention a représenté, pour votre société, un produit de 24 595 milliers d'euros.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Isabelle Santenac

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance du CIC

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Isabelle Santenac

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 29 avril 2010 notre rapport sur les comptes annuels et notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs.

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM ;
- et une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2010, est le suivant :

$$CP\ 2009 = CP\ 2008 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2009}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2008}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$;
- une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2009 et 2008 sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2008 et 2009, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2009 de 13,233 contre 2,960 pour 2008.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 2,808 % avant plafonnement, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,834 % et 2,805 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2010 relative à l'exercice 2009 sera de 4,28 euros par titre.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Isabelle Santenac

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marchés toujours dégradées. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;

- comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risque de crédit ;

- votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Isabelle Santenac

Résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire sur les comptes sociaux, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 1 080 530 474,22 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire sur le groupe CIC, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 décembre 2009, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 801 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale :

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 1 080 530 474,22 euros ;
- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à : 1 494 645 261,55 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 2 575 175 735,77 euros ;

décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dotation à la réserve légale : 429 136 euros ;
- dotation à la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts pour : 146 000 euros ;
- dividende des actions « A » au titre de l'exercice 2009 pour : 160 590 128,85 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 2 414 010 470,92 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 4,35 euros le dividende à verser à chacune des 36 917 271 actions « A ». Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera détaché le 24 mai 2010 et réglé le 24 juin 2010 au plus tard.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2008, un dividende de 36 649 061 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Paiement du dividende en actions

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, décide d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire et le paiement du dividende en actions.

Chaque actionnaire pourra pendant la période d'option commençant le 24 mai 2010, date de détachement du dividende, et se terminant le 11 juin 2010 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des établissements payeurs. Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 24 juin 2010 au plus tard après l'expiration de la période d'option.

A défaut d'avoir demandé le paiement du dividende en actions au plus tard le 11 juin 2010, l'actionnaire percevra le montant de ses dividendes en numéraire.

Le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé.

Les actions seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2010.

Si le montant du dividende à percevoir par un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, celui-ci recevra un nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Tous pouvoirs sont donnés au directoire, ou à toute personne qu'il mandatera, pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera, notamment pour la constater et modifier corrélativement les statuts de la société.

Cinquième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Sixième résolution

Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire et du rapport du directoire à l'assemblée générale :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au directoire par la huitième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009 d'opérer en Bourse sur les actions « A » de la société pour en régulariser le marché ;
- s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le directoire à intervenir en Bourse sur les actions « A » de la société dans les conditions suivantes :
 - l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur,
 - ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris,
 - le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action,
 - le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros,
 - les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2011 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

Septième résolution

Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance

En application de l'article 12 des statuts, l'assemblée générale ratifie la nomination à titre provisoire de monsieur Massimo Ponzellini, nouveau président de la Banca Popolare di Milano, effectuée par le conseil de surveillance du 3 août 2009, en remplacement de monsieur Roberto Mazzotta, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



Autres éléments du document de référence

Capital – Bourse

Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2009, le capital du CIC s'élève à 590 676 336 euros et se compose de 36 917 271 actions ordinaires « A » de 16 euros nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébaïl, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 a été rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport de ses activités de marché au CIC. L'apport a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et a été rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été attribuées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détient 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007). Les actionnaires du Crédit Fécampois autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

En application de la 5^e résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles.

Par le vote de sa 4^e résolution, l'assemblée générale du 12 mai 2009 a offert aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions et a donné tous pouvoirs au directoire à cette fin. Le directoire a fixé à 104 euros le prix d'émission des actions, prix correspondant à une valeur nominale de 16 euros et à une prime de 88 euros. L'option de paiement en actions a été exercée pour 27 897 407 coupons, correspondant à la création de 268 210 actions nouvelles et déterminant une augmentation du capital social de 4 291 360 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 17 juin 2009.

Montant du capital autorisé et échéance de l'autorisation

Par ses onzième à seizième résolutions, l'assemblée générale du 12 mai 2009 a délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, en numéraire, par compensation de créances, par incorporation de réserves ou en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières, dans le cadre d'une OPE ou non. Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros ; en outre, si le directoire recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2009. Elles restent valables jusqu'au 12 juillet 2011.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.



Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

	2005		2006		2007	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	35 208 166	563 330 656	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336
Augmentation en numéraire					407 932	112 997 164
Dont prime d'émission						(106 470 252)
Apport en nature			229 730	3 675 680	5 850	93 600
Augmentation par incorporation de réserves						
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336	35 851 678	573 626 848

Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

	Situation au 31/12/2007				Situation au 31/12/2008			
	Nb actions	%	Droits de vote	%	Nb actions	%	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	25 374 376	70,78	25 374 376	71,24	26 223 303	71,55	26 223 303	72,03
Ventadour Investissement	7 407 901	20,66	7 407 901	20,80	7 407 901	20,21	7 407 901	20,35
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	355 686	0,99	355 686	1,00	366 290	1,00	366 290	1,01
Banca Popolare di Milano	352 082	0,98	352 082	0,99	352 082	0,96	352 082	0,97
Crédit Mutuel Nord Europe	300 425	0,84	300 425	0,84	314 328	0,86	314 328	0,86
Crédit Mutuel Arkéa	268 758	0,75	268 758	0,75	263 585	0,72	263 585	0,72
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie	246 401	0,69	246 401	0,69	253 747	0,69	253 747	0,70
Crédit Mutuel Océan	246 378	0,69	246 378	0,69	253 723	0,69	253 723	0,70
Crédit Mutuel du Centre	202 100	0,56	202 100	0,57	209 100	0,57	209 100	0,57
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	159 225	0,44	159 225	0,45	118 319	0,32	118 319	0,32
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest	123 240	0,35	123 240	0,35	128 942	0,35	128 942	0,35
Crédit Mutuel Normandie	24 637	0,07	24 637	0,07	25 371	0,07	25 371	0,07
Public, autres actionnaires	554 483	1,54	554 483	1,56	490 520	1,35	490 520	1,35
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	235 986	0,66	-	-	241 850	0,66	-	-
TOTAL	35 851 678	100	35 615 692	100	36 649 061	100	36 407 211	100

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du groupe CIC qui avaient participé à la privatisation du CIC en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, la Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 239 090 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2009 (dont 229 741 actions détenues en propre et 9 349 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-dessus.

Les interventions du CIC sur le marché de ses actions sont décrites page 192.

2008		2009	
Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
35 851 678	573 626 848	36 649 061	586 384 976
797 383	128 373 663	268 210	27 893 840
	(115 620 535)		(23 602 480)
36 649 061	586 384 976	36 917 271	590 676 336

Situation au 31/12/2009			
Nb actions	%	Droits de vote	%
26 494 868	71,77	26 494 868	72,24
7 407 901	20,07	7 407 901	20,20
369 812	1,00	369 812	1,01
352 082	0,95	352 082	0,96
361 013	0,98	361 013	0,98
263 585	0,71	263 585	0,72
256 186	0,69	256 186	0,70
256 162	0,69	256 162	0,70
211 110	0,57	211 110	0,58
115 231	0,31	115 231	0,31
130 181	0,35	130 181	0,35
25 614	0,07	25 614	0,07
434 436	1,18	434 436	1,18
239 090	0,65	-	-
36 917 271	100	36 678 181	100

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), elle-même filiale à 94,6 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), détient au 31 décembre 2009 directement (71,8 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 91,8 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM5-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel quatre pôles d'activité : le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- service de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) est le plus important des 18 groupes régionaux du Crédit Mutuel. Il forme, avec le Crédit Mutuel du Sud-Est, le Crédit Mutuel Ile-de-France, le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et le Crédit Mutuel Midi-Atlantique, l'ensemble CM5. Le réseau du CM5 (y compris les agences BECM) compte 1 412 points de vente dans sa zone d'activité.

La stratégie du CM5 s'articule autour de quatre axes : la banque de proximité, la bancassurance, la banque technologique et la banque mutualiste. Elle est désormais conduite en liaison avec le CIC en exploitant les synergies et en optimisant les outils, tout en assurant à chacun des deux réseaux son identité propre dans sa démarche et son organisation.

Le groupe CM5-CIC est constitué des Caisses de Crédit Mutuel de l'ensemble CM5, de sa Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, SSII... y compris le CIC, TargoBank (ex-Citibank Allemagne), Cofidis, CIC Iberbanco (ex-Banco Popular France).

Durant l'exercice 2009 marqué par un tassement des investissements et de la demande de financements, une normalisation des marchés financiers et une montée des risques de crédits, le groupe CM5-CIC, à l'écoute des besoins de ses sociétaires et clients et fort de leur confiance renouvelée, a cherché à leur assurer un bon accompagnement. Il a enregistré une activité soutenue.

Le groupe CM5-CIC a par ailleurs conforté l'élargissement de son périmètre après l'adhésion de la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse) et l'intégration de TargoBank, du groupe Cofidis et de CIC Iberbanco et développé son modèle de « bancassurance ».

L'ensemble, dont l'activité de banque de détail constitue le cœur de métier, a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau qui, en augmentation de 62 points de vente (à périmètre constant), atteint 3 939 caisses et agences.

Avec un total de bilan consolidé de 434,3 milliards d'euros à fin 2009, le groupe CM5-CIC gère et conserve 403,7 milliards d'euros d'épargne (dont 146,2 milliards d'euros de dépôts comptables, 200,8 milliards d'euros d'épargne financière et 56,7 milliards d'euros d'épargne assurance). Il a par ailleurs distribué 225,2 milliards d'euros de crédits.



Marché des titres de l'émetteur

Les actions « A » CIC

Les actions ordinaires ou actions « A » du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession des actions « A » du CIC. L'article 9 des statuts oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 % (article 9 des statuts, 6^e alinéa, cf. le chapitre « gouvernement d'entreprise » page 49).

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 12 mai 2009 a, par sa huitième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2010 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat, en 2009, le CIC :

- a acquis 33 678 actions « A » CIC (prix moyen unitaire d'acquisition 107,09 euros) ;
- a vendu 36 438 actions « A » CIC (prix moyen unitaire de cession 106,15 euros) ;
- et détenait 9 349 actions « A » CIC pour une valeur moyenne unitaire de 121 euros au 31 décembre 2009, soit 0,025 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées.

Il sera demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 20 mai 2010 de renouveler cette autorisation.

En application de l'article 6 des statuts, 1^{er} alinéa, le capital de la société est composé d'une seule catégorie d'actions, dites de « catégorie A », d'un nominal de 16 euros et entièrement libérées.

Une fois la réserve légale dotée à concurrence de 10 % du capital social, le bénéfice de l'exercice, éventuellement augmenté du report à nouveau bénéficiaire, est intégralement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale sous réserve de l'application des règles fiscales pertinentes (article 30 des statuts).

Il n'existe aucun droit particulier, aucun privilège particulier, ni aucune restriction particulière, qui soient attachés aux actions émises par la société.

Données boursières - Actions ordinaires « A » CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2008	12 454	2,774	205,30	249,99
Février 2008	12 445	2,544	190,00	214,00
Mars 2008	6 664	1,284	182,10	210,00
Avril 2008	7 093	1,339	178,60	199,99
Mai 2008	6 051	1,090	173,70	190,00
Juin 2008	9 960	1,584	146,00	177,84
Juillet 2008	10 203	1,390	127,00	151,98
Août 2008	13 621	1,747	122,50	137,99
Septembre 2008	10 870	1,245	100,00	125,00
Octobre 2008	50 026	5,286	99,50	113,00
Novembre 2008	24 379	2,782	104,00	124,25
Décembre 2008	44 692	4,649	97,00	110,00
Janvier 2009	29 768	2,550	78,00	101,50
Février 2009	11 342	0,889	68,00	84,80
Mars 2009	27 566	2,005	65,00	100,00
Avril 2009	14 949	1,623	95,50	124,99
Mai 2009	7 341	0,841	106,00	123,50
Juin 2009	3 300	0,342	99,00	108,00
Juillet 2009	3 713	0,372	97,40	103,00
Août 2009	16 192	1,881	103,95	120,99
Septembre 2009	10 413	1,162	109,10	117,99
Octobre 2009	56 916	6,849	108,00	138,00
Novembre 2009	12 592	1,524	112,50	127,80
Décembre 2009	15 794	1,815	111,01	121,00
Janvier 2010	14 345	1,783	117,50	130,01
Février 2010	8 932	1,097	118,51	132,80
Mars 2010	16 842	2,169	126,01	132,10

Information financière

Sur les douze derniers mois, le groupe CIC n'a fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Il n'y a eu aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Investissements

Les seuls investissements réalisés par le groupe CIC concernent des participations financières (cf. rapport de gestion consolidé page 64 et note 7a de l'annexe page 111).

Dividendes et politique de distribution

Les titres composant le capital

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'actions « A »	35 208 166	35 208 166	35 621 937	36 649 061	36 917 271
Dividende net des actions « A » (en €)	4,10	4,43	4,80	1,00	4,35
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	144,3	156	171	37	161
Résultat net consolidé part groupe (en M€)	578	1 274	1 139	170	801
Taux de distribution	25,0 %	12,2 %	15,0 %	22,0 %	20,0%

Le capital social est divisé en 36 917 271 actions dont 229 741 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant aux titres auto-détenus est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Les titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année et donc, pour l'année en cours, le 28 mai 2010, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne $(TAM + TMO)/2$.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, à intérêts composés, pendant les douze mois précédant le mois de mars au taux moyen mensuel du marché monétaire tel que calculé par l'AFB.

Propriétés immobilières, usines et équipements

Les informations sont données en annexe (cf. note 16 de l'annexe page 117).

Opérations avec des apparentés et informations sur les participations

Les informations se trouvent :

- note 3 de l'annexe, périmètre de consolidation (pages 103 à 105) ;
- note 40 de l'annexe, « encours des opérations réalisées avec les parties liées » (page 131) ;
- dans le tableau « informations relatives aux filiales et participations » (pages 164-165) ;
- dans la partie « activités et résultats des filiales et participations » (pages 166 à 172).

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2010 - CP 2010 - est égal à :

$$CP\ 2009 \times \frac{\text{Résultat 2009 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2008 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du groupe CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du groupe CIC pour 2009, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 801 905 milliers d'euros contre 179 368 milliers pour 2008.

$$\text{Le CP 2010 est ainsi égal à : } CP\ 2009 \times \frac{801\ 905 \text{ milliers d'euros}}{179\ 368 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $2,96 \times 4,47072 = 13,233$.

Rémunération payée en 2009

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 2,808 %, soit à un niveau supérieur au plafond de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2009 aux porteurs de titres participatifs sera plafonnée à 130 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 2,805 % avec un TAM de 0,4610 % et un TMO moyen de 3,8542 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2010, le coupon brut est de 4,28 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2006 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2006	14,667	2,2233	3,6233	3,798	€ 5,79
2007	30,795	3,2286	4,1900	4,822	€ 7,35
2008	27,495	4,1117	4,5792	5,648	€ 8,61
2009	2,96	3,2947	4,3842	4,992	€ 7,61
2010	13,233	0,4610	3,8542	2,805	€ 4,28

Cours du titre participatif depuis 2005

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2005	179,80	179,80	179,80
2006	185,00	175,00	183,50
2007	186,00	176,50	183,00
2008	182,00	150,00	156,00
2009	160,00	145,00	148,00

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique concernant le CIC

(cf. également le chapitre « gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société est dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiations monétaires).

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation du résultat (article 30 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le directoire.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Historique

La société actuelle a été créée le 7 mai 1859 sous la dénomination de « Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ».

Dès sa création, elle a présidé à la constitution de banques régionales dans les principales grandes villes de France. En 1895, elle a inauguré à Londres sa première succursale à l'étranger.

En 1918 et 1927, elle est entrée dans le capital de plusieurs banques régionales ou locales (Banque Dupont - Banque Scalbert - Société Normande de Banque et de Dépôts - Crédit Havrais - Crédit Nantais - Crédit de l'Ouest - Banque Régionale de l'Ouest). Elle a constitué, autour d'elle, un groupe de banques affiliées qui s'est élargi encore pendant la crise des années trente.

En 1968, le groupe Suez - Union des Mines a pris le contrôle du groupe CIC.

En 1982, la plupart des banques du groupe CIC et la Compagnie Financière de Suez ont été nationalisées.

Après que l'État lui eut apporté la totalité du capital de la Banque de l'Union Européenne et le nombre d'actions des banques régionales nécessaire pour assurer leur détention à 51 %, en 1984, la société a filialisé ses activités bancaires qu'elle a transférées à une structure qui a pris le nom de CIC Paris.

Elle est devenue ainsi la société mère du groupe et a pris alors le nom de Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial.

En 1985, le GAN est entré dans le capital de la Compagnie Financière de CIC avec une participation qui a augmenté au fur et à mesure que les participations du groupe Suez et de l'État ont diminué.

En 1987, l'État a apporté le solde des actions des banques régionales à la Compagnie Financière de CIC, celle-ci détenant alors 100 % du capital de ses filiales bancaires.

En 1990, la Compagnie Financière de CIC a fusionné avec la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne qui a opéré sous le nom commercial de « Union Européenne de CIC ».

Le 27 avril 1998, le GAN a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) 67 % du capital de la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne dans le cadre de la procédure de privatisation du groupe CIC engagée par l'État le 1^{er} août 1996.

Le 31 décembre 1999, la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne a absorbé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, le Crédit Industriel et Commercial, sa filiale à 100 %, selon la procédure de fusion simplifiée. Elle a alors pris le nom de Crédit Industriel et Commercial et transféré son siège social au 6, avenue de Provence, à Paris.

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23% dans le capital du CIC que détenait le GAN a été rachetée par la Société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Personne qui anime la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président du directoire.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 64 à 83 pour les comptes consolidés et pages 132 à 133 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09-0316 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 188 à 195 dudit document, qui contiennent des observations.

Paris, le 29 avril 2010

Michel Lucas
Président du directoire

Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63, rue de Villiers – 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Jacques Lévi et Agnès Hussherr
Début du premier mandat : 25 mai 1988
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2006
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : 41, rue Ybry – 92 576 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Isabelle Santenac
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2005
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux comptes suppléants

Etienne Boris, Pascal Macioce.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes*

Montants en millions d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit		Ernst & Young et Autres	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
- CIC	0,70	21 %	0,67	21 %
- Filiales intégrées globalement	2,37	74 %	2,39	77 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes				
- CIC				
- Filiales intégrées globalement	0,13	4 %	0,05	2 %
Sous-total	3,20	99 %	3,11	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social				
- Autres	0,02	1 %		
Sous-total	0,02	1 %	0,01	0 %
TOTAL	3,22	100 %	3,11	100 %

* Les montants ci-dessus correspondent à ceux comptabilisés en charges durant l'exercice.

Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

	Pages	
1	Personnes responsables	196
2	Contrôleurs légaux des comptes	196
3	Informations financières sélectionnées	5-6
4	Facteurs de risques	69-83
5	Informations concernant l'émetteur	193 / 194-195
6	Aperçu des activités	5 / 7-30 / 66-68 / 194
7	Organigramme	8-9 / 103-105
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	193
9	Examen de la situation financière et du résultat	64-69 / 84-86
10	Trésorerie et capitaux	76-78 / 87-88
11	Recherche et développement, brevets et licences	na
12	Information sur les tendances	69
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	na
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	31-49
15	Rémunération et avantages	33-34 / 38-39 / 49 / 69 / 131
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	31-49
17	Salariés	60 / 190-191
18	Principaux actionnaires	190-192
19	Opérations avec des apparentés	193
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	63-172 / 193-194
21	Informations complémentaires	130 / 189-192 / 194-195
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	62 / 197
25	Informations sur les participations	193

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

	Pages	
1	Attestation du responsable du document de référence	196
2	Rapports de gestion	64-83 / 132-133
3	États financiers	84-131 / 134-163

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 64 à 137 et page 188 du document de référence n° D. 09-0316 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2009 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 64 à 125 et page 146 du document de référence n° D. 08-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008.

Les chapitres des documents de référence n° D. 09-0316 et n° D. 08-0362 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Site Internet : www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan - directeur financier
Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication
Téléphone : 01 45 96 92 20

Édition

CIC
Relations extérieures

Conception - Réalisation

Vivacitas

Crédit photos

Caroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle qui garantit la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.



CIC – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 590 676 336 euros
6, avenue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01 45 96 96 96 – Télécopie : 01 45 96 96 66 – Télex : 688314 CICP – swift cmcifrpp – <http://www.cic.fr>
Banque régie par les articles L.511-1 du Code monétaire et financier – RCS Paris 542 016 381 – Adresse postale 75452 Paris Cedex 09